

Association Jenny Aubry

Actes

de la Journée d'étude

de juin 2012



Parution avril 2013

2^{ème} JOURNÉE D'ÉTUDE
DE L'ASSOCIATION JENNY AUBRY

2^{ème} JOURNÉE D'ÉTUDE
DE L'ASSOCIATION JENNY AUBRY
22 JUIN 2012

IRTS de Montrouge

« Questions sur les médiations »

© Le Pré du Plain SARL, 2013
ISBN : 978-2-35863-079-5

Médiation, médiateur, média : des termes fréquemment utilisés dans le langage professionnel pour désigner des modes d'interventions ou des fonctions intermédiaires lors de situations ou de relations, souvent conflictuelles, parfois en crise, avec d'autres ou soi-même.

Mais, le sens apparemment commun que l'on donne à ces notions semble bien éloigné du sens premier, de l'étymologie de la racine *medium* : milieu, moyen. Ainsi, le médiateur ou l'activité médiatrice serait-il la personne ou l'activité du « juste milieu » ?

En partant des pratiques, élaborées depuis plusieurs années maintenant, par les équipes du C.A.F.S. et du S.E.S.S.A.D. de l'association Jenny Aubry, nous formulons l'hypothèse qu'il s'agirait plutôt d'une triangulation et de la place du ou d'un tiers dans la relation d'aide (éducation et soin mêlés) que de juste milieu.

C'est cette hypothèse que nous avons souhaité mettre à l'épreuve de notre seconde rencontre associative, en présence et avec l'aide de nos invités.

Nous avons d'abord interrogé la pratique des « rencontres médiatisées » en écoutant ce que sont les attentes d'un juge des enfants et ce qui préside à sa décision d'ordonner ce type de rencontre, en écoutant aussi les récits faits par l'équipe du C.A.F.S. de sept années de pratique de ces rencontres, accompagnés des questions que ces professionnels se posent en permanence.

Nous nous sommes arrêtés ensuite sur cette idée de « médiation artistique » et de son rapport au soin et à l'éducation.

Dans la proposition faite à un enfant de toucher de la terre, de prendre un pinceau et des couleurs, de s'emparer d'un instrument, de mettre son corps et sa voix en mouvement, quelles sont les attentes et quels sont les effets observés ; avec ces questions sous-jacentes : l'éducateur est-il un artiste, l'artiste est-il un thérapeute, la matière elle-même possède-t-elle des vertus éducatives ou thérapeutiques ?

Avant même l'ouverture de notre S.E.S.A.D., nous avons souhaité que l'approche artistique soit concrètement présente dans notre projet et, qui plus est, agréée par les instances publiques. Là, de nouveau, nous nous sommes ouverts aux récits des expériences et à l'élaboration avec notre équipe et nos invités, afin de regarder ce qu'il en est aujourd'hui.

Ces deux séquences distinctes de travail ont eu une « trame conductrice » pour reprendre l'expression guide de notre première journée d'étude, celle de la construction chez le sujet, chez l'enfant souffrant, d'un rapport apaisé à soi et à la construction de ce que l'on nomme Altérité. Également celle de la tenue du cap chez les éducateurs et les soignants, face à la violence directe ou insidieuse des symptômes auxquels ils sont confrontés et à leur désir de soin.

Voilà notre ambition que nous vous invitons maintenant à partager.

L'Association Jenny Aubry

Depuis plus de 40 ans, l'association s'est donné pour mission l'accueil et l'accompagnement d'enfants et d'adolescents en grandes difficultés psychologiques, familiales et sociales.

Sa fondatrice, Jenny Aubry, pédiatre et neurologue, s'est intéressée à la psychanalyse dès 1948, discipline dans laquelle elle s'est engagée pour répondre différemment aux souffrances psychiques et aux besoins affectifs des enfants, alors « placés » dans les maisons d'enfants.

Il s'agissait de répondre aux carences extrêmement importantes des enfants qui étaient « placés » au « dépôt » de l'Assistance Publique, sans aucune préparation ni projet de soins.

Ses travaux de recherche, menés avec une équipe de collaborateurs, ont mis en évidence les troubles psychiques graves des enfants placés, liés à des carences parentales d'ordre affectif, éducatif, et conduisant à des détériorations psychiques empêchant ces enfants de se construire et de grandir.

Grâce à son travail au sein de ce « dépôt », la Fondation Parent-de-Rosan, elle a apporté des progrès considérables aux réponses à donner à ces enfants, par l'amélioration des conditions matérielles d'accueil et principalement par l'apport conceptuel de ses recherches sur le comportement des enfants placés en institutions hospitalières.

La démarche qu'elle a engagée, et qui a conduit sa pratique, a toujours allié pédiatrie et

psychanalyse, à travers un champ clinique, de recherche et d'enseignement.

C'est ainsi qu'elle a créé en décembre 1950 le Placement Familial Spécialisé dans le cadre d'une association loi 1901 : L'Association pour la Santé Mentale de l'Enfance, l'ASME.

Cette création, d'une grande innovation en 1950, avait pour objectif d'accueillir et de prendre en charge des enfants et adolescents au sein de familles d'accueil, tout en leur permettant de bénéficier d'une psychothérapie, le thérapeute étant la personne référente permanente, quel que soit le lieu de la prise en charge de l'enfant.

L'Association a connu ensuite plusieurs modifications face aux évolutions des secteurs sanitaires et médico-sociaux :

En 1998, l'ASME devient l'ARP-PFS.

En 2005, l'ARP-PFS prend le nom de sa fondatrice, Jenny Aubry, pour mieux tenir compte de l'évolution de l'Association qui a la responsabilité de deux services :

– Le C.A.F.S.

– Le S.E.S.S.A.D., créé en juillet 2005

Aujourd'hui, l'Association Jenny Aubry a pour objet :

« La prise en charge d'enfants et d'adolescents dont les difficultés nécessitent un traitement psychique, en référence aux valeurs pratiques, théoriques et éthiques de la psychanalyse.

Cette action est ouverte aux autres disciplines qui concourent à cette fin selon l'inspiration initiale donnée par Jenny Aubry. »

Conseil d'administration

Président : Fethi Benslama
Vice-président : Claude Wacjman
Secrétaire général : Jack Droulout
Secrétaire général adjoint : Olivier Huet
Trésorier : Jean-Christophe Vidal
Administrateurs :
Anne Akoun, Ghislaine Glasson-Deschaumes, Élise
Pestre, Élisabeth Roudinesco. Olivier Douville,
Daniel Legoff, Rémy Potier.

C.A.F.S. :

Directrice : Annick Kerriou
Médecin pédopsychiatre : Jean-Pierre Adolphe

S.E.S.S.A.D.

Directrice : Dominique Bohème
Médecin pédopsychiatre : Claude Duché

Responsable
de la publication : Fethi Benslama

Raison sociale
ASSOCIATION JENNY AUBRY
49, rue du Faubourg Poissonnière – 75009 PARIS
Association Loi 1901 – N° FINESS 750001729
N° SIRET 420 686 958

Remerciements

Le collectif d'organisation de cette deuxième journée d'étude était composé de salariés des deux services et d'administrateurs de l'association Jenny Aubry :

Caroline Bellocq – Dominique Bohème –
Stéphanie Decote – Margaux Duval – Annick Kerriou
– Catherine Pinson-Guillaume – Émilie Réan – Jean-
Pierre Adolphe – Jack Droulout – Guillaume Duffour
– Michel Muselli – Claude Wacjman.

La retranscription intégrale de la journée d'étude a été réalisée par Mireille Mirej des éditions « Le Pré du Plain »¹.

¹ Le Pré du Plain - BP 40 009 - 95620 PARMAN - (33)1 34 70 19 06 -
(33)6 07 57 07 38 - Fax : (33)9 56 88 24 92 -
<http://www.lepreduplain.com>

Sommaire

Le Bataclown	15
● Accueil : Olivier Huet	17
● Ouverture de la journée : Claude Wacjman représentant Fethi Benslama	21
Matinée – Modérateur : Jean-Pierre Adolphe	25

Les rencontres médiatisées : sept années de pratique au C.A.F.S. Jenny Aubry

● <i>La législation, la pratique et les attentes du juge :</i> Christina Rinaldis, Juge pour enfants	31
● Intervention de l'équipe du C.A.F.S. – <i>D'une médiation à l'autre</i> : Catherine Pinson-Guillaume	47
● Discussion entre les intervenants et la salle	71
Après-midi – Modératrice : Élise Pestre	91
● Éléments de synthèse de la matinée : Jean Christophe Vidal	91

Les médiations éducatives et/ou thérapeutiques

● <i>Des pratiques artistiques de l'asile au médico-social :</i> Gérard Bonnefon	97
● Intervention de l'équipe du S.E.S.S.A.D. – <i>Les médiations éducatives et/ou thérapeutiques</i> : Émilie Réan et Guillaume Duffour	111
● Discussion entre les intervenants et la salle	137
● <i>L'Institution médiatrice et le réseau</i> : Claude Wacjman	155
● Éléments de synthèse de l'après-midi : Jack Droulout	157
● Conclusion et clôture de la journée : Élisabeth Roudinesco	161

Le Bataclown

Le « Bataclown » a participé à notre journée d'étude en la présence de Rosalie et Pilou, « intervenants internationaux, clowns analystes ».

Le « Bataclown » est une compagnie de clown-théâtre fondée en 1980 et implantée en Gascogne, près de Toulouse. Actif et reconnu dans les trois domaines de la Formation, de la Clown-analyse et du Spectacle, le « Bataclown » est aujourd'hui à la tête d'un réseau solide, compétent et diversifié au service de l'art du clown.

Rosalie et Pilou ont égayé la journée et provoqué les rires et les applaudissements en détournant nos propos et postures, en ouvrant la porte aux jeux de mots, aux doubles, triples sens, aux associations d'idées.

Ils n'étaient pas annoncé aux participants, et leur première intervention à provoqué la sidération puis l'hilarité. La journée d'étude était lancée sur le double signe du sérieux et de l'humour.

Les éclats de rire de la salle punctuaient également les surprises et l'ingéniosité des déguisements et accessoires, mobilisant chez chacun d'entre nous un imaginaire intime, dont ont rit à s'apercevoir qu'il nous est commun.

Leur comédie fut un hommage à l'ensemble des soignants et éducateurs présents, un hommage aux « horlogers du social » pour reprendre une expression de Pierre Legendre.

Cependant la retranscription écrite de ces impromptus improvisés de Rosalie et Pilou s'est avérée impossible : impossibilité de retranscrire par écrit une comédie burlesque où l'aspect visuel est intimement mêlé aux dialogues, impossibilité de décrire les interactions continues entre les clowns analystes et les intervenants et participants.

Nous avons donc fait le choix de ne pas appauvrir cette séquence en vous livrant sa stricte retranscription écrite. Nous nous en excusons auprès de vous en sollicitant votre compréhension.

Merci au Bataclown, à Rosalie et Pilou pour nous avoir fait ce cadeau.

Bataclown - La Robin - 32220 Lombez

05 62 62 46 78

<http://www.bataclown.com>

Accueil

Olivier Huet²

Bonjour à toutes et à tous. Je suis doublement content de vous accueillir ici, car je le fais à deux titres. Je suis le directeur de cette maison et je suis en même temps, un certain nombre d'entre vous le savent déjà, administrateur de l'association Jenny Aubry. Je n'en ai pas l'air mais j'ai deux casquettes !

Ainsi, quand nous avons dû repenser ce séminaire, lors d'un conseil d'administration, il y a quelques mois, j'ai presque insisté pour qu'on vienne ici, parce que cela me faisait plaisir, non seulement d'accueillir l'association au sein de laquelle je suis impliqué depuis quelques années, mais cela me permettait aussi de rencontrer un certain nombre de personnes œuvrant pour l'association, ici même.

C'est particulièrement à ces personnes, que je n'ai jamais vues pour la plupart, que je m'adresse ce matin. Je suis très heureux de vous rencontrer Mesdames, pour celles qui sont là, car tout le monde n'est pas là et Monsieur. Bienvenue particulièrement à vous !

Je vais être très bref car, comme vous vous en êtes rendus compte, nous avons pris un peu de retard. Ce n'est pas très grave. Ce sont des journées comme celles-ci qui permettent de se rencontrer, de prendre un café tranquillement et d'être un petit

² Directeur IRTS - Site de Montrouge, Secrétaire général adjoint de l'association Jenny Aubry.

peu hors du temps, du temps normal de l'action éducative, du travail, etc.

Se rencontrer, se voir... À mon sens c'est également une vertu de ce genre de journées... qu'on a prévue fin juin pour profiter des bienfaits de l'été. Comme vous pouvez le constater, c'est un succès absolu. Mais on va pallier l'absence de soleil par nos propres lumières.

Très rapidement je voudrais faire une toute petite parenthèse que je vais raccourcir par rapport à ce que j'avais prévu. J'aimerais vous dire deux mots à propos du monsieur, qui est à ma gauche, sur cette affiche. On est dans l'amphithéâtre Tomkiewicz ; Tomkiewicz, je ne sais pas si tout le monde le connaît ici. C'est probablement l'une des personnes les plus fondamentales dans l'histoire du secteur de la condition de l'enfance et aussi de la question de l'enfance handicapée, sur ces cinquante dernières années. Tomkiewicz, c'est une très longue histoire. Il est né en Pologne, il a été déporté. Il est arrivé en France après la guerre. Il a fait des études de médecine, est devenu psychiatre. Il a été novateur dans beaucoup de secteurs auprès de tous les enfants qui étaient porteurs d'une problématique. Il a fait vraiment avancer les choses à plein de niveaux, du travail avec les polyhandicapés à La Roche-Guyon en passant par la question de la psychiatrie institutionnelle.

C'est vraiment quelqu'un qui compte. Je pense que c'est quelqu'un dont on ne parle pas assez dans notre secteur. On connaît certaines grandes figures de l'éducation spécialisée, de l'histoire du handicap, etc. On ne connaît pas assez Tomkiewicz. Et s'il a un

amphithéâtre à son nom ici, c'est qu'il a enseigné à Paris VIII, la psychopathologie ; il a fait beaucoup de choses et il a été à l'INSERM pendant pas mal d'années. L'INSERM avait ses locaux à Montrouge. D'ailleurs, j'ai moi-même la chance que mon bureau de directeur soit l'ancien bureau de Stanislas Tomkiewicz. J'ai le poids de l'Histoire sur les épaules chaque fois que j'entre dans ce bureau...

D'ailleurs, il y a encore des gens... par exemple, Michelle Anker, qui était la collaboratrice de Tomkiewicz, est encore dans cette maison. Ces derniers jours, en me replongeant un peu dans l'Histoire, dans les écrits, je me suis dit que peut-être ce ne serait pas mal qu'on essaie de réaliser quelque chose un jour autour de ce qu'a fait « Tom ». Je sais que Jack l'a côtoyé à une époque. C'était vraiment quelqu'un.

Si je dis ça c'est que, dans notre pratique quotidienne, on a tendance à oublier ceux qui nous ont précédés, ceux qui ont fait avancer les choses et que, parfois, en allant revoir un petit peu derrière nous ce qu'ils ont fait, les problèmes qu'ils ont rencontrés quand ils ont essayé d'être novateurs, les résistances auxquelles ils se sont confrontés, ça nous alimenterait pas mal dans notre pratique quotidienne.

Voilà, je vais m'arrêter là-dessus, c'est une idée que je lance : repenser à la place qu'a eue « Tom » en France sur les problématiques de l'enfance.

Je vais tout de suite donner la parole à Claude Wacjman qui va officiellement ouvrir cette journée. Encore une fois, je vous dis : « Bienvenue à tous ! »

Ouverture de la journée

*Claude Wacjman*³

Fethi Benslama⁴ n'a pas pu venir aujourd'hui, ses obligations universitaires le menant à Lisbonne. Il m'a donc demandé de dire quelques mots à sa place, et vous avez de la chance, puisque vous m'entendrez deux fois aujourd'hui !

L'année dernière, nous avons fait notre première journée d'étude et nous avons voulu y privilégier les assistantes familiales. L'une d'entre elles est intervenue pour expliquer un peu le travail qui se fait. Effectivement, dans l'un des deux services de l'association : il n'y aurait pas d'assistantes familiales, il n'y aurait pas de service ! Ce sont elles qui s'occupent au quotidien des enfants qui nous sont confiés et ce sont vraiment elles qui sont, là, sur le plan de la connaissance des enfants, sur le plan de leur quotidienneté, les éléments majeurs de l'organisation du travail.

Alors, forts de cette première journée d'étude, nous avons décidé d'en organiser une deuxième. C'est vrai qu'on a déjà eu des signes d'alerte avant-coureurs sur le nombre des participants ; on travaille là-dessus aussi. Vous inviter gentiment, gracieusement, parce que les gens de l'intérieur de

³ Vice-président de l'association Jenny Aubry. Psychologue, Docteur en anthropologie. Directeur d'établissement médico-social en retraite.

⁴ Président de l'association Jenny Aubry. Professeur de psychopathologie, Psychanalyste, Directeur de l'UFR Sciences humaines cliniques Université Paris-Diderot Paris VII.

l'association, cela leur fait une réunion à préparer, une réunion pour laquelle il faut qu'ils se concertent avant qu'elle ne se tienne, et puis, de recevoir des gens de l'extérieur, pour nous faire connaître, je reviendrai là-dessus cet après-midi, ce sont des choses qui nous sont très précieuses.

Ceci étant dit, nous abordons maintenant le thème de cette journée d'étude. C'est la question des médiations qui nous réunit aujourd'hui. Il existe deux sortes de médiations, chez nous : des médiations qui nous sont prescrites par voie de justice. Il y a des enfants qui ne sont pas en sécurité avec leurs parents. Malgré tout, il faut quand même, à certaines conditions et dans un certain déroulement des soins qui leur sont prodigués, qu'ils puissent rencontrer leurs parents sous notre égide.

Il s'agit donc de médiations juridiques, qui sont là également un souci pour nous et sur lequel nous travaillons d'arrache-pied. Et puis il y a les autres médiations qui sont des médiations avec objet, qui permettent à des groupes d'enfants ou des enfants en individuel de travailler psychiquement avec des psychothérapeutes, des psychologues, des rééducateurs, des éducateurs spécialisés. Je me suis laissé dire qu'il y avait des éducateurs pour jeunes enfants. Donc c'est un travail qui est quotidien, où la médiation de l'objet, qui peut être un entretien, des activités manuelles, des activités artistiques, va également dériver sur le plan culturel, éducatif...

En tout cas, la question qui se pose à ce moment-là est celle de la transmission. Qu'est-ce qui se transmet entre les parents et les enfants ?

Qu'est-ce qui se transmet entre le personnel et les enfants, quand il s'agit de médiation spécifique ? Comment peut-on différencier ça, dans le deuxième cas, des entretiens psychothérapeutiques ?

C'est également la question de l'institution qui est posée. Est-ce que, en référence aux pédagogies institutionnelles, à la psychothérapie institutionnelle, est-ce qu'il y a une fonction soignante, simplement dans la rencontre, ou alors est-ce que c'est l'institution qui, par son existence, va porter cette fonction soignante ?

On est là dans des aspects plus winicottiens à développer. Qu'est-ce qui se porte ? Comment peut-on comprendre qu'en offrant on nous fasse signe, que nous faire signe permet de comprendre qu'il y a des processus de symbolisation qui sont en cours...

Voilà, donc : encore une fois, nous sommes dans la continuité d'un travail. Ce travail, nous le poursuivrons et nous vous en tiendrons informés. Merci !

Les rencontres médiatisées : sept années de pratique au C.A.F.S. Jenny Aubry

Modérateur de la Matinée :
*Jean-Pierre Adolphe*⁵

Bonjour !

Je voudrais donc vous présenter la matinée. Nous aurons deux intervenantes : Mme Christina Rinaldis, qui est juge des enfants au Tribunal de Pontoise, et Mme Catherine Pinson-Guillaume qui est psychologue clinicienne, en charge de beaucoup de médiations au C.A.F.S. Jenny Aubry.

Pour commencer – puisque j’ai la parole, j’en profite –, je voudrais vous présenter le travail du C.A.F.S. et l’incidence des visites médiatisées.

Le travail du CAFS se définit par l’accueil des enfants chez un ou une assistant(e) familial(e) avec la mise en place d’une élaboration et un soutien des relations de l’enfant chez son assistant(e) familial(e). Un travail institutionnel est assuré par des équipes référentes réparties sur chaque situation pour animer les prises en charge. Les référents de chaque enfant organisent aussi des visites des parents qui sont prévues par l’ordonnance de placement rendue par le juge des enfants.

Ce qui justifie l’intervention du juge des enfants est que la santé et la sécurité ou la moralité de

⁵ Médecin pédopsychiatre au C.A.F.S. Jenny Aubry.

l'enfant soient en danger ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social soient gravement compromises. À ce stade, le juge va fixer les modalités de l'exercice de l'autorité parentale. L'article 375-7 du Code civil, modifié par la loi du 5 mars 2007, précise que les père et mère de l'enfant, qui bénéficie d'une mesure d'assistance éducative, continuent à exercer tous les attributs de l'autorité parentale, qui ne sont pas inconciliables avec cette mesure.

Par dérogation, le juge des enfants peut décider que le droit de visite des parents puisse n'être exercé qu'en présence d'un tiers. Dans le rapport de l'Observatoire National de l'Enfance en Danger de 2007, il est relaté que les visites vont répondre à la gestion des relations parents-enfant, en tenant compte des dimensions de protection, d'observation de sa relation avec ses parents et en tenant compte des soins prodigués.

Ce cadre de visites qui répond à la préservation du lien parents-enfant se délimite de façon concrète par l'espace temps qui va être inscrit dans un calendrier, rythme et durée des visites, et par le lieu où elles vont s'exercer.

Donc, on peut parler aussi de rendez-vous avec un rythme régulier, dans un lieu où sont présents des professionnels. Ces professionnels sont bien identifiés, car ce sont toujours les mêmes personnes pendant la durée du placement, c'est-à-dire un éducateur ou une éducatrice au plus près de l'enfant et un ou une psychologue qui assure le cadre pour les parents.

Les visites ont plusieurs dénominations. Nous pouvons les appeler visites en présence d'un tiers, visites médiatisées ou médiations thérapeutiques. Cela doit nous inviter à établir des différences. Mais, comment délimiter ce qui est visite simplement surveillée, visite médiatisée ou ce qui est thérapeutique ? Autour de cette question, je vais tenter quelques esquisses de ce qui peut être mis en place dans les médiations et de ce qu'on pourrait en attendre. Mais ce ne sont que des pistes de réflexion.

Dans un premier temps, au début de la séparation et aux premières visites, la médiation se situe dans un espace intermédiaire d'expérience. Un temps suspendu durant lequel subsistent des points de repères liés à un passé non encore dépassé, dans un contexte de déni de la réalité assenée et l'impossibilité de se projeter dans un avenir incertain. Les parents ont le sentiment d'être disqualifiés et d'avoir perdu leur enfant.

À ce stade, la médiation doit permettre aux parents et à l'enfant d'être les acteurs des modalités de leur séparation, laquelle passe par un travail d'intégration de cette position nouvelle avec un processus de deuil vis-à-vis de la situation antérieure. Cependant, ce n'est pas un deuil du lien parents-enfant, c'est un deuil de certaines représentations et de certaines modalités d'échange. La médiation n'est pas seulement un moment à passer ensemble mais c'est un espace potentiel pour effectuer un travail psychique, un entre-deux qui peut s'aménager, qui peut donner lieu à une relation et ainsi créer les conditions de

l'existence de l'autre. La médiation est un processus de traitement du réel de type dialectique, destiné à en concilier les contraires sous forme émergente. Lesquels, en incluant les suppositions primitives, les incluent dans une force de transformation.

Un exemple de contraires : nous pouvons être en présence, d'un côté, d'un parent qui exprime de façon pulsionnelle le besoin de presser son enfant dans ses bras, de le suçoter de toutes parts, puis de le déshabiller, de l'examiner au plus près... alors que l'enfant, par ailleurs, ne veut que voir son parent, entendre ses paroles. Il en attend des jeux et du jeu, il veut un espace d'échange avec son parent. Il ne souhaite pas être manipulé comme un objet ni incorporé. La médiation est au service de la restauration du lien de confiance. Elle doit en garantir les effets structurants.

Si la position parentale est partiellement remise en scène et est donc représentée dans l'espace limité de la médiation, les effets structurants apparaissent dans le développement de l'enfant.

En ce qui concerne un élément dynamique qui est à l'œuvre, il y a quelque chose qui est proche du propos de Margaret Neal quand elle dit que les enfants du monde moderne sont les vrais parents de leurs parents. C'est un peu le sens qu'il y a dans l'idée que Galilée aurait pu enseigner à Aristote et non l'inverse. Ou encore que c'est le petit-fils qui va réparer l'ordinateur de la grand-mère. En médiation, il y a quelque chose de cet ordre au niveau de la relation parents-enfant.

Quand un enfant est face à son père, il peut représenter pour ses parents l'enfant qu'il a été et,

par une mise en perspective ou un retournement, le parent qu'il est censé être. L'enfant, de sa place en position d'autre, quand le père ressent un désir pour son enfant, désigne à son père sa place de sujet dans la filiation. C'est là qu'on peut parler de rencontre au sens du réel repérable dans ses effets.

Un mot encore sur les repères structurants de l'origine. Le parent apporte son estampille à l'enfant en recherche de sens. À deux et dans l'espace de la médiation, ils peuvent reprendre le fil de l'histoire des origines, pour resituer leur place dans l'histoire particulière familiale et dans l'histoire commune, pour en arriver au simple savoir-vivre, et cela peut s'observer malgré le comportement ou les dires quelquefois inadaptés, violents et insupportables de son parent ou peut-être grâce à cela. Car, dans ces moments, l'enfant reconnaît et ressent une authenticité chez ses parents, la part de vérité qui peut l'éclairer, lui donner un repérage de sens en même temps qu'un décentrement se produit.

L'enfant perçoit qu'il est décentré vis-à-vis de ce parent en difficulté, délirant ou insupportable, et cela le dégage du bloc de l'impensable originel. Ce qui nous invite à faire une place à l'archaïque. Certains auteurs ont remarqué cette thématique, ainsi Marcel Mauss disant : il faut revenir à de l'archaïque et saisir le sens de l'humain et Jenny Aubry dans ses observations sur la clinique et la psychanalyse des enfants séparés.

Maintenant, je voudrais passer la parole à Mme Rinaldis...

La législation, la pratique et les attentes du juge

Christina Rinaldis⁶

Je me présente rapidement. Je suis actuellement juge des enfants au Tribunal de Pontoise, depuis septembre 2011 ; j'ai été juge des enfants également à Évry et juge aux affaires familiales à Coutances et, avant, j'ai été enseignante.

Ça, c'est un peu pour récapituler mon parcours. Lorsque le sujet de cette journée m'a été présenté : les rencontres médiatisées, on va dire que j'avais des réponses un peu toutes faites sur ce qu'étaient les droits de visite médiatisés et puis je me suis penchée peut-être un peu plus sur ce qui avait pu être déjà élaboré et écrit et je me suis rendu compte que, en fait, c'est une matière qui est en mouvement, c'est-à-dire qu'il y a un texte, vous l'avez cité, l'article 375-7 du Code civil, il y a une convention internationale des droits de l'enfant qui fait référence, que je vais reprendre très rapidement et puis il y a, après, cette marge de manœuvre qui appartient au juge des enfants mais également au juge aux affaires familiales. Je pense que c'est important de l'avoir en tête : elle permet de fixer les modalités d'exercice du droit de visite médiatisé. Et donc, du coup, il faut bien avoir en tête que cela a une incidence, cette marge de manœuvre, parce que l'objectif est de s'adapter aux

⁶ Juge des enfants au tribunal de Pontoise, membre de l'AFMJF.

situations, aux histoires familiales et aussi d'évoluer dans le temps.

Rien n'est figé. Je pense que c'était important que je le rappelle. Une situation, on peut la voir évoluer avec, dans un premier temps, des droits de visite dite médiatisée suite à des coups qui ont été portés par des parents sur un enfant, par exemple. L'enfant a été placé, confié à l'Aide Sociale à l'Enfance, une famille d'accueil...

Dans un premier temps, l'objectif du droit de visite médiatisé c'est de maintenir le lien affectif mais de reprendre aussi ce qui a pu être à l'origine d'un dysfonctionnement. Cela peut évoluer vers des droits de visite accompagnés, des droits de visite avec sortie, droits de visite avec hébergement, puis, parfois, il peut y avoir un événement, un élément qui est rapporté au juge des enfants, et il peut y avoir suspension du droit.

On peut avoir besoin de revenir... Je voulais juste dire cette notion... le droit, ce n'est pas quelque chose de figé, cela évolue en fonction des circonstances.

Alors, je vais reprendre rapidement sur le cadre juridique. Les rencontres médiatisées, c'est rattaché au droit de visite et d'hébergement qui est inscrit dans le Code civil, aussi bien du côté de l'autorité parentale, en cas de séparation des parents, que du côté de l'assistance éducative.

Vous avez cité l'article, ce droit se rattache donc au droit de chaque individu d'avoir une vie familiale. L'article 8 de la convention européenne des droits de l'Homme fait référence au droit au respect de la vie privée et familiale.

En ce qui concerne la convention internationale des droits de l'enfant, elle reconnaît dans son article 8, pour l'enfant, le droit d'avoir et d'entretenir des relations familiales.

Quant à son article 9, il pose le principe selon lequel la séparation entre la famille et un enfant ne peut être justifiée que si la séparation est nécessaire dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Donc les états parties veillent à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents, contre leur gré, à moins que les autorités compétentes ne décident sous réserve de révision judiciaire et conformément à la loi que cette séparation est nécessaire dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

La loi de 70 retient l'assistance éducative comme un contrôle de l'autorité parentale et non comme l'élimination de cette dernière. Et elle précise à propos des droits de visite et des droits de correspondance que les parents, même dans le cadre du placement de l'enfant, conservent ces droits et que le juge en fixe les modalités et exercices et éventuellement la suspension. Le juge accorde donc des droits ou prévoit des modalités d'application de ce droit, que les parents conservent, même s'il y a placement de leur enfant. La nuance est de taille. À l'origine du texte, le juge ne peut suspendre des droits de visite et de correspondance qu'à l'encontre des parents « indignes » – terme que j'utilise toujours avec délicatesse – et, alors, se pose la question de la déchéance de l'autorité parentale. Le terme qui est utilisé d'ailleurs : le juge peut, soit suspendre le droit de visite et d'hébergement, soit réserver ces

droits. La mise en œuvre du droit de visite en présence d'un tiers réactive le débat sur l'assistance éducative et ses effets sur l'exercice de l'autorité parentale. En ordonnant un droit de visite médiatisé, le juge signifie qu'il souhaite la relation familiale mais s'en méfie. Il préfère la limiter. La médiatisation du droit de visite donne l'impression que le juge protège l'enfant, tout en respectant la vie familiale, puisqu'il assure le maintien du lien.

Or, soit les parents peuvent prendre en charge leurs enfants et leur donner des soins adéquats, en étant éventuellement aidés par les services sociaux, et il faut les aider à le faire, soit ils ne le peuvent pas, et l'exercice ou le droit de l'autorité parentale va être retiré. Le droit de visite médiatisé permet d'affirmer qu'ils ont des droits, tout en les rendant presque inopérants.

C'est donc pour l'équilibre fragile entre le droit à avoir une famille et le droit de disposer d'une protection en ce qui concerne l'enfant que se sont développées peu à peu des pratiques de droits de visite dits en lieu neutre, en présence d'un tiers.

Le juge aux affaires familiales recourt aux rencontres pour des situations, soit d'éloignement géographique d'un parent, soit de situations sociales précaires au domicile de l'un des parents, soit de rupture du lien entre un des parents et son enfant, soit de violences familiales, soit d'addiction d'un parent, soit de maladie psychiatrique d'un parent. Avant la loi de 2007, le juge des enfants, en assistance éducative, pouvait être amené à ordonner un droit de visite médiatisé sans que cela ne soit expressément prévu par la loi.

On note une progression de la mise en place du droit de visite médiatisé. Les raisons qui peuvent justifier cette augmentation viennent, d'une part, d'une surveillance accrue des familles au niveau protection de l'enfance, en tout cas, d'une volonté de sécuriser à tout prix la situation des mineurs, mais aussi d'une augmentation des difficultés sociales qui participent activement à une précarisation, une fragilisation du lien social... ce qui renforce les fragilités psychologiques ou psychiatriques des parents – parents qui sont de plus en plus isolés – et d'une volonté peut-être plus ferme de travailler la relation parents-enfants.

Depuis 2007, en fait, il y a une volonté de maintenir absolument le lien parents-enfant et de développer par le biais du droit de visite médiatisé ces rencontres qui permettent le maintien du lien affectif.

Le terme qui est revenu, vous en avez parlé tout à l'heure, c'est le droit de visite en présence d'un tiers. Alors, je me suis posé plusieurs questions, je vais essayer d'y répondre par rapport à ce vocabulaire. Première chose : qui est bénéficiaire du droit ? Tout à l'heure je vous ai parlé des textes internationaux ; j'ai parlé du droit à la famille. Là, on peut penser aux parents et à l'intérêt supérieur de l'enfant qui est d'être protégé et aux demandes spécifiques, parfois, des enfants, dans mon cabinet de juge : « Je veux voir ma mère, je ne veux pas voir mon père ou je veux en voir un seul... »

Or, le droit est accordé aux parents. Le juge des enfants accorde un droit de visite médiatisé à telle fréquence...

Les bénéficiaires, on est bien d'accord et il faut le rappeler, ce sont les parents, et c'est parce que le droit de voir son enfant est rattaché à l'autorité parentale.

Ce droit des parents est clair, mais, dans le cabinet du juge pour enfants, la demande peut être faite également pour la tante, l'oncle, la sœur, et parfois les grands-parents. Même si les droits de visite et d'hébergement relèvent de la compétence du juge aux affaires familiales, si un enfant est confié à l'aide à l'enfance, à un foyer... il faut envisager ces droits de visite également. Alors, cela relève de la compétence du juge des enfants.

Encore faut-il qu'il y en ait la manifestation à l'audience, c'est-à-dire que quelqu'un en exprime la demande. Parfois, nous avons des documents écrits, une lettre, un parent qui l'exprime : « Je pense que ce serait important que ma sœur vienne le voir parce qu'il y a un lien très fort... »

Ça, c'est une chose, mais je voudrais faire une petite parenthèse ou en tout cas vous sensibiliser au fait que, parfois, des parents ne veulent plus entretenir de liens. C'est-à-dire qu'à l'audience ils énoncent : « Ah bien moi, je n'en peux plus, je ne veux plus le voir. »

Ah ! Alors, comment peut-on réagir vis-à-vis d'un moment de désespoir ? Moi, ça m'est arrivé d'essayer de négocier, de dire : « Vous ne pensez pas que, dans quelque temps, parce que cela vient juste de se passer... ensuite, vous verrez différemment votre enfant, il faut quand même maintenir le lien, et il y a quelque chose à faire passer... » et prévoir des droits de visite médiatisés.

Je voudrais vous donner un exemple qui m'a marquée. C'était un vendredi soir, à Évry je n'oublierai jamais de ma vie. Il était cinq heures, une mère avait demandé, elle avait envoyé un courrier pour s'entretenir... Il n'y avait plus de mesure éducative, plus rien du tout. Elle arrive avec son fils et elle me dit : « Ben écoutez, moi je vous le laisse, là, parce que je n'en peux plus. En fait, ce qu'il demande c'est de voir sa tata. »

Ouh là, je me suis dit, ce n'est pas bon ça ! En fait ce qui s'est passé, c'est que cet enfant, qui devait avoir six ans, avait été confié la majorité de son existence à une « tata » et il n'arrivait pas à revenir au domicile. À chaque fois, il se présentait devant la porte et il demandait à revoir sa tata. Donc, pour la mère, que nous l'ayons sorti de son domicile, c'était de la maltraitance. Finalement, son fils ne voulait pas... enfin, pour elle, il ne voulait pas... c'était un peu ambigu et ambivalent comme situation.

Donc, c'est moi qui lui ai imposé. J'ai dit : « Je pense qu'il faudrait que votre fils ait le droit de visite médiatisé. J'ai eu écho par la suite qu'en fait ce n'était pas forcément une bonne décision que j'avais prise parce que c'était vouloir absolument maintenir un lien qui ne correspondait plus à rien.

Il faut avoir en tête que le juge, quand il prévoit des droits de visite médiatisés, c'est aussi en fonction de ce qui se passe à l'audience. Donc cela peut échapper après... Voilà pour cette affaire, encore faut-il qu'il y ait de la manifestation.

Je voulais revenir aussi sur un autre point. J'ai parlé d'exprimer des demandes parce que c'est rattaché à l'autorité parentale... Cela est arrivé à

plusieurs reprises, en tout cas moi je l'ai vu, des pères biologiques qui n'ont pas reconnu l'enfant. Si j'applique la loi, ils ne sont pas titulaires de l'autorité parentale sauf, qu'en fait, il s'agit d'une référence paternelle pour l'enfant. Je ne vois pas comment ne pas leur accorder de droit. Juridiquement, il n'y a pas de lien mais il y a un lien social, un lien affectif. Et ça pourrait paraître quand même étonnant que l'enfant soit placé et qu'on commence par des droits de visite médiatisés, par exemple, dans ce genre de situations. S'ils ont vécu ensemble jusqu'au moment du placement, qu'il est reconnu comme le père, je ne vois pas pourquoi on devrait passer par la case droit de visite médiatisé.

En deuxième point, le terme utilisé, c'est droit de visite médiatisé. À distinguer, vous l'avez évoqué, les droit de visite et d'hébergement, droit de visite accompagné, droit de visite libre avec sortie, je pense que là-dessus il faut un peu que j'éclaircisse comment on peut interpréter.

Question de la salle :

« On utilise le terme de droit de visite médiatisé ? »

Non dans la loi, c'est droit de visite en présence d'un tiers.

Le droit de visite en présence d'un tiers est rattaché au droit de visite et d'hébergement. L'idée du droit de visite et d'hébergement, je pense que c'est clair pour tout le monde. Souvent, ce qui est prévu dans les décisions, c'est un droit de visite et d'hébergement qui est accordé au parent une fin de

semaine sur deux et la moitié des vacances scolaires. Ce qui peut ressembler à ce qui est décidé par le juge aux affaires familiales. L'idée d'un droit de visite et d'hébergement, c'est le temps du week-end, du vendredi soir au dimanche soir.

Ensuite, on va aller de manière plus restrictive : le droit de visite tout court, c'est-à-dire la possibilité que l'enfant puisse passer la journée ou la demi-journée avec les parents au domicile, par exemple. Puis droit de visite accompagné : l'enfant peut sortir du lieu neutre ou du point rencontre, espace rencontre mais en présence d'un tiers et on vient donc à ce tiers des droits de visite.

Arrivés là, on se demande un peu si c'est pour surveiller, regarder, observer, garantir la sécurité de l'enfant...

Puis, il y a le droit de visite médiatisé. À ce niveau, présence d'un tiers qui, pour moi, jusqu'à présent, avait une formation de psychologue. Pour moi, c'était ça, mais je vois bien que ce n'est pas ça pour tout le monde. Donc la question, justement, c'est le rôle ou l'intervention et la présence du tiers. Qui est ce tiers ? Quand on regarde dans ce fameux rapport de l'ONED.

Intervention de la salle :

« Celui de 2007... »

Il me semble aussi dans celui de 2010, on reprend justement sur le droit de visite en présence d'un tiers. Il est évoqué, d'une part, la présence d'un tiers, ça peut être un psychologue, mais souvent l'Aide Sociale à l'Enfance, par exemple,

propose sa présence pour faire la médiation. C'est de temps en temps, de moins en moins fréquent, certes, mais ce qui peut-être m'interroge, c'est que l'Aide Sociale à l'Enfance est une des parties, et je pense que ce n'est pas très neutre, si vous voulez, comme regard, puisque c'est à elle que l'enfant est confié. Je trouve que ce peut être un peu gênant et ambigu pour les parents et l'enfant.

Qui peut être tiers ? Parfois, c'est le ou la T.I.S.F.⁷ Mais je répète, pour moi, dans le cadre d'une visite médiatisée, la présence d'un tiers, c'est normalement un psychologue, car il a un regard extérieur et qu'il peut apporter des éléments au juge des enfants sur la relation parent-enfant.

Quand on envisage les droits de visite médiatisé, c'est parce que le juge des enfants estime qu'il peut y avoir un risque, soit au niveau physique, soit au niveau psychologique, dans la relation avec son parent. Pour que quelqu'un puisse décrypter en quoi il peut y avoir un risque d'ordre psychologique, où est le danger psychologique, dans la relation parent-enfant, il faut que ce soit décrypté par un professionnel, donc un psychologue.

Je voulais aussi ajouter que médiation, c'est un terme qui est utilisé même pour des entretiens téléphoniques. On peut prévoir que les contacts téléphoniques soient médiatisés, qu'il y ait la présence d'un adulte qui puisse écouter et intervenir si, à un moment donné, cela dérape.

Alors... où se déroulent ces droits de visite médiatisés ? La notion de lieu neutre, d'espace rencontre peut être importante, puisque l'idée est

⁷ Technicien de l'intervention sociale et familiale.

que cela se fasse en dehors du lieu d'hébergement, en dehors du lieu familial. C'est important de mettre des parties dans un espace complètement neutre, parce que cela contribue justement à enlever tout ce qui peut parasiter la relation parent-enfant.

Sur les modalités d'organisation, il y a la fréquence d'exercice des droits. Qu'est-ce qui peut permettre à un juge, finalement, de dire que c'est une fois par semaine, deux fois par semaine, une fois par mois, une fois par trimestre ? Eh bien, je pense que c'est en fonction, à la fois de la demande des parents et également de la notion de danger et de l'intensité de ce danger. Ça, c'est à apprécier, à savoir que, lorsque les enfants sont des petits nourrissons, il semble que le droit de visite médiatisé peut être plus fréquent. Il y a la présence d'un tiers – et là, le tiers peut d'ailleurs être un professionnel de la puériculture.

La durée des entretiens, je pense que c'est aussi important, une demi-heure, deux heures, une heure. Le principe, c'est effectivement que le droit de visite médiatisé soit limité dans le temps. On peut imaginer qu'une heure, par exemple, peut être un temps qui permette d'aborder un certain nombre de questions.

Sur le déroulement de ces droits de visite médiatisés... un rapport est transmis au juge des enfants, sur la manière dont se sont déroulés ces droits de visite médiatisés. Ce qui peut apparaître...

Vous avez parlé de calendrier : c'est fixer par exemple des dates. Ensuite, c'est savoir si les parents ont respecté ce calendrier, s'ils ne viennent

pas, si c'est toujours reporté, ce peut être significatif d'un éloignement, d'un détachement, du fait de ne pas vouloir répondre à ces droits de visite médiatisés. Le fait d'arriver systématiquement en retard, comment est-ce qu'on s'adapte, est-ce que... Moi, je trouve que cela a un côté maltraitant d'arriver systématiquement en retard parce que l'enfant attend. Il ne sait pas trop ce qui est en train de se passer, il a l'impression d'être négligé, il peut très mal le vivre. Ce sont des éléments importants. Ce qui peut paraître parfois important, c'est que des parents sont en demande, à l'audience, du droit de visite médiatisé et, après, ils ne l'exercent pas. Cela veut dire qu'il y a un temps où l'on doit préparer l'enfant, on doit lui expliquer ce qui va se passer ; l'entretien n'a pas lieu, donc il le vit mal. Il peut s'inquiéter sur ce qui a pu se passer, ce qui est arrivé au parent, est-ce qu'il a eu un accident... Quand cela se passe comme ça, cela pose question.

Ce sont des éléments essentiels : le fait de ne pas respecter les horaires, ce qui se dit pendant les entretiens... On peut percevoir le juge des enfants comme quelqu'un d'intrusif qui a envie de savoir ce qui se passe durant les entretiens. Ce n'est pas forcément le contenu exact. Il veut savoir si les éléments importants et qui doivent être travaillés pendant le rendez-vous médiatisé sont abordés ou non.

Un parent qui est tout le temps dans la fuite... Il arrive que des professionnels constatent que le parent se met au même niveau que l'enfant, que ce sont des moments où il a envie de jouer et non de se comporter en parent, qu'il a envie de passer un

bon moment avec l'enfant... Eh bien ! ce sont des éléments, des critères qui peuvent être retransmis, ce qui permettra ensuite de les aborder à l'audience pour en parler.

Il arrive, dans une décision, que l'on précise que ce droit de visite médiatisé peut avoir lieu si le parent est en état de santé psychique ou, en tout cas, en état de santé de pouvoir participer. Je me suis rendue compte que, finalement, c'était peut-être beaucoup demander que de dire selon l'état de santé, parce que, si le tiers n'est pas un professionnel, il n'est pas certain que tout le monde puisse apprécier si le parent est en état de participer au rendez-vous médiatisé. Il y a quelque chose de très simple, c'est quelqu'un qui arrive en état d'ébriété, cela n'est peut-être pas difficile à détecter. Mais quelqu'un qui a une maladie psychique ou psychiatrique, comme la schizophrénie ou avec des changements d'humeurs, c'est difficile à percevoir...

Enfin, il y a des gens qui ont l'habitude de voir cela. Dans ce cas, il faut parfois prévoir un temps de préparation avant que ne se déroule l'entretien. C'est important de pouvoir garantir cette sécurité, de pouvoir dire : là, le droit de visite médiatisé ne peut pas avoir lieu.

Il y a un autre point que je souhaiterais aborder, c'est l'évolution de ces droits. Est-ce qu'il pourrait y avoir cumul entre des droits de visite et d'hébergement, des droits de visite médiatisés, des droits de visite tout court, la question reste entière. Il n'y a pas forcément de schéma type, à savoir, dans un premier temps, des droits de visite

médiatisés, et après, quand cela se passe mieux, quand on a pu aborder les sujets de conflits, passer à des droits de visite accompagnés ou avec sortie puis, après, des droits de visite et d'hébergement. Il peut y avoir association ; en tout cas, on est quelques-uns à pouvoir le penser. C'est-à-dire que les droits de visite médiatisés, c'est souvent consacré à aborder les questions difficiles. Ça ne peut pas empêcher qu'il puisse y avoir une demi-journée dans la semaine qui soit consacrée à un temps autrement. La relation parent-enfant, elle n'est pas uniquement obsédée par l'abord sur ce plan-là. Par exemple, dans la relation mère-fille, il peut y avoir un temps passé à aller faire les boutiques ou un moment sans sujets de conflits. Je pense que c'est tout à fait possible, ce n'est pas incompatible. Pour moi, il peut y avoir cette superposition.

Maintenant, quand un service demande la suspension du droit de visite médiatisé parce que le service estime qu'il y a un danger, même pendant le temps de la visite médiatisée en présence du tiers professionnel, moi, je suis particulièrement vigilante, parce que je me dis que c'est le seul lien qui subsiste, les rendez-vous médiatisés alors, si je supprime cela, il n'y a plus rien du tout.

En fait, on ne les arrête pas, on les suspend. Et la suspension peut être plus ou moins longue...

Je vais vous donner un exemple : j'ai eu le cas d'un père qui voyait son fils une fois par mois dans le cadre du droit de visite médiatisé et, à chaque fois, il venait avec énormément de nourriture. Il avait besoin de venir avec cela, et tout était orienté

autour du repas et de la nourriture. Et les professionnels disaient : il faut arrêter, ça empêche les échanges. Ensuite, il repartait avec ses crêpes sous le bras. On avait l'impression que ça prenait une ampleur au niveau de l'impact que ça avait sur l'enfant et aussi parce que cela se passait mal. Il y avait un conflit entre le tiers qui assurait la médiation et le parent. Chaque fois, il y avait une histoire au début, au milieu, à la fin des droits de visite... Donc l'idée était de suspendre. J'y ai fait droit, ce qui est excessivement rare. Mais, derrière, la Cour d'Appel a refusé ma décision, parce que la fourniture de nourriture ne pouvait pas justifier, motiver. Mais c'était le prétexte, la nourriture, c'était tout ce que ça engendrait et le conflit extrêmement lourd entre le parent et le tiers professionnel. Et l'enfant qui continue à vivre des situations conflictuelles, pour lui, c'est traumatisant. Avant les rendez-vous, il n'était pas bien, ça se manifestait physiquement. Après cette heure d'entrevue, cela se passait encore très mal.

On regarde de très près les conséquences, comme les manifestations d'énurésie, d'encoprésie, etc.

Juste pour terminer, les objectifs des droits de visite médiatisés, tels qu'on les envisage, c'est d'établir ou rétablir un lien de communication entre parents et enfant, protéger l'enfant des défaillances des parents, expliquer les raisons du placement, comme des maltraitements physiques, et préparer aussi le retour de l'enfant au domicile.

Voilà... je crois que j'ai terminé sur les différents points relatifs au droit de visite médiatisé.

Intervention de l'équipe du CAFS D'une médiation à l'autre

*Catherine Pinson-Guillaume*⁸

La séparation est à la fois une expérience et un processus parmi les plus cruciaux au cœur des devenirs humains, individuels et collectifs. C'est pourquoi ils constituent le point de vue central de l'institution de la vie humaine, d'une manière générale. Il n'est pas étonnant, donc, qu'elle soit l'objet de tant de rites et qu'elle apparaisse comme l'enjeu fondamental de l'expérience religieuse, ce dont témoigne la notion de sacré qui réfère étymologiquement à ce qui est séparé.

Notons que le sincère revêt une double dimension, celle d'un processus de différenciation bénéfique et d'une expérience libératrice, ou bien alors la dimension catastrophique de l'abandon et de la perte de l'amour. D'où l'importance de la place du tiers pour moduler la séparation et en faire une expérience qui recrée le lien.

Dans la clinique contemporaine, la fréquence des formes de séparations catastrophiques doit être pensée dans son rapport avec le malaise dans la culture contemporaine où le lien social est mis à rude épreuve. Je ne vais pas traiter ce problème ici mais il est néanmoins important de le garder à l'esprit. Donc je souhaite aborder la situation d'enfants et d'adolescents séparés de leurs parents

⁸ Psychologue clinicienne, en charge de médiations au C.A.F.S. Jenny Aubry.

dans un contexte d'urgence, urgence de séparer pour protéger. Je vous propose une communication d'une pratique clinique qui a trouvé son émergence dans la structure dans laquelle je travaille comme psychologue clinicienne au sein du C.A.F.S. de l'association Jenny Aubry.

Cette institution, créée par Jenny Aubry dans les années 50, accueille aujourd'hui des enfants et des adolescents séparés de leurs parents. Ils sont placés par le juge des enfants dans des familles d'accueil dès leur plus jeune âge ou après quelques années d'existence. À ce titre, le juge des enfants prononce des mesures éducatives et précise, dans son ordonnance provisoire de placement, les modalités de rencontres parents-enfant, autrement appelées, dans le milieu juridique, visites médiatisées.

Je suis donc arrivée dans cette institution avec pour fonction de participer à ces visites médiatisées qui n'étaient jusqu'alors menées que par des travailleurs sociaux. La volonté de l'association d'instituer la présence d'un psychologue formé à la psychanalyse, dans ces rencontres, venait répondre à une réelle nécessité, car toute visite met en scène des enjeux transférentiels, des manifestations inconscientes d'affects douloureux, des conflits, des projections nocives, nécessitant alors une présence, une écoute clinique complémentaire à l'approche éducative, j'insiste là-dessus. Une écoute qui a ainsi permis de redéfinir cet espace de rencontre comme un espace possible de soin pour l'enfant mais aussi pour le parent, d'où le terme de médiation thérapeutique. Donc, aujourd'hui, il a bien fallu que je limite mon intervention car, en effet, les

ramifications pour décrire ce qui est en jeu dans les médiations thérapeutiques sont pléthores. L'axe de travail que j'ai choisi tentera de montrer en quoi la médiation peut être thérapeutique ou pas, tant dans sa forme que dans ce qui s'y déploie. Pour éclairer mon propos, je partirai de ce qui conduit au placement d'un enfant en famille d'accueil et des effets de la séparation chez les parents et les enfants. Seront ensuite appréhendés ce que convoquent l'espace juridique et l'espace thérapeutique. Nous verrons alors que la médiation thérapeutique ne doit pas être saisie isolément mais dans un rapport d'interaction réciproque à ce qui l'a précédé, soit un droit de visite médiatisé, par le juge des enfants. Et j'essaierai d'interroger ce qui peut nous permettre de parler de médiation thérapeutique et du présumé que cela engage car, outre la dimension d'accueil en périphérie des médiations, je partirai de situations cliniques pour montrer les processus à l'œuvre dans la médiation thérapeutique et de la position subjective de chacun, parent et enfant, qu'elles mettent au travail.

Qu'en est-il donc du placement et des enjeux de la séparation ? Selon une considération assez classique, l'origine d'un placement familial judiciaire advient lorsqu'il est repéré qu'un enfant est maltraité, en danger, négligé, carencé. La majorité des enfants que nous accueillons au C.A.F.S. souffrent de troubles de la relation, tandis que leurs parents souffrent également en silence ou bruyamment d'une pathologie psychiatrique à laquelle s'associent des problèmes d'ordre matériel, social, relationnel, de même que l'isolement que

vous aviez mentionné tout à l'heure. Aussi, nous nous sommes aperçus que les parents sont dans un mouvement de va-et-vient entre différents services, ayant affaire à une multiplicité de professionnels. Ils ont souvent une histoire transgénérationnelle complexe marquée de ruptures, d'abandons et de répétitions. Or, même si, en majorité, des placements d'enfants surviennent dans une certaine urgence par voie de signalement, il arrive aussi que cette errance institutionnelle fasse émerger chez certains parents une demande de placement, tant ils sont épuisés psychiquement, du fait que leur parole et leurs symptômes se perdent dans cette multiplicité des lieux et des professionnels.

Même malmenés dans leurs assises narcissiques, nous verrons plus tard comment cet acte de protection d'un parent pour son enfant peut donner une orientation différente à la qualité du lien parent-enfant, mis en tension dans les médiations thérapeutiques. Nous observons précisément que le placement précoce d'un enfant se pose pour les parents, comme si l'enfant était substitué, capturé, arraché, morcelé, mais aussi sacrifié, perdu. On verra d'ailleurs ce qu'il en sera pour le cas de Mickaël. Les parents se disent blessés, attaqués, déchirés, anéantis, incomplets. La culpabilité prend alors le dessus, car ils se sentent soudainement mauvais : incapables et insuffisamment bons.

L'abîme dans lequel sont plongés les parents face à la séparation d'avec leur enfant nécessite d'être appréhendé selon plusieurs aspects. En effet, porter

atteinte à cette unité originaire, mère-père-enfant constitue une rupture brutale de l'équilibre familial, aussi défailant puisse-t-il être. Les parents s'y trouvent blessés narcissiquement dans leur fonction, atteints dans leur histoire propre et dans celle qu'ils ont commencé à tramer avec leur enfant.

Ainsi, la séparation réactualise des mouvements inconscients très violents et révèle alors un matériel archaïque, très cru parfois, constitué de peurs et d'angoisses, de rêves et de fantasmes, dont l'ultime figure représenterait alors l'enfant qui est à tout jamais en eux, celui dont on ne veut plus parler et qui se met à parler à notre place et que Freud nommait : sa majesté le bébé.

Le placement d'un enfant porte donc atteinte au narcissisme des parents, dont l'impact peut entraver la transmission de la filiation. L'enfant placé est ainsi happé par le destin des parents, captif d'un passé toujours présent, dans la répétition de leur pré-histoire. De même, les parents d'enfants placés sont soumis à un paradoxe, celui d'être privé de l'exercice réel de la fonction parentale par l'absence de l'enfant et celui où l'enfant est rendu imaginativement très présent du fait de sa trop grande absence. Ce jumeau fantasmatique remplit alors tout le psychisme des parents qui tentent de faire coïncider l'enfant placé à celui présent en chacun d'eux, dont une représentation suffisamment bonne garantirait l'unité et la perdurabilité narcissique. C'est précisément ce travail qui est à l'œuvre dans la médiation thérapeutique.

L'optique que je veux ouvrir ici consiste à penser les rencontres parent-enfant, et dans l'espace juridique, et dans l'espace thérapeutique car, si, structurellement, le premier permet par délégation la mise en œuvre du second, nous verrons dans la clinique qui émane des médiations thérapeutiques que ces deux espaces sont dans une synergie constante. Pour aller plus avant dans mon propos, il me paraît intéressant de s'arrêter sur ce que convoque justement le terme de juge.

D'origine latine, *judicem* est un terme qui signifie proprement celui qui montre le droit par un acte de parole. Comme le souligne Émile Benvéniste, ce mot témoigne de la liaison constante qui existe en indo-européen entre la notion de droit et celle de prononcer. Passé dans le langage courant, le mot juge acquiert ensuite une valeur plus large, soit de celui qui estime, qui pense.

Autrement dit, le juge des enfants évalue, arbitre une situation familiale, et son ordonnance serait l'expression d'une parole qui désigne le droit même, tant celui de l'enfant que du parent, se référant ainsi à ce qui fait loi. Comme si, là où il y a parole, il y a l'exercice même du droit. Le juge pose ainsi des limites, donne des contours à l'exercice de la parentalité. Et c'est précisément cet acte de parole, cet énoncé performatif qui vient alors situer le juge comme tiers, comme premier tiers, pourrions-nous dire, dans une mesure de placement.

Depuis que je travaille au C.A.F.S., nombre de juges empruntent ces dernières années la locution visites médiatisées pour exprimer les rencontres

parent-enfant en la présence de tiers, rencontres, donc, qu'ils autorisent dans leurs ordonnances.

C'est donc une délégation donnée par un tiers à un autre tiers. Or, le sens du terme visite regroupe plusieurs acceptions. Nous trouvons la notion d'inspection, de surveillance, et le fait de se rendre dans un lieu pour voir. Existe aussi une notion de soin, dans un mouvement qui s'inverse. Tantôt il s'agit de se rendre auprès d'un malade, pour un médecin, tantôt se dit pour un malade de se rendre auprès de son médecin. Le mot visite suppose donc, dans l'espace juridique, en assistance éducative, la notion de surveiller, d'observer le parent par un tiers. Cependant, dans un jeu de miroirs très intéressant, nous ne parvenons pas alors à distinguer qui se déplace vers qui : le médecin vers le malade ou le malade vers le médecin. Plus encore, qui est le malade, qui est le médecin.

Or, c'est précisément dans cette indistinction des places que se laissent entendre les troubles de la relation parent-enfant car, en effet, et l'enfant, et le parent sont aux prises avec cette problématique d'une pathologie du lien, et ce, dans un mouvement réflexif et transitif.

Venons-en, maintenant, à l'aspect thérapeutique des médiations et de l'interrogation que je pose comme étant, naturellement, un présupposé.

Comment penser, donc, ce glissement sémantique de visite médiatisée à celui de médiation thérapeutique ? Cette question se pose, à partir du moment où les médiations thérapeutiques supposent de concevoir le signifiant

thérapeutique comme un présupposé car, en effet, la valence thérapeutique ne s'impose pas d'emblée.

Pour comprendre ce qui est à l'œuvre, il est nécessaire de faire se croiser plusieurs trajectoires. L'une d'elles a trait à la dimension de l'accueil. Le terme d'accueil étant inscrit dans le nom même du service. Lorsqu'un enfant nous est confié, il s'agit de l'accueillir, lui et sa famille, et cela concerne d'ailleurs toute l'équipe : *toute* l'équipe ! Le processus d'accueil nécessite d'être ainsi toujours à l'œuvre, comme si un enfant et un parent aux prises avec les séparations n'en avaient jamais fini d'être accueillis. C'est une attention portée à l'autre, à sa souffrance. C'est une manière de recevoir un sujet et sa parole.

C'est à partir de ce point nodal que pourra advenir la possibilité d'un espace de rencontre entre l'enfant et les professionnels, entre les parents et les professionnels, pour permettre un « entre l'enfant et ses parents ».

Remarquons d'ailleurs que c'est le parent qui accueille l'enfant, en principe, et là, ils deviennent, finalement, tous les deux accueillis. L'accueil est une des fonctions parentales que l'institution, reprend pour elle. De même, de par la situation géographique du service, c'est souvent le parent que l'on accueille en premier lieu. De sorte que c'est l'arrivée de celui-ci qui inaugure le début des médiations parent-enfant. C'est un moment important qui vient assurer au parent la garantie de sa place au regard de son enfant, mais aussi au regard de l'institution, avec tout ce qu'elle convoque. Cette organisation de l'accueil fait donc

du parent le premier lieu du premier lien, avant même sa rencontre avec son enfant.

C'est un temps qui nous permet d'être au-devant de la scène, évaluant alors la disposition physique et psychique du parent. Là s'inscrit la première trame de celui qui fait tiers dans sa dimension soignante auprès du parent et de son enfant.

Ce temps d'accueil, cet entre-deux, peut être très varié. Tantôt on rencontre des parents disponibles, prêts à rencontrer leur enfant, tantôt on rencontre des parents très angoissés, perturbés psychiquement, revendiquant, menaçant, qui laissent alors supposer une médiation à venir, difficile, ou une médiation impossible à réaliser.

Je vous propose, à présent, d'évoquer la situation de Mme F. et son rapport à cet espace temps qui précède toute rencontre avec ses deux enfants : Marvin et Julie. Mme F. est une mère maltraitée, disqualifiée sans cesse, brutalisée et culpabilisée par sa mère, car elle a demandé le placement de ses deux enfants pour, justement, les protéger de sa propre mère. Cette maltraitance l'envahit tellement, qu'avant toute rencontre avec ses enfants, Mme F. arrive deux heures à l'avance. Elle vient au placement se reposer et parler d'elle. Elle peut notamment dire : « Je me sens bien ici, je sais que je suis une mère. »

Ce temps clinique permet donc de situer le placement, chez cette mère, comme un lieu qui la protège d'une aliénation maternelle, une aliénation insupportable la faisant vaciller dans ses assises narcissiques. Bien qu'elle vide de moitié la fontaine

à eau du service, quand elle vient, qu'elle occupe par conséquent d'autres lieux avec excès, ses excès ne nous excèdent pas. Mme F. est en fait plutôt touchante car elle n'a de cesse de se faire repérer, aborder, interpeller comme mère. Tout le monde sait qui elle est et, appréciée, elle l'est de tout le monde. (Elle me perturbe, cette mère, je perds le fil) Tout le monde sait, donc, qui elle est. Mme F. vient se réfugier, se blottir dans la salle de médiation, sans lumière, pour dormir, penser, car, là, elle est en attente d'être de nouveau mère, sans restrictions, sans heurts, mais non sans mal. Aussi est-il important de repérer qu'elle s'abandonne dans le lieu de son enfant. Là réside l'ouverture à ce qui fait soin, à ce qui se pose comme thérapeutique, car c'est aussi dans ce temps de l'informe avant la médiation, qu'une mère, comme un enfant, se prépare à nouveau et sans discontinuer à retrouver ce qui fait lien, ce qui fait lieu, ce qui donne sens à la relation parent-enfant.

Avant d'aller plus loin dans la compréhension de ce qui se déploie dans la valence thérapeutique des médiations, il me paraît important de nous arrêter sur ce que recouvre l'acception du mot médiation. *Le dictionnaire historique de la langue française, Le Robert*, précise que ce terme fait référence, en premier lieu, à la notion de division par deux et représente un nom correspondant au verbe *mediare*, être au milieu, de *medius*, au milieu. Ainsi, le juge, en séparant, crée une réalité nouvelle, une réalité autre, qui cristallise le parent comme parent, et l'enfant comme enfant. Cette amorce symbo-

lique d'une distinction des places semblerait trouver là sa réification dans la médiation thérapeutique où est interrogée en filigrane l'assomption d'une position subjective.

La séparation, permettant de limiter le parent dans sa toute-puissance, l'assigne à la question de la perte, du manque. Or, c'est à cet endroit qu'on mesure la portée du signifiant thérapeutique dont l'union avec l'acte du juge trouve son efficace dans la coupure, dans la séparation rejouée dans les rencontres parent-enfant. Et cette efficience symbolique redouble d'autant plus qu'elle est inspirée par la parole de celui qui dit « assez » : le juge. La séparation, comme marque du non, introduit alors le sujet à la question d'une castration symbolique et donc à la question de l'altérité qui est soutenue à la fois dans la parole qui limite et dans l'acte qui crée l'ouverture. Là réside aussi le présumé thérapeutique.

C'est précisément la réciprocité dans l'écart, que provoquent ces deux espaces, qui a fait sens pour Mme F. et ses enfants car, dans l'accès à la séparation, s'est jouée la découverte d'une altérité possible, une altérité qui rompt structurellement avec les processus desubjectivants, aliénants et déstructurants.

Au moment du placement de Marvin et de Julie, leur mère, Mme F., et leur père, M. N., donnaient tous deux l'impression d'être dépossédés de leur parentalité. Il régnait une confusion de génération au sein de cette famille avec tous les effets pervers inhérents. Nous ne savions plus qui était parent de qui. Ainsi se dessinait, pour ma collègue éducatrice

et moi, la visée thérapeutique de tenter de permettre à la mère et au père de refaire une expérience de leur nouvelle fonction parentale. Peut-on appeler cela réhabilitation ? Si oui, cette réhabilitation, rendue possible d'abord par le juge des enfants, a ensuite trouvé son espace d'élaboration dans la clinique des médiations thérapeutiques, avec leurs enfants, mais aussi dans les entretiens sollicités par madame et monsieur.

Par ses parents, Mme F. était bafouée dans ses droits, sa place, sa maternité, également. Elle vivait de fait avec Marvin et Julie chez ses parents, avant que ses enfants ne soient placés. Cependant, malgré l'ordonnance judiciaire, il a été très difficile pour Mme F. de venir rencontrer, seule, ses enfants au service. À chaque visite, madame ne venait par pour elle mais pour se faire le porte-colère de ses parents. Elle s'effaçait, n'était pas dans la relation, tellement mise à mal, par ses propres parents, d'être là, elle, la mère incapable, insuffisante, malade, une moins que rien, selon les qualificatifs prononcés par ses parents. Ils l'avaient menacée de la mettre dehors, allant même jusqu'à la répudier si elle ne demandait pas le retour de ses enfants auprès d'elle, soit auprès d'eux.

Après plusieurs années de travail avec cette famille, nous observons que la violence de cette menace de répudiation est proportionnelle à la violence mise en acte chez ces grands-parents dans leur rapport à leur fille, d'abord, puis à leurs petits-enfants. Marvin a été très marqué psychiquement par sa grand-mère qu'il appelle la sorcière, sorcière pour laquelle il nourrit des vœux de mort et qu'il ne

veut plus voir. Les médiations thérapeutiques ont permis à tous l'élaboration d'une parole, une parole subjectivante, à partir de là où en est chacun dans ses liens à l'autre, à l'autre maternel, mais aussi à l'autre, grand Autre, qui ouvre à tous les possibles.

Mme F. vient à présent au service et peut exprimer les aspects pathogènes de sa mère, dont elle essaie de se protéger, maintenant, tout en continuant de protéger ses enfants. Cette mère a compris les enjeux du placement et peut assumer l'acte de protection qu'elle a posé en ayant sollicité les services sociaux. Dès lors, l'assomption d'un je, chez cette mère, a rendu possible l'accès à une subjectivation chez ses deux enfants. En effet, Marvin, alors collé à sa mère, captif de son regard, n'est plus dans la même dynamique. Même s'il demeure angoissé, très fragile et poreux à l'état de sa mère, il peut à présent trouver des modes de défense opérants et construire des représentations structurantes. Il peut notamment venir dire devant la juge, en audience, que sa grand-mère maternelle est « trop méchante – je cite – qu'elle lui a fait trop de mal et qu'elle continue à en faire à sa mère » pour qu'il demande de lui-même la suspension des visites médiatisées avec sa grand-mère à la juge.

Cela a été une vraie victoire quand Marvin est sorti de l'audience, disant : « T'as vu, la juge, elle m'a entendu quand j'ai dit que je ne voulais plus voir ma grand-mère avant 16 ans. » Sa mère aussi en a été satisfaite, même si elle craignait des représailles de ses propres parents.

L'élaboration d'un travail sur le lien de Mme F. à sa propre mère puis sur les liens mère-enfant et

père-enfant, à l'œuvre dans ces médiations thérapeutiques, ont ainsi donné une légitimité clinique à la situation de placement.

Les parents soutiennent leurs enfants dans les liens qu'ils ont tissés en dehors d'eux, car ils perçoivent la nécessité que cela recouvre pour leur structuration psychique. Et, pour autant, ce sont des parents qui ne s'éprouvent pas menacés dans leur parentalité, au contraire ! Conscients tous deux de leurs limites et de leur incapacité actuelle à élever leurs enfants, donc Marvin et Julie, ils encouragent ces derniers à investir leurs différents milieux de vie.

Ainsi, la juge, l'équipe du C.A.F.S. et celle de l'A.S.E. ont permis que les grands-parents soient écartés de la scène des enfants, au profit des parents, pour que se conjugue ensuite celle des parents enfants. Le placement de Marvin et Julie a interrompu, en quelque sorte, la répétition d'une forme de maltraitance à l'œuvre jusqu'à présent. L'emprise de la grand-mère maternelle s'exerçait non seulement sur sa fille mais aussi sur les enfants de cette dernière, ce qui redoublait alors l'insupportable.

De là, il n'y a alors qu'un pas pour considérer que le placement peut faire suppléance pour un sujet et donc être thérapeutique. Ainsi l'ouverture, l'espacement, créé par cet entre-deux du juridique et de la clinique, en convoquent finalement plusieurs autres : entre deux familles, entre deux parents, parfois, entre deux figures maternelles ou paternelles, entre deux lieux, entre deux histoires familiales. De la famille d'accueil à celle d'origine,

l'enfant remanie inconsciemment et consciemment des représentations, réinvestit d'autres figures parentales, suffisamment accueillantes, qui n'effacent pas les premières mais qui permettent à l'enfant de les conjuguer autrement. L'espace des médiations thérapeutiques ouvrirait ainsi à des représentations possibles, stables, structurantes, permettant de faire valoir sa dimension thérapeutique inhérente.

Voyons à présent comment les rencontres entre Mickaël – dont je faisais mention en introduction – et sa mère, ne permettaient pas de garantir, au début, une potentialité thérapeutique dans les médiations mère-enfant. Finalement, ce travail a trouvé à s'inscrire, chez Mickaël, au fur et à mesure d'une symbolisation des failles du lien à sa mère.

Mickaël est un jeune garçon de huit ans. Après un séjour en pouponnière, il a été accueilli, vers deux ans, au C.A.F.S., suite à une décompensation puerpérale de sa mère, Mme R. Lors d'une visite chez son médecin, celle-ci lui exprimait ses pulsions infanticides, celle de défenestrer son fils. C'est de cette crainte d'un passage à l'acte de Mme R. qu'est parti le signalement. Alors référente psychologue de Mickaël à l'arrivée dans le service, je participais aux médiations thérapeutiques et, depuis, je m'interroge souvent avec les nouveaux référents de ce garçon sur cet espace de médiation mère-enfant car, à les entendre, Mme R. semble être dans les mêmes dispositions psychiques qu'au début du placement de son fils. Comme s'il y avait eu un arrêt sur image.

Si Mme R. présente un tableau clinique complexe avec une paranoïa en toile de fond, assortie de défenses hystériques massives, nous constatons que le placement de son fils n'a semble-t-il opéré aucun processus de déplacement psychique chez elle.

Procédurière, elle continue de contester le placement de Mickaël, de revendiquer des droits qui ne font jamais droit, d'incriminer son fils quand il prend de la distance, de se situer toujours dans une rivalité indépassable avec l'assistante familiale, de projeter massivement ses angoisses et ses conflits sur les tiers, bref, de les menacer aussi, parfois. Autant de manifestations de symptômes qui n'ont pas permis leur déplacement à travers la symbolisation pour Mme R. De fait, cela ne permet pas des rencontres mère-enfant apaisées et encore moins l'élaboration d'un travail sur son lien à son fils.

Malgré ce tableau clinique imposant, celui d'une mère qui appréhende son fils comme un objet qu'elle peut promener à la guise de sa propre folie, il n'en demeure pas moins que les médiations thérapeutiques le sont pour Mickaël. Les fonctions de tiers ouvrent à Mickaël un espace de symbolisation sur l'emprise de la folie de sa mère qui n'est donc pas juste située dans leur lien, mais aussi dans ceux avec les tiers, justement.

Il perçoit que ces personnes viennent réguler, limiter la toute-puissance maternelle. Ce processus permet ainsi l'accès à une distanciation subjective opérant chez Mickaël. Lui qui se laissait intruser par le regard, les bras, les baisers de sa mère, peut à

présent se soutenir dans une bonne distance physique et psychique, différer ce que lui impose encore sa mère, comme le ferait une mère avec son enfant. Alors que Mickaël ne se confond plus dans l'image de celle-ci, ce jeune garçon peut à présent habiter une parole et assumer qu'elle ne corresponde plus à ce qu'en attend toujours sa mère. Ce processus lui permet par là même de se déculpabiliser par rapport à la séparation d'avec elle, car il comprend, au fur et à mesure qu'il grandit, que cette mère n'est pas à même de prendre soin de lui.

Tout cela m'invite à penser que Mme R. semble être continuellement au bord du précipice, celui de mourir de ne pas être mère. La relation à son fils l'insécurise, réveille des angoisses archaïques qui m'interpellent, d'ailleurs, sur les carences de soins maternels dont elle aura été elle-même l'objet. Si elle a, en effet, souffert de troubles de la relation précoce à sa propre mère, est-ce pour cela que Mme R. a su protéger son fils de ses propres pulsions mortifères ? Car c'est pourtant un acte important, un acte d'amour très coûteux qu'elle a réalisé, mais Mme R. souffre de ne pas être mère, de ne pas s'éprouver mère, de ne pas réussir à subjectiver cette place. C'est comme si elle s'exigeait d'être mère, sauf qu'être parent d'un enfant ne répond à aucun de ces impératifs. Est-ce à dire que Mme R. n'aurait éprouvé qu'elle devenait mère que dans ce geste radical de protéger son enfant ? Et qu'elle n'aurait plus trouver d'autres inscriptions possibles depuis ? Là peut-être pourrait se comprendre cet arrêt sur image, comme si cet

acte salvateur avait pu dans une immédiateté l'avoir rendue mère, mais juste sur ce temps, ce temps sacrificiel.

La relation mère-fils que je viens de mentionner nous permet d'appréhender la valence thérapeutique des médiations sur un autre plan, car, pour Mickaël et sa mère, il est bien question de médiation thérapeutique. C'est un lieu qui peut faire soin pour l'enfant, en dehors même de son parent, car la présence des tiers, même difficile, dans les aspects transférentiels qu'elle convoque, est supportée et acceptée par le parent pour son enfant. Là alors résiderait peut-être la potentialité pour Mme R. d'être mère, soit en acceptant que la fonction de tiers soit étayante pour son fils. L'aspect thérapeutique en jeu dans ces rencontres parent-enfant ne prévaudrait donc pas dans sa transversalité. C'est un accès qui se subjective dans un rapport à l'altérité.

Enfin, mon dernier cas clinique met en exergue un processus d'involution clinique dans les rencontres entre un père et sa fille, ce qui a généré, non seulement le retour d'un espace de médiation thérapeutique à celui de visite médiatisée, mais aussi l'interruption de ces visites par le juge des enfants.

M. et Mme B. se sont mariés, lequel mariage s'est avéré de fait arrangé par monsieur, moyennant finances. Ça donne déjà le ton. Ils ont donné naissance à deux filles : Mélissa, âgée de 9 ans, et Leslie, âgée de 6 ans. Leslie est placée dès sa naissance en pouponnière. Elle semble avoir

souffert de carences maternelles précoces ayant déstabilisé très tôt l'édification de sa structuration psychique.

Très rapidement et après le placement de Leslie, M. B. n'a eu de cesse de séparer le noyau familial. Mélissa a été envoyée par son père chez ses propres parents à lui, en Kabylie. Puis, après avoir séquestré sa femme, la mère des fillettes, dans leur domicile conjugal, il l'a aussi envoyée chez le père de celle-ci, également en Algérie, moyennant à nouveau finances, pour qu'elle ne revienne plus jamais en France.

Placée en famille d'accueil au C.A.F.S. à l'âge de deux ans et demi, Leslie rencontrait son père régulièrement mais uniquement celui-ci, parce qu'il avait déjà expulsé la mère des fillettes et la grande sœur. Mais, très tôt, les médiations thérapeutiques deviennent un espace de conflit entre monsieur et Leslie, entre monsieur et les professionnels. En effet, ce père refuse l'échange avec nous et se satisfait de mettre tout le monde en difficulté. Quand nous faisons des remarques sur ses liens à sa fille, monsieur se montre offensé et persécuté. Il s'auto-justifie alors par une attitude de déni du fait qu'il est le père et qu'il a donc tous les droits sur sa fille. Durant toutes les rencontres père-fille, M. B. l'instrumentalise. Il ne peut être avec elle mais ne peut que la regarder. Le mode d'échange de ce père est saturé par le champ du regard. Il peut dire – je cite : « Moi, je regarde ma fille, je la regarde. » M. B. est un père qui scrute, pénètre, intruse le corps de sa fille par ses appareils photo, caméra, téléphone portable. Il obture alors tout échange,

toute relation à Leslie par la focale de son propre regard.

Or, c'est précisément à cet endroit que la relation de monsieur à sa fille est pathogène. Car son attitude génère des sentiments d'angoisse et de persécution chez Leslie, qu'il a très bien repérés. Comme si ce père convoquait sa fille dans une posture de passivation, à la fois violente et morbide.

Pour Leslie, son père lui donne le sentiment de n'exister qu'à travers son regard, ce qui annihile, alors, toute relation possible en dehors de ce lieu paternel et, dans la soumission de Leslie, au sens propre du terme, d'être l'objet de tous les regards de son père et, bien entendu, avec toute l'équivoque que cela sous-tend, monsieur trouve satisfaction en riant car il sait que cela la met à mal.

Ainsi, Leslie est exposée à la violence de son père dans ces médiations thérapeutiques. Très marquée, il lui arrive de développer des troubles réactionnels bruyants, allant jusqu'à l'automutilation. À certaines médiations, Leslie tente de répondre à l'agressivité de son père par des mécanismes de défense différant de ceux utilisés jusque-là. Soit elle essaie d'éviter tout échange avec son père, les jeux, les contacts physiques, soit elle ne parvient plus à se contenir et, en miroir avec son père, elle fait n'importe quoi, balance des puzzles, de la pâte à modeler au visage de son père, et des gâteaux que son père est venu lui offrir en nombre, en surnombre, avec dix sacs, parfois, de nourriture.

Débordé par les tentatives de mise à distance de Leslie, M. B. ne peut lui répondre qu'en la blessant narcissiquement. Je cite : « Leslie n'est pas belle,

elle n'est pas gentille, mais Mélissa, ta grande sœur, elle est gentille, bien habillée, intelligente, pas comme toi ! » peut-il lui asséner. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises pour faire entendre à ce père combien il déstabilisait sa fille avec ce genre de propos, mais en vain. Il continue de la rabaisser, la disqualifier et la blesser, dès qu'il en a l'occasion, dès qu'il saisit qu'elle tente de lui échapper physiquement et psychologiquement.

Un autre aspect majeur aussi les sentiments d'angoisse chez Leslie, venant confirmer la toxicité du lien de ce père à sa fille. Depuis que Leslie est placée, elle n'a plus jamais revu sa mère, ni eu de ses nouvelles et, inlassablement, Leslie continue d'interroger son père à ce sujet. Mais monsieur déjoue toutes ses sollicitations et ses questions. Il ne peut que lui répondre – je cite : « Quoi ? Mais de qui tu parles, je ne comprends pas. Moi, je suis là. Il n'y a pas de maman. » ou encore : « La mère de Leslie n'existe pas. » Dans cette posture, monsieur tente d'effacer la mère de Leslie, en supprimant de son discours sa possible représentation, c'est-à-dire en refusant de l'évoquer de quelque manière que ce soit.

Alors que Leslie tente d'historiciser quelque chose de sa place, de son histoire familiale et de la disparition de sa mère, son père interrompt sa fille et barre toute représentation maternelle.

Or, c'est justement ce défaut de représentation qui est pathogène car ce père engendre alors une forclusion de la mère dans le psychisme de sa fille. Tous ces éléments sont très exposants pour cette fillette. La persécution et la folie de ce père

engendrent chez sa fille un état de tension et d'angoisse extrêmes, la laissant alors épuisée. Elle essaie de trouver une issue, au sens même d'un enjeu vital, à travers des conduites régressives d'éclatement et de morcellement. C'est une façon pour elle de lutter contre l'effondrement, de se défendre contre ces effractions paternelles, qui abîment tout autant qu'elles culpabilisent.

Nous avons donc été obligés de constater que le cadre des médiations thérapeutiques n'est pas reconnu chez M. B. Il refuse tout échange. Il semble produire un mode de défense qui l'amène à percevoir l'environnement de façon déformée. Les traits de sa personnalité, comme la rigidité, l'agressivité, le sentiment de persécution sont renforcés de façon quasi tautologiques par le fait qu'il a des droits, et ces droits, pour ce qu'il en comprend, l'autoriseraient à exprimer son agressivité et son voyeurisme.

De fait, comme il ne tient pas compte de l'autre pour établir une relation, surtout avec sa fille, il nous a paru urgent de solliciter le juge pour, dans un premier temps, interrompre les rencontres entre monsieur et Leslie, car cette petite fille était alors aliénée par des impasses de traduction et de symbolisation.

Cette interruption de plusieurs mois, garantie par le juge, a ensuite permis à Leslie de se reconstruire, d'investir les apprentissages et de trouver un espace de métabolisation en psychothérapie. Cette dynamique d'involution dans les rencontres père-fille ne permet donc pas de parler de médiation thérapeutique. Actuellement, il

n'y a pas de travail d'élaboration possible pour M. B. dans la construction du lien père-fille. Il s'agit plutôt de maintenir le lien sous forme de visites médiatisées qui pourraient d'ailleurs être interrogées, car ce qui prévaut pour le moment est la protection physique et psychique de celle-ci, contre son père en visite médiatisée, mais pas seulement, car le juge a ordonné un placement caché pour elle, de sorte que son père ne connaisse ni le lieu où elle réside, ni aucun autre lieu qu'elle fréquente, afin d'éviter tout éventuel passage à l'acte.

Pour conclure, penser la séparation parent-enfant dans le cadre de l'assistance éducative nécessite de la situer dans un rapport de délégation à une double tiercéité car, en effet, selon la loi, la première tiercéité est donnée par délégation de l'état au juge des enfants, qui protège un enfant de ses parents en prononçant son placement, tandis que la seconde, la tiercéité thérapeutique, n'est possible que parce qu'elle est instaurée par le juge des enfants à un service de soin.

Cependant, la clinique des rencontres parent-enfant permet d'indiquer que cette tiercéité peut montrer des aspects paradoxaux. Dans les deux premiers cas, les médiations thérapeutiques permettent l'exploration des possibles dans la construction d'un lien mère-enfant, étayant et indispensable au développement psychique de l'enfant. Ce dernier peut accéder ainsi à la construction de défenses structurées, tout en lui permettant l'organisation de son monde interne.

Mais il arrive que la délégation que nous donne le juge soit impossible à exercer. Nous avons en effet pu saisir toute la portée de cette impossibilité dans la dernière situation clinique où, malgré le cadre posé en médiation thérapeutique, un parent peut soumettre son enfant à sa propre folie et provoquer ainsi une désorganisation psychique sévère chez ce dernier car, même s'il demeure pour l'enfant un temps de récupération psychique entre deux rencontres, il arrive que ce temps ne soit pas non plus thérapeutique. En effet, des liens négatifs, traumatiques, sources d'excitations violentes et d'impasses de traduction ne permettent alors que l'établissement de processus pathologiques chez un enfant.

Autrement dit, protéger un enfant de son parent peut-il s'avérer thérapeutique si les visites médiatisées semblent aggraver le devenir psychique d'un enfant ? Là résiderait donc, selon moi, le paradoxe, paradoxe que j'aimerais soumettre à votre réflexion.

S'abstenir de faire du thérapeutique pourrait-il être thérapeutique pour l'enfant ?

Je vous remercie...

Discussion entre la salle et les intervenants

Jean-Pierre Adolphe : Qui veut intervenir, qui veut poser une question ?

La salle : Moi, j'avais juste une question par rapport à la juge. En ce qui concerne, que ce soit le droit de visite médiatisé ou le droit de visite et d'hébergement, tout à l'heure vous avez parlé de la famille mais est-ce que cela peut être pour les amis de la famille ?

Christina Rinaldis : Oui ! Tout à l'heure j'avais parlé des frères et sœurs, de la fratrie, des oncles et tantes, mais c'est aussi valable... En fait, on parle de liens, il me semble que dans un article du Code civil, il est prévu de maintenir les liens et les relations qui sont importantes, qui sont des repères pour un enfant, bien sûr. Après, ce n'est pas forcément dans le cadre des droits de visite médiatisés. Ce passage n'est pas obligé. Je pense que c'est important de le préciser... On a beaucoup centré nos interventions là-dessus, mais il n'y a pas que cela.

Par contre, pour rebondir sur ce que je viens de dire, parfois, certains parents vivent très mal ce temps médiatisé ou la présence d'un tiers, ils se sentent observés...

Certaines personnes disent : « Si c'est pour être surveillé, contrôlé, moi j'y renonce, je n'en veux pas. Ce n'est pas la peine de m'en accorder, je ne le ferai pas. Je ne viendrai pas. » Quelquefois, avec un

peu de temps, cela s'estompe mais, parfois, certaines personnes sont catégoriques et renoncent. Moi j'ai vu quelques situations, justement, où la mère refusait ce passage par les droits de visite médiatisés, alors que, dans la décision, dans le jugement, il était prévu des droits de visite médiatisés, et le placement avait été renouvelé pour six mois. Six mois après, elle vient, et elle était un peu fière, si vous voulez, en me disant : « Ben voilà, on a fait ce qui était prévu donc, maintenant, on passe à l'étape suivante. » Et quand vous annoncez : « Eh bien non, vous avez perdu du temps ! »

Voyez, ça, c'est extrêmement douloureux et difficile d'entendre ça, mais j'estime que ce temps, il est indispensable et nécessaire, donc j'insiste, je renouvelle pour six mois, mais avec ces droits de visite médiatisés. Il est vrai que certains parents vivent l'intervention du tiers, le juge, vous l'avez évoqué, comme un rapport de force avec un autre adulte ou avec l'institution. De ce fait, ils oublient aussi le lien qu'ils ont avec l'enfant, ils le déplacent. Et ils se positionnent contre le juge ou contre l'institution : « Moi, en tant que parent, ma dignité c'est de tenir tête. »

C'est le risque d'être entraîné par ça. Il faut être très vigilant, faire attention.

La salle : Vous avez évoqué tout à l'heure, dans les objectifs des médiations, la question du possible du retour. Qu'entendez-vous par retour et comment réagissez-vous en face de parents qui n'envisagent pas le retour ?

Christina Rinaldis : Juste sur le fait qu'ils n'envisagent pas de retour, en tout cas. En fait, je reprends un cabinet, dans lequel je ne connaissais pas du tout les situations et je me suis retrouvée, justement, face à des parents, lors d'une audience, qui attendaient le renouvellement dans les mêmes conditions.

Vous allez me dire, la facilité c'était que, puisque j'avais devant moi des parents qui étaient d'accord pour un renouvellement, ça peut faire une audience courte, et voilà, je prends acte !...

En fait, je leur ai dit que ce n'était pas comme ça que j'envisageais les choses et j'ai rappelé qu'un placement, par définition, était provisoire. Je me suis lancée sur un terrain, je ne savais pas ce que j'allais ranimer, peut-être y avait-il des tensions, que ça s'était apaisé... et moi, j'étais là, à dire : « Il va falloir envisager le retour. »

Mais je pense que le juge est là aussi pour le rappeler. Ça ne veut pas dire que c'est quelque chose de certain, peut-être les parents le souhaitent-ils ou bien ils ne sont pas en mesure, peut-être ne sont-ils pas encore prêts. Je dois quand même poser cette question. Cela me semble fondamental. Un placement, je le répète, par définition, doit être provisoire. Je dis ça, alors qu'un texte, très récemment, a prévu qu'on pouvait prolonger jusqu'à la majorité.

Enfin, prononcer au-delà d'un an, au-delà de deux ans, en tout cas... Mais moi, dans cette situation-là, j'avais le devoir de le rappeler, de dire : « Comment envisagez-vous les choses ? » Au moins pour l'entendre...

La salle : Quelles sont les raisons qui font que les parents ne portent pas leur demande de retour ?

C.R. : Parce qu'ils ne sont pas prêts... Et l'enfant est présent à l'audience. Alors, lui aussi doit l'entendre. Quand il vient à l'audience, l'enfant se dit : « Eh bien, c'est là, c'est là maintenant. Est-ce que je vais rentrer ? Est-ce que je rentre ? Pourquoi je ne rentre pas ? »

La salle : Il y a des cas de figure où l'enfant et les parents sont tout à fait d'accord pour maintenir une forme de statu quo qui leur convient de part et d'autre, un statu quo dans lequel les parents exercent à leur façon leur fonction de parents... séparés.

C.R. : Je suis tout à fait d'accord, mais, dans ces cas-là, il faut que l'institution l'entende, que moi je le réentende, que les choses soient dites. Et surtout qu'il n'y ait pas de non-dits. Quand je prends ma décision, il faut que j'aie entendu...

La salle : Il vous est arrivé d'avoir affaire à des décisions, enfin, des questions... Les parents sont confrontés à des questions assez culpabilisantes. En tout cas pour eux, il y a un impact. Au moment où ils commencent à s'installer dans une relation ; je dirais... je distingue relation et lien, dans des liens avec leurs enfants, ils entendent déjà qu'ils étaient irresponsables, en tout cas, de ne pas demander le retour de leur enfant, c'est-à-dire, ce que j'essaie de pointer là, c'est parfois entre le magistrat et

l'institution et l'équipe thérapeutique, il y a parfois des manques de liens qui empêchent peut-être à un moment donné de...

C.R. : Je suis tout à fait d'accord avec vous. Sur le lien, c'est très difficile, ce qui permet de comprendre. On n'a pas forcément toujours les éléments ; le rapport du professionnel, le psychologue qui analyse le lien, ne nous est pas toujours communiqué. On ne l'a pas forcément... On n'a pas forcément des écrits, pas toujours. Par exemple, on parlait d'espaces rencontres, c'est très varié. Il y en a où se situent des présences ponctuelles, etc. On n'a pas toujours un écrit qui synthétise ou qui nous donne des éléments sur l'évolution du lien et l'analyse sur du long terme, du moyen terme... C'est vrai qu'aujourd'hui je suis bien consciente qu'il y a besoin de liens.

La salle : Je voudrais poser une petite question. Il y a un partage, en fait, des demandes et des démarches... il y a les droits des parents qui sont effectivement décrits par la loi, auxquels on doit répondre et, en face de ça, il y a la nécessité ou l'intérêt de l'enfant. Et, évidemment, ça peut se rejoindre, on peut le travailler. Ici, nous nous ingénions, justement, nous nous servons, disons, du cadrage du juge, de la loi pour faire en sorte que les intérêts de l'enfant soient servis, que la médiation devienne thérapeutique. Mais, parfois, il y a une difficulté, c'est que certains professionnels penchent plus d'un côté ou de l'autre. Parfois, on voit plus prendre les intérêts, les demandes des

parents. À l'inverse, on peut aussi être complètement obnubilés par l'intérêt de l'enfant et ne pas voir ce qu'on devrait travailler vis-à-vis des parents. Ça peut se poser avec d'autres partenaires. Ce peut être des partenaires de l'Aide Sociale à l'Enfance. Eux aussi, c'est un tiers. C'est très important, et nous, nous ne pouvons pas nous en passer de l'Aide Sociale à l'Enfance. Parfois, on nous propose de faire un placement direct, mais il nous est refusé. En fait, il y a beaucoup de tiers. Il y a une première médiation dans le cabinet du juge, qui passe à l'Aide Sociale à l'Enfance, c'est un tiers. Et nous, nous sommes encore un autre tiers dit pour soigner. C'est important qu'il y ait cet échelonnement de tiers, qui se soutiennent et qui confrontent aussi leurs positions.

C.R. : On a des regards certainement complémentaires. Il y a des objectifs différents, c'est toute la difficulté.

La salle : En rapport à ça, je voudrais poser une question... juste une précision. Tout à l'heure vous avez parlé de pères naturels...

C.R. : Oui le père biologique n'avait pas fait la démarche de reconnaissance...

La salle : Oui et qui sollicitaient des droits et, de fait, avaient élevé l'enfant... et vous avez parlé du fait que, parce qu'il était le père d'origine, on ne pouvait pas envisager de passer par des rencontres médiatisées. Excusez-moi, je n'ai pas bien saisi...

C.R. : C'est parce que...

La salle : Il n'y a pas de cadre légal.

C.R. : Eh bien oui, c'est un tiers par rapport à l'enfant. Mais il n'est pas reconnu. Il n'est pas titulaire de l'autorité parentale. Il est tiers. Aux yeux de la loi, il est comme n'importe quel autre tiers et donc on pourrait peut-être imaginer qu'on soit obligé de passer par l'état droit de visite médiatisé pour vérifier quelle est l'intensité ou quelle est la réalité du lien qu'il y a entre le père et l'enfant. J'ai le cas très concret : c'étaient deux enfants qui sont récupérés pendant que la maman est en garde à vue parce qu'elle est en état alcoolisé plus plus et pas d'interlocuteur, apparemment, pas de père. Mais un monsieur arrive et dit : « En fait, je suis le père, je m'occupe des enfants depuis très longtemps et je suis en séparation avec la mère... » Là, il faut d'abord vérifier...

La salle : J'avais compris l'inverse... étant donné que c'est le papa naturel, qu'on n'avait pas à passer par des médiations...

C.R. : Pas forcément...

La salle : À mon sens, dans le travail qu'on fait, c'est important d'évaluer les liens, de manière générale, pour cet enfant, c'est-à-dire, c'est un enfant qui a pu être, je ne sais pas, entre autres, élevé par une tante, et sa maman naturelle va avoir des rencontres médiatisées, dans le cadre d'une

médiation qu'on peut envisager, du moins extrêmement cadrée, extrêmement lourde peut-être pour elle, alors que la tante, qui a élevé cet enfant, va pouvoir le voir sans souci. Je comprenais le contraire dans ce que vous disiez, c'est pourquoi je voulais cette précision... Et je reviendrai juste sur un autre petit point. Nous, en tout cas, au C.A.F.S. Jenny Aubry, où je travaille en tant qu'éducatrice. Je n'étais pas là à l'origine du projet mais, quand je suis arrivée, on m'a bien expliqué l'intérêt et le projet qu'il y avait d'avoir des équipes référentes, d'avoir des regards croisés sur les personnes qu'on recevait, d'avoir des dossiers sur les parents et aussi sur le lien. Et je pense que c'est aussi ça qui peut être pertinent dans ce qu'on pourra renvoyer, en tout cas au juge, qui est notre partenaire principal. Mieux on décrira ce qu'on peut voir de la relation, plus il prendra des décisions en fonction de ce qu'il voit, de ce qu'on lui dit. Ce sera beaucoup plus complet. Je pense que c'est vraiment l'idée d'avoir un regard croisé de plusieurs professionnels et vous, c'est différent, vous regardez la situation d'un autre prisme. C'est important d'insister là-dessus. Ma collègue l'a fait dans son intervention, mais je préfère le redire. Parce que c'est vraiment essentiel d'avoir cette idée-là et de la défendre. C'est ce qui nous reflète dans le travail qu'on a, avec les juges, en particulier.

La salle : Oui, il faut bien informer les partenaires.

La salle : Il y a des écrits...

La salle : Moi, je suis psychologue et, en fait, j'étais surprise, quand même, lors de l'exposé, par la violence, la violence qui circule finalement, aussi bien dans le cabinet du juge quand il prend cette décision, la violence qu'il peut y avoir à son égard quand il prend cette décision, la violence au niveau des visites médiatisées avec cette venue du tiers et je trouve quand même qu'il y aurait quelque chose à écrire sur cette violence.

La salle : L'année prochaine, pourquoi pas...

La salle : Il y a aussi le processus de séparation qui fait déjà violence... de lui-même, en lui-même.

La salle : Oui, sur tout ça, sur toute cette violence qui circule, je trouve qu'il faudrait écrire sur toute cette violence...

La salle : La première violence, c'est la carence des parents... et puis, après, nous, on accueille la violence pour la travailler, la transformer, essayer de la réduire, et puis la rendre... parce qu'il y a une violence naturelle qui est nécessaire, aussi, dans les relations humaines.

La salle : il faut donc pouvoir formaliser tout ça. La violence nécessaire, la violence qui a lieu parce qu'il y a une décision qui est prise. Je trouve que ça fait aussi réflexion autour de ces visites médiatisées...

La salle : On travaille sur la violence...

La salle : C'est la matière première

La salle : On espère que, de temps en temps, il y en ait moins.

La salle : Il y a aussi la violence institutionnelle.

La salle : Question pour M. Adolphe : à un moment donné, vous avez parlé, dans votre présentation, de travail de deuil. Mais vous l'avez cité comme ça, d'une manière très courte. Donc, j'aurais aimé que vous en disiez un peu plus par rapport à ça. Qu'est-ce que vous entendiez par travail de deuil ?

J.-P. Adolphe : Mon exposé était déjà assez triste !... Le deuil, on travaille dessus aussi dans les médiations. Là, il s'agissait d'une transformation, en fait, dans les relations entre le parent et son enfant. Le parent et l'enfant doivent quitter les modes d'échanges qu'ils avaient auparavant, qui étaient probablement très fusionnels, très informels, qui manquaient d'élaboration... de parole. Enfin, ce n'est pas sûr, ils avaient encore l'étape du langage et, effectivement, il faut les transformer par rapport à ça. Il faut perdre des plaisirs d'échanges qu'ils ont, un peu archaïques, pour passer à d'autres modes. C'était juste ça...

La salle : Justement, par rapport à votre présentation... vous avez évoqué à un moment que, les médiations étaient construites de telle manière qu'il y avait un psychologue et un éducateur et que

le psychologue serait plutôt du côté des parents, et l'éducateur, plutôt du côté des enfants.

J.-P. A. : Alors, ça, c'est un schéma un peu... Au départ, on a voulu formaliser le projet et on se disait que l'éducateur référent accompagne beaucoup l'enfant dans sa vie quotidienne, chez l'assistante familiale, il fait beaucoup de relais. Il échange beaucoup directement. Donc, effectivement, il a un rôle de... il assume une certaine sécurisation dans la médiation, il soutient l'enfant directement. Et, théoriquement – mais c'est un schéma – le psychologue a le rôle de cadrage. Il fait respecter certaines règles. C'est un peu théorique, car ça peut s'inverser.

Catherine Pinson-Guillaume : Il y a aussi les enjeux transférentiels. Justement, parfois, l'enfant va plutôt s'adresser au psychologue, mais c'est aussi au regard de la relation que les professionnels ont avec les parents. C'est complexe, mais il n'y a pas de place définie au préalable, qui fixerait que l'éducatrice serait beaucoup plus proche de l'enfant, et le psychologue, plus proche des parents. Il faut plutôt l'envisager comme une dimension d'écoute qui est double, plurielle, et, de fait, par cette écoute plurielle, on oriente plutôt de telle ou telle manière, les propos, ce qui se joue. C'est très complémentaire, c'est pour ça que je m'étonnais un peu de vous entendre, Mme la Juge... Pour vous, vous attendiez beaucoup du regard porté par quelqu'un qui est de formation psychologique, psychanalytique. En tout cas, ce qui est très

important, ce qu'on peut observer, c'est ce binôme qui se forme dans le cadre des médiations et qui n'apporte pas du tout les mêmes éclairages et qui ne soutient pas l'enfant et les parents de la même manière. Et c'est dans cette dynamique-là qu'il y a quelque chose qui est rendu possible, un lien qui... la question de la reconstruction d'un lien et de la construction d'un lien qui est rendue possible dans une complémentarité. C'est ainsi que nous fonctionnons, dans le cadre d'un binôme.

La salle : Et, malgré tout, la présence de deux tiers, lors de ces rencontres médiatisées, ça fait un enfant, trois adultes... ce n'est pas un peu problématique ?

C. P.-G. : Monsieur disait un enfant, trois adultes. Dans les trois adultes, vous comptez quand même le parent. Donc il n'a pas la fonction de tiers. Il y a deux personnes qui font tiers.

La salle : Ces rencontres, ce n'est peut-être pas facile à vivre pour l'enfant.

J.-P. A. : Les difficultés font partie du tout... On n'est pas en permanence en binôme, ça dépend des situations. Dans certains cas, on est toujours deux en face des parents. Et puis, on joue avec ça. On peut aussi sortir dans le couloir en laissant la porte ouverte et en écoutant ce qui se passe. Parce que cela donne aussi la possibilité à l'enfant et à son parent de communiquer différemment, parce qu'ils échappent un peu au conflit de loyauté, à ce

moment-là. Donc ils retrouvent leur côté fusionnel pour se retrouver. Ils ont besoin d'un peu d'archaïsme entre eux pour se parler. Ils ne peuvent le faire que si on s'exclut un petit peu. Et on suit tout ça.

La salle : Je crois qu'il y a des choses importantes qui ont été dites par vous et aussi par des interventions dans la salle. C'est qu'il y a plusieurs éclairages quand on est plusieurs professionnels réunis avec une famille, et c'est ça qui est précieux, c'est qu'on ne mélange pas tout. Chacun est dans sa spécificité professionnelle et il éclaire l'approche de l'autre par des notions de pluridisciplinarités. Il ya plusieurs disciplines en présence, qui sont mises en réflexion, et c'est la réunion de synthèse qui permet de débrouiller tout ça et de montrer l'importance des éclairages. Première chose. Ça, j'y suis assez attaché.

Deuxième chose, c'est le tiers. Il y en a deux, de tiers. Il n'y en a que deux... Il y a le tiers exclu. Moi j'ai l'habitude de parler de tiers, en fonction de la considération de l'histoire de la famille et, dans une famille, dans la conflictualité ou dans la pathologie de la famille, un tiers peut être exclu. Ce qu'on trouve assez facilement dans des histoires de psychoses mais, avant tout, dans le travail qui doit être fait par les professionnels, c'est de le rendre symbolique, ce tiers ! Le tiers ce n'est pas compter un, deux, trois, pof ! Il y a trois personnes, il y a un tiers. Il y en a trois autres, il y en a un deuxième, etc. Ou le tiers est exclu, et c'est comme ça qu'il nous donne à comprendre de la pathologie dans

laquelle se trouve l'enfant ou que l'enfant représente. Et puis il y a un tiers qui doit être un tiers symbolique qu'on doit activer pour que, justement, des problématiques de santé puissent réapparaître.

La salle : C'est transférentiel...

La salle : Bien sûr !

La salle : Parfois, dans l'équipe, on est deux tiers, un tiers... Cela dit, il y a transfert, contre-transfert. Notre problème, c'est que nous avons tous, quelles que soient nos places, des représentations assez idéalisées aussi. Un mode de fonctionnement faux, parental. Nous avons affaire à ça. À un moment donné, le travail, ce n'est pas d'éduquer les parents. On n'est pas là pour éduquer les parents... On n'a pas non plus à être dans une fonction de substitution, à apparaître, parce que ça, ça peut nous arriver, à apparaître auprès des parents comme de meilleurs parents. Toutes ces difficultés, nous arrivons à en parler. Heureusement que nous sommes deux, que nous pouvons en parler, de cela, parce que c'est en jeu dans les médiations. C'est important de le dire. Si on n'en parle pas, nous avons des parents qui peuvent, à un moment donné, abandonner ce type de dispositif que nous leur proposons.

La salle : j'ai une question à vous poser, Mme la Juge. J'aimerais savoir, quand vous rencontrez en audience des enfants et des parents et qu'au

préalable vous avez donc lu les rapports de l'A.S.E. ou d'autres services... J'aimerais savoir si, avant même de commencer l'audience, vous avez déjà une idée de ce que vous allez inscrire dans votre ordonnance.

C.R. : Ah non, ça non ! Vous voulez dire de ce que je vais inscrire ? Dans ce cas-là, quel serait l'intérêt de l'audience ?

La salle : Il est autre... mais j'entendais que vous vous appuyiez aussi beaucoup sur les écrits. Parfois, les écrits ne vous parviennent pas, donc vous n'avez affaire qu'à ce moment, ce temps, de l'audience. Mais il y a deux temps. Il y a le temps d'un service, plusieurs services qui relatent ce qu'il en était du travail autour du lien parent-enfant, qui est donc relaté dans les rapports et, donc, il y a ce temps de l'audience où vous pouvez... des demandes nouvelles peuvent émerger, on a vu récemment le cas : un enfant a demandé au juge des droits d'hébergement avec son père, chose dont il ne nous avait pas du tout parlé jusqu'à présent et ce n'était pas non plus inscrit dans les rapports, et je voudrais savoir ce qu'il en est de ces deux temps. Le temps des services qui vous informent de la situation et le temps de l'audience, qui sont deux temps complémentaires mais, de fait, différents... Je voulais juste savoir comment vous les travaillez, ces deux temps-là.

C.R. : Alors, il y a comme j'aimerais les travailler et comment je suis obligée de le faire. Parce qu'il y

a aujourd'hui... Enfin, moi, par exemple, je vais vous parler de ce que je connais. Sur Évry et sur Pontoise, en fait, je me suis retrouvée plusieurs fois, le jour de l'audience, sans rapport. Cela s'est produit. Donc, avant, j'avais l'attitude que je râlais. J'ai râlé plusieurs fois, j'ai menacé que j'allais renvoyer, sauf que tout le monde arrive en état de fièvre. Ils attendent la décision, etc. Donc je fais avec ce qu'il y a... Au dernier moment, j'ai décidé que j'allais faire une mesure qui concluait justement à une demande de placement. Je trouve que c'est une mesure qui est importante. S'il arrive quelque chose, je préfère, il y a plus de sérénité. Enfin, les deux enfants, que j'avais devant moi, ça les traumatisait encore deux fois plus de revenir. C'est un traumatisme pour eux de venir au tribunal, ça c'est évident...

Après vous dites, il y a le rapport et il y a le temps de l'audience. Alors, je me raccroche toujours à la procédure, dans les situations difficiles. Elle peut me sauver pour garder la tête froide. La procédure dit qu'à l'audience, en matière d'assistance éducative, la procédure est orale. Donc je dois me fonder sur ce qui est dit à l'audience. Le fait d'avoir lu, d'avoir connaissance d'un rapport, c'est ce qui peut permettre de rebondir et de réagir sur ce qui est dit, de demander des éclaircissements, de rajouter des précisions, d'aller plus loin. En fait, on va dire que l'écrit, le support écrit, c'est ce qui permet de s'inscrire en mémoire et ce qui permet de suivre, au fur et à mesure, l'évolution de la situation avec des rapports d'incidents... et de tenir compte des fugues, etc. qui ne sont pas

forcément, d'ailleurs, évoqués à l'audience, en tout cas, cela fait partie de la mémoire. Et puis après il y a ce qui est demandé à l'audience pour prendre la décision. Maintenant, dire, qu'avant l'audience, on a une petite idée de ce qui va se passer ou de ce qu'on peut entendre, peut-être... mais pas de ma décision. Ça non ! Je ne sais pas comment je vais continuer, mais ça, je m'y accroche, parce que je ne veux pas du tout être dans ça. Mais c'est vrai que cela demande... c'est une exigence.

Je ne suis pas pour les principes de prolongations... Je ne suis pas favorable à ces mesures qui sont nouvelles, sans voir les gens... On va où, là ? Ce que j'ai pu maintenir, mais là je pense que ça va disparaître, c'était pour les majorités, j'essayais de voir, pour l'enfant qui est confié ou placé et qui devient majeur, savoir ce qu'il va devenir. C'est quelque chose que je faisais, et je n'y arrive quasiment plus.

Il y a un point qui n'a pas du tout été abordé, mais je voudrais juste en parler comme ça. Parce que, comme j'ai été juge aux affaires familiales, cela déteint un peu sur ma fonction de juge pour enfants. C'est quand des parents n'ont pas les mêmes droits à l'égard des enfants, les mêmes enfants. C'est quelque chose qui est insupportable pour eux, parce qu'on a l'impression qu'ils partent dans la concurrence. Je trouve que c'est important de l'avoir en tête. Pour l'un, les droits de visite médiatisés, l'autre, les droits de visites simples, voire les droits de visite et d'hébergement. Je pense que c'est quelque chose qui est difficile à gérer, surtout pour l'enfant, parce que lui, il a bien

compris qu'il y a des problématiques différentes, et je trouve que les adultes, parfois, ils s'enferment là-dedans. On parlait de cumuls de droits et je trouve qu'aussi, ça, on n'en a pas trop parlé.

En fonction de l'âge de l'enfant, les droits de visite médiatisés ne sont pas perçus de la même façon. Les adolescents... j'ai eu le cas d'une jeune fille, pas loin de la majorité, 16 ou 17 ans, et qui avait demandé son placement en prétextant ou en invoquant le fait que ses parents envisageaient son mariage forcé à l'étranger. Et il était hors de question pour elle de reprendre ça avec ses parents dans le cadre d'un droit de visite médiatisé. Pour moi, ça me semblait quand même important. Et là, l'évoquer, elle refusait. Il y a ce plan-là et aussi le cas d'adolescents qui ont fait l'objet de violences physiques. Eux, ils sont dans une situation de blocage. C'est plus compliqué, je trouve, avec eux, de reprendre sur les droits de visite médiatisés qu'avec des plus petits, moins de 15 ans...

Et alors, il y a une chose, c'est fouillis, n'est-ce pas !... Mais aussi, parfois, le fait pour des enfants qui ont été victimes d'agressions sexuelles, on n'en a pas du tout parlé, mais je trouve que, parfois, les droits de visite médiatisés, ne serait-ce qu'une fois, ça peut être l'occasion pour eux de se reconfronter à une certaine réalité pour remettre peut-être les choses en place, pas forcément envisager qu'il y ait maintien du lien et de retravailler le lien avec, en vue un retour... Quand un enfant d'une fratrie a été victime d'agressions sexuelles, donc suspension des droits pendant X années, mais il voit que ses autres frères et sœurs ont ce droit... Eh bien ! Je l'ai

compris le jour où un enfant m'a demandé : « Oui, mais là, j'aimerais vraiment le voir. » Cela ne veut pas dire qu'il a envie de rétablir un lien, mais il a envie, peut-être, à un moment donné, d'être comme les autres enfants. C'est compliqué ça, je trouve, je vais le dire avec mes mots, je ne vais pas aller plus loin que ça. Il voudrait être comme les autres de la fratrie. Je me suis dit qu'effectivement je pouvais comprendre cette attente ou cette demande. Le protéger, donc il est hors de question qu'il ait le droit de visite médiatisé, mais au moins une fois pour qu'il se retrouve... et ça peut être une façon de dire : mais là tu vas peut-être exprimer pourquoi tu es en colère, est-ce que tu lui en veux, qu'est-ce que tu lui reproches, où tu en es ? Tu ne veux plus le voir ou tu voudrais le revoir ? Qu'une fois, peut-être, que ce moment-là ait lieu. Après, je ne suis pas capable de voir si c'est nécessaire ou... S'il me formule la demande, là, je suis d'accord.

La salle : On traduit cela par les liens de l'origine. Il faut effectivement toujours tenir compte d'un point d'appui originel. Alors, même si le parent a été peut-être un peu criminel ou délictueux, il faut quand même en tenir compte mais, évidemment, avec toutes les précautions. Il faut voir si c'est possible, si on peut l'approcher, mais il est certain que les enfants espèrent toujours voir leurs parents, quoi qu'il se soit passé.

C.R. : C'est pour ça que, dans les médiations thérapeutiques que vous avez évoquées, parfois, le droit de visite médiatisé est plus simple, il n'est pas

forcément de travailler le lien, d'aller plus loin, parfois, c'est juste d'être en présence de, d'être avec.

La salle : Juste de le voir...

C.R. : Oui.

J.P.A. : Bien, je pense que nous allons devoir terminer...

Après-midi :

Modératrice :

*Élise Pestre*⁹

Après la synthèse, nous poursuivrons, et je vous présenterai les intervenants de l'après-midi.

On vous écoute...

Éléments de synthèse de la matinée

*Jean-Christophe Vidal*¹⁰

Merci beaucoup, Élise ! Bien... Bonjour à toutes les personnes que je n'ai pas pu saluer ce matin en arrivant. Je ne sais pas si vous m'entendez jusqu'au fond...

Cette idée de faire une synthèse de la matinée, ce n'est évidemment pas de reprendre l'ensemble des échanges qu'il y a pu y avoir, parce qu'ils ont été nombreux, et vos questions ont pu les enrichir, mais je voudrais juste vous apporter une vision que moi, je peux avoir en tant que trésorier de l'association Jenny Aubry, d'une personne qui, finalement, connaissait assez peu avant d'entrer dans le conseil d'administration il y a quelques mois ce que faisait l'association en tant que telle et

⁹ Administratrice de l'association Jenny Aubry, Maître de Conférence à Paris VII Denis Diderot, UFR « Études Psychanalytiques », laboratoire CRPMS.

¹⁰ Trésorier de l'association Jenny Aubry, enseignant à Sciences Po, dirige le développement de la formation continue.

surtout le domaine thérapeutique qu'il pouvait y avoir dans la médiation, thème central de cette journée.

J'ai trouvé dans la médiation et dans les échanges de ce matin, aussi bien sur l'aspect juridique qu'a pu apporter la juge pour enfants ou l'approche plus psychologique qu'a pu apporter Catherine Pinson-Guillaume, une vision sur une certaine agilité qu'il y a au niveau de cette médiation, agilité dans la manière dont un juge doit pouvoir aborder des problématiques réelles que rencontrent un enfant et ses parents et, en même temps, une agilité sur la manière dont un psychologue et les assistantes sociales et l'ensemble des familles qui vont accueillir ces enfants, l'agilité dont vous devez faire preuve au quotidien de manière à pouvoir, non seulement vous adapter à des situations qui sont le plus souvent des situations extrêmement délicates, extrêmement difficiles qu'ont vécu ces enfants et, en même temps, une très grande agilité parce que face à ces situations délicates il y a des réponses qui sont très codées, des réponses qui sont très normées, qui sont apportées parfois par le droit, parfois par des approches psychologiques et sur lesquelles il faut en permanence s'adapter et inventer.

Et je pense que c'est un peu ce que, à titre personnel, j'ai pu retenir de cette matinée : une vision d'une écoute nécessaire, et nos experts internationaux d'ailleurs l'ont bien montré... Cette écoute, elle était importante, de manière à pouvoir montrer le miroir que peut avoir le tiers dans la

médiation, parce que cette personne se trouve en dehors du conflit. Et finalement, se trouvant en dehors du conflit, elle a cette prise de recul qui est nécessaire, de manière à pouvoir se plonger dans les conséquences de ce conflit et d'une certaine façon pouvoir faciliter le maintien du lien, une structuration d'un lien nouveau et, plus généralement, une socialisation plus grande entre les enfants, leurs parents ou les autres personnes qu'ils vont pouvoir rencontrer dans le cadre de ces médiations.

La façon dont les compléments vont être apportés cet après-midi, notamment avec des exemples d'approches artistiques, me semble être dans la continuité, dans le continuum finalement de cette médiation agile, en montrant des manières à chaque fois légèrement différentes mais qui toutes convergent à enrichir ce phénomène de médiation.

Donc je vous souhaite une très bonne après-midi et je laisse la parole à Élise Pestre pour la médiation de cette seconde partie de journée.

Merci beaucoup Jean-Christophe.

Alors, donc, nous commençons notre table ronde de l'après-midi autour des médiations éducatives et/ou thérapeutiques, avec tout d'abord une intervention de Gérard Bonnefon.

Gérard Bonnefon est éducateur de jeunes enfants, éducateur « spé »... spécialisé. Il est l'auteur de *Art et lien social : pédagogie, créativité et handicap*, paru chez Chronique Sociale en 2010. Il nous parlera des pratiques artistiques, de l'asile au médico-social et, à ma gauche, nous avons Émilie Réan qui est art-thérapeute et Guillaume Duffour qui est psychomotricien. Ils nous parleront de leur expérience de création d'un atelier photo avec des enfants, au sein du S.E.S.A.D. où ils travaillent tous les deux depuis environ une année. Donc cela va être tout à fait intéressant puisque cet atelier est nouvellement créé. Aujourd'hui, ils vont nous apporter des éléments sur la création, la mise en place de ce dispositif et je trouve intéressant, justement, qu'il soit créé depuis assez peu de temps et d'avoir un retour sur votre expérience là-dessus.

Enfin, la parole sera donnée à Claude Wacjman que l'on connaît tous, vice-président de l'association Jenny Aubry, psychologue, docteur en anthropologie, qui nous parlera après ces diverses interventions.

Donc, voilà, je laisse la parole à Gérard Bonnefon.

Des pratiques artistiques de l'asile au médico-social

*Gérard Bonnefon*¹¹

Merci... Bonjour !

Alors, je vais vous parler d'un travail qui est en cours, que je mène actuellement. C'est suite à une invitation de Claude Wacjman, au mois de janvier, qui m'a sollicité pour écrire un article sur les pratiques artistiques pour une revue psychologique et clinique, et puis, spontanément... j'avais en mémoire, j'avais travaillé sur l'histoire et, dans la tête, j'avais que c'est à la Maison nationale de Charenton, du temps de Sade et de Coulmier, qu'on a les premières références.

Alors, j'ai commencé à travailler dans cette direction-là, c'est-à-dire à lire des textes, lire des biographies concernant le marquis de Sade, surtout ses dix dernières années à Charenton, et puis j'ai continué. Bon, l'article, je l'ai fait bien sûr, et puis Claude m'a proposé de venir aujourd'hui et je réponds à votre invitation. Moi, je vais traiter, à titre principal, des bases artistiques de l'asile au médico-social. C'est-à-dire, effectivement, on faisait de la musique et du théâtre dans les asiles, dès la création de l'asile, et puis, à ma grande stupéfaction, au gré de mes lectures – et ce travail qui est en cours, ça va se finir par un bouquin, l'éditeur est plutôt d'accord -, c'est que je me suis

¹¹ Auteur de *Art et lien social : Pédagogie, créativité et handicap*, Chronique sociale, 2010.

aperçu qu'on était dans un processus de répétition, c'est-à-dire que les questions que l'on se posait aujourd'hui, entre les thérapies et les pratiques artistiques, se posaient déjà en 1791, par exemple. Pas tout à fait dans les mêmes termes.

Les pratiques artistiques, de fait, ne sont pas un phénomène récent. Le premier, pour être précis, date de la Révolution française, qui est un tournant, indéniablement : *Les cinq mémoires sur l'éducation*, 1791, Condorcet. Vous avez la création des écoles pour les jeunes sourds et jeunes aveugles, en 1791, une école commune. Vous avez le *traitement moral*, en 1800, et vous avez l'émergence du médico-pédagogique dans ses premiers balbutiements, c'est-à-dire Itard et Victor de l'Aveyron, c'est-à-dire, quand même, la révolution, c'est un continuum, il y a des choses qui, plutôt, sécurisent les pratiques antérieures, et là, il y a l'institutionnalisation d'une réflexion qui se poursuit.

Le premier auteur que j'ai découvert, donc qui est peu cité, on n'en parle pratiquement pas, pourtant ils sont fortement cousins du point de vue de la théorie pour la clinique, c'est Joseph Dacquín qui, dans son ouvrage, *La Philosophie de la Folie*, publié en 1791, écrit à propos de la musique : « Ne pourrait-on donc pas aussi l'employer [la musique] comme un moyen auxiliaire au soulagement des fous, d'autant mieux que l'on a quelquefois observé que, si le hasard leur faisait entendre des chants ou le son de quelques instruments de musique, ils causaient sur leur sens une telle impression, qu'elle les tirait de leur fureur, en les ramenant insensiblement à un état de calme et d'hilarité au-

dessus de toute espérance. » Lui-même parle peu de pratiques artistiques, quelques exemples, mais c'est le *traitement moral* avec le bénéfice des activités, du travail, et l'idée que l'on retrouve dans les hôpitaux psychiatriques ultérieurement, c'est-à-dire l'espace agricole, le maraîchage, les visites de fermes. Alors, dans sa seconde édition de son traité de philosophie, dédié à Pinel, paru en 1809, le *traitement moral*, qui est la référence théorico-pratique, qui fonde également l'hôpital psychiatrique, qui, tel qu'il a été organisé, structuré, se fonde sur le *traitement moral* qui prône à titre principal : la bienveillance, l'attention, le respect de l'aliéné. Ce n'est pas Freud, encore. Et l'aspect de l'écoute et de l'attention à tout autre commence à prendre forme.

Il faut savoir, par mesure de précaution, que l'asile, après ce qu'on appelle le processus de libération des chaînes, ce n'est quand même pas un lieu chaleureux, chaleureux. Les exemples dont je vais parler, ça concerne certains services ; certains patients comme on dit aujourd'hui – à l'époque, on disait certains aliénés ou insensés – subissaient la contention, l'enfermement dans les loges, les saignées, que vous dire d'autre encore ? Les bains surprise, vous êtes assis sur une chaise et on vous fait basculer dans de l'eau froide, d'une manière soudaine pour... Voilà, il y avait tout un arsenal thérapeutique, de fait, qui était... bon, ce n'était pas tout à fait ça !

Dacquin a ajouté à cet arsenal thérapeutique, à Chambéry... il est de Chambéry, Dacquin, qui était à l'époque en « Italie », le royaume d'Italie, c'est le

royaume de Savoie, excusez-moi. Dans son ouvrage, il mentionne la musique comme moyen thérapeutique direct au même titre que la saignée, c'est-à-dire dans les énumérations dans son texte, avec un item à la fin, il dit : on va faire ça et puis, il cite un exemple avec des effets sensibles.

Pinel, dans son ouvrage, dans son traité, décrit deux pratiques artistiques, pas plus, au chevet, et strictement au chevet du malade : la musique, à effets... plutôt dans une perspective d'apaisement, ainsi un littérateur écoute de la poésie et écrit quelques vers, et un musicien écoute du violon avant de le pratiquer de nouveau pendant quelques mois. Ce sont les deux exemples, il parle d'un sculpteur, mais ça n'a pas été tout à fait concluant.

Point important qui est au cœur des pratiques artistiques, au début des années 1800, à la Maison nationale de Charenton, c'est le lieu de la première entreprise théâtrale dans un établissement recevant des aliénés. Elle est due à de Coulmier, qui est le directeur, et au marquis de Sade, qui y fut interné, pas pour ce qu'il a fait, mais pour ce qu'il a écrit. Il y fut interné pendant les onze dernières années de sa vie. Le théâtre existait déjà un petit peu avant qu'il n'arrive. Mais cela a été déclencheur de pratiques théâtrales qui se sont un peu plus structurées. Ensemble, ils ont organisé des divertissements musicaux, des ballets, des représentations théâtrales. Sur la scène sont présents des aliénés, des membres du personnel et des comédiens, qui jouent des œuvres de Molière, Marivaux et d'auteurs de moindre notoriété. En septembre 1808, de Coulmier précise le rôle de

Sade : « Regardant la comédie comme un moyen curatif de l'aliénation d'esprit, il se trouve heureux d'avoir dans son hospice un homme [Sade] capable de former à la scène les aliénés qu'il veut guérir par ce genre de remède. » Sade aime le théâtre, il représente un accomplissement artistique : écriture, mise en scène, jeu des comédiens. Il en retire un grand plaisir et Raymond Jean souligne : « Le théâtre sera la thérapeutique permanente du marquis dans les moments difficiles. Il en a plus que le goût, la passion. » Et Sade reproduit, à la Maison nationale de Charenton, les processus qu'il avait mis en place dans son château de Lacoste où des fêtes étaient organisées, où il y avait les paysans, la bourgeoisie locale, comme on disait, des aristocrates... On faisait des fêtes et du théâtre. C'est comme s'il reproduisait, constamment, ce type d'ambiance.

À la Salpêtrière, Esquirol organise pendant l'été de 1824 et celui de 1825 des concerts pour quatre-vingts femmes aliénées. Voilà ce qu'en dit Esquirol : « Des airs sur tous les tons, sur tous les modes, sur toutes les mesures, furent jouées, en variant et le nombre, et la nature des instruments. Plusieurs grands morceaux de musique furent aussi exécutés. Les aliénées étaient très attentives. Leur physionomie s'animait. Les yeux de plusieurs devenaient brillants, mais toutes restaient tranquilles. Quelques larmes coulèrent. Deux d'entre elles demandèrent à chanter un air et à être accompagnées. On se prêta à ce désir. » Si Esquirol se désole de ne pas observer d'effets soignants directs, il n'écarte pas le bénéfice retiré des concerts. La musique déconditionne de la maladie.

Dans sa thèse, *Des passions considérées comme causes, symptômes et moyens curatifs de l'aliénation mentale*, connue sous le titre, *Des passions*, tout simplement, publiée en 1805, Esquirol conçoit la musique, son audition, comme thérapie favorisant l'attention et la concentration des aliénés. « En suspendant les idées délirantes, en fixant l'imagination sur des sons mélodieux, sur l'harmonie et la composition, sur la perfection de l'exécution, en s'associant à d'anciens souvenirs agréables, la musique réussit à rendre les aliénés à la raison. »

Esquirol s'appuie entre autres sur les travaux de Jean-Charles Desessartz, médecin, membre de l'Institut, qui a présenté à l'Institut des Sciences et des Arts, en 1802 ses *Réflexions sur la musique considérée comme moyen curatif*.

En toute hypothèse et sous réserve de nouvel inventaire, là se situent les prémices de ce qu'on pourrait appeler une thérapie par la musique, aujourd'hui, ou de la musicothérapie, termes pas du tout employés à l'époque. Et tous les exemples cités, dans une vingtaine de pages, par Jean-Charles Desessartz, concernent l'audition musicale au chevet du malade et proposer des musiques qui vont adoucir les mœurs, adoucir son attitude.

Il faut savoir qu'Esquirol est très réservé à propos du théâtre qui, pour lui, exalte les passions et qui n'a aucune vertu thérapeutique. Et il faut savoir que, dans un de ses textes, Esquirol montre, à l'encontre du marquis de Sade, une hostilité très appuyée, une hostilité d'ordre moral, strictement, en dénonçant ce qui se faisait à Charenton.

En 1898, un psychiatre novateur, je suppose que c'est psychiatre – ou aliéniste, à l'époque -, le séminariste Marandon de Montyel, à Ville-Évrard, met en œuvre : « une nouvelle hospitalisation des aliénés par la méthode de la liberté. » Dans son dispositif, elle préconise la liberté complète d'écrire et de dessiner, et cela, dans un contexte général de la liberté des visites, de circulation et de sorties et d'incitation au travail. Il pense que 60 à 70 % des aliénés peuvent bénéficier de ce dispositif. Il faut savoir qu'il y avait un théâtre qui était construit dans l'enceinte de Ville-Évrard, et le premier directeur organisait également des représentations théâtrales, et puis c'était mentionné dans la presse. Il y avait des gens qui venaient de l'extérieur. Marandon de Montyel avait créé également un atelier, ce qu'on appelait dans la presse de l'époque, dans *Le monde illustré*, en particulier, on retrouve ça aussi maintenant, si vous prenez *Le Monde* d'il y a trois jours, vous avez aussi le compte rendu d'un spectacle, eh bien ça existait déjà à l'époque vous aviez *Les artistes fous de Ville-Évrard*. Il y avait des articles qui expliquaient ce qui se faisait.

Dans l'asile de Villejuif, le docteur Auguste Marie, inspiré par l'option de Marandon de Montyel, ouvre un petit *Musée de la folie*. Dans la revue *Je sais tout*, du 15 octobre 1905, il écrit : « On commence à prendre l'habitude aujourd'hui, lorsque n'apparaît point d'inconvénient trop évident, de laisser les malades des asiles d'aliénés lire, écrire et dessiner selon leur goût. Dans le domaine des pratiques artistiques, un double

processus est observable. Les aliénés se sont engagés eux-mêmes pour des ateliers d'expression, non pour faire œuvre, mais pour combler le vide des journées, pour s'exprimer et pour faire face à un manque. Deuxième point, des personnels soignants ont facilité à organiser l'expression artistique des malades en mettant à leur disposition des lieux ou en leur procurant du matériel. »

À partir de là, nous sommes au tournant des années 30, à peu près, 30, 40, 50... La guerre, la nécropole nazie au milieu. De là va émerger une inscription voulue par des artistes et des écrivains, en quête d'une authenticité en matière artistique. Dans le domaine de la culture, ils s'emparent des travaux réalisés par les aliénés. Il convient de citer l'Art Brut conçu par Jean Dubuffet et qui existe dans le regard de Jean Dubuffet. L'Art Brut est à comprendre dans le regard d'un peintre sur un certain nombre de thèmes.

Il y a André Breton qui écrit dans *L'art des fous, La clé des champs* : « À nos yeux le choix authentique se manifeste par des expériences admirables où jamais il n'est contraint ou étouffé par le déraisonnable. » Le milieu de la culture demeure toujours en quête de réalisations de personnes considérées hors-normes qui seraient les dépositaires d'une véritable authenticité.

Par ailleurs, la recherche sémiologique a été initiée et développée par la psychopathologie d'expression qui recherche les traces de la maladie mentale dans des réalisations plastiques et les interroge pour savoir si la folie donne oui ou non des talents. Marcel Réja, dans *L'art chez les fous*, en

1907, observe : « Le groupement sous la catégorie fous étant un assemblage hétérogène, il n'y a pas de caractère absolument général qui puisse d'abord affirmer l'origine du mal, pas plus qu'il n'y a de signe déterminé et infaillible auquel on puisse reconnaître un fou dans la rue. »

Hans Prinzhorn, auteur d'*Expressions de la folie*, en 1922, observe : « Le résultat auquel nous arrivons à la fin de notre tour d'horizon est modeste. Il est impossible d'affirmer : cette œuvre a pour auteur un malade mental, vu son caractère ou ses caractéristiques. »

Plus récemment, en 1956, Robert Volmat, dans *L'art psycho-pathologique*, se dit très nuancé à propos de la qualité artistique des réalisations plastiques. Il est loin de toute idéalisation, et il n'est pas le seul à l'époque. « Cependant, les productions esthétiques sont rares chez nos malades et ils atteignent encore plus rarement, dans les degrés du fantastique, le génie des peintres ou des littérateurs surréalistes. » D'où la déception fréquemment constatée du grand public lors des expositions d'art pathologique.

Du côté du médico-social, la première réflexion culturelle date des années 1970. Elle est l'œuvre de Jean Revol qui est peintre, qui a organisé le premier, alors c'est à l'initiative du S.N.A.P.E.I.¹², le Syndicat employeur de l'U.N.A.P.E.I.¹³... C'est en 1973 qu'il met ça en place. Il a organisé en France des ateliers d'arts plastiques dans les centres d'aide par le travail, recevant des adultes handicapés

¹² Syndicat National des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés.

¹³ Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés.

mentaux. Voilà ce qu'il écrit dans son livre *Art de débilés. Débilés de l'art*, en 1987 : « Et c'est déjà une réussite en soi que d'avoir imposé une activité considérée comme ludique dans un espace de travail, dans un lieu où le handicapé est censé devenir un robot économique, orienté vers l'utile, envers et contre tout ce qui fait son propre système énergétique et psychologique, ses vraies fins vitales. » Il propose le concept d'Art originaire qui serait spécifique aux personnes ayant un handicap mental.

Dans le médico-social, les pratiques artistiques sont conçues et mises en œuvre par des éducateurs spécialisés, des moniteurs-éducateurs, à titre principal, dans le cadre des projets institutionnels. Les élèves des I.M.E.¹⁴, I.M.PRO¹⁵, des E.S.A.T.¹⁶, des Foyers... peuvent aller au musée, dans une bibliothèque, au concert, participer à des ateliers de théâtre, de musique, de danse, d'arts plastiques. En règle générale, ce sont des professionnels du médico-social qui assurent l'animation des ateliers. On dit souvent qu'ils ne sont pas formés pour, mais là, dans les quelques études que j'ai faites sur le sujet, dans une autre publication, en règle générale, ils ont tous pratiqué en amateurs la discipline artistique ou ils ont suivi une formation dans des écoles d'art, des conservatoires, des associations ou dans des dispositifs d'art-thérapie.

La venue d'artistes, qu'on appelle artistes animateurs, dans les établissements, est engagée

¹⁴ Institut médico-éducatif.

¹⁵ Institut médico-professionnel.

¹⁶ Établissement et Service d'Aide par le Travail.

environ depuis une trentaine d'années, pas plus. Des plasticiens, des comédiens, des musiciens viennent apporter leur savoir-faire. L'artiste animateur est un tiers qui porte un regard non éducatif, non rééducatif, non soignant sur les personnes et leurs réalisations.

L'évolution est réelle, puisqu'en 1981, Geneviève Gallot qui est auteur du premier rapport concernant les pratiques artistiques des personnes âgées, handicapées et malades, il y a un grand paquetage sur l'ensemble, à l'époque, voici ce qu'elle avait repéré : « Le personnel d'encadrement, éducateurs, pédagogues ou personnel paramédical regarde souvent avec une profonde méfiance tout ce qui n'est pas de l'ordre médico-social ou éducatif. »

Aujourd'hui, la présence de professionnels extérieurs n'est plus considérée comme une intrusion mais comme un apport. Les pratiques artistiques n'ont pas pour objet de révéler des artistes, de soigner ou de rééduquer – tout en sachant que les effets soignants peuvent être repérables – mais de favoriser l'expression de la créativité et des émotions. Elles sont un espace de socialisation et de liberté dans le registre de celui des pratiques artistiques amateur. On ne fabrique pas des artistes !

Quelques repères théoriques qui s'appuient à la fois sur l'expérience professionnelle, des visites d'ateliers et puis des lectures. Dans *Condition de l'homme moderne*, Hannah Arendt propose un cadre conceptuel pour l'éducation spécialisée où j'opère. Sa lecture conforte des orientations

pédagogiques qui se réfèrent au travail de métiers ou pratiques artistiques. La manière de l'artisan qui œuvre de ses mains et qui fait corps avec son ouvrage correspond à une démarche qui favorise la réelle présence des enfants ou des adolescents. L'œuvre se distingue du travail puisqu'elle relève d'autres processus de fabrication et d'une autre temporalité. Hanah Arendt précise : « L'œuvre de nos mains, par opposition au travail de nos corps – *l'homo faber* qui fait, qui "ouvrage", par opposition à *l'animal laborans* qui peine et "assimile" – fabrique l'infinie variété des objets dont la somme constitue l'artifice humain. »

Autre point, les règles de métiers représentent un tiers qui permet de travailler dans un même lieu et d'être chacun à son ouvrage. Elles ont pour fonction de limiter la toute-puissance individuelle par le respect des procédures, des outils, de l'organisation spatiotemporelle et du travail de chacun.

Damien Cru, dans ses *Références sur les tailleurs de pierre en Ile-de-France*, soutient que le travail de métier est structurant pour la personne humaine.

La créativité, selon Winnicott, tend à conserver tout au long de la vie, une chose qui, à proprement parler fait partie de l'expérience de la première enfance, la capacité de créer le monde. C'est-à-dire donner vie à des formes, être actif, être relié aux autres. La satisfaction de chanter dans une chorale ou de faire naître sous son pinceau un univers abstrait ou de reproduire un paysage l'emporte sur toute autre considération. Là, il n'est pas question d'instaurer une bonne manière de faire, ce qui ne

signifie pas de renoncer aux apprentissages et aux recherches, en sachant que l'erreur est créatrice.

L'art-thérapie, c'est un soin qui est régi par des protocoles et dont l'objet est de permettre à une personne, enfant, adolescent, adulte, de se dégager d'une souffrance qui l'entrave pour la conduite de sa vie. La confidentialité des relations entretenues entre la personne et l'art-thérapeute est de règle. Les ateliers d'art-thérapie, au risque d'un détournement d'objet, ne peuvent pas organiser des expositions ou des spectacles.

En résumé, l'objet des ateliers est de proposer des activités artistiques, culturelles, qui s'inscrivent dans le cadre des pratiques amateur. Des personnes ont la possibilité d'exprimer leurs savoir-faire et leur univers intérieur. Il ne s'agit pas de former des artistes ou de révéler des talents, mais d'inviter les personnes à travailler à leur propre tempo, choisir leur support artistique : musique, théâtre, danse, arts plastiques... Les pratiques artistiques ont une fonction structurante par les processus d'apprentissage et le respect des règles de métiers. Dans ce contexte, des peintres, des comédiens, des danseurs apportent leur expérience et leur univers artistique, confirmant la dimension artistique de l'atelier. Ils travaillent en coopération avec les professionnels du médico-social ou de la santé mentale dans le cadre des projets des établissements. Les pratiques artistiques ne relèvent pas d'une entreprise spécifique ni d'une pédagogie spécialisée. Il s'agit de se mettre à l'ouvrage et de faire partager le plaisir de peindre, de modeler... L'art est pour tous.

Élise Pestre : Merci pour cet éclairage historique sur la pratique des médiations. Nous allons poursuivre avec Émilie Réan et Guillaume Duffour, qui vont nous parler d'un atelier qu'ils ont mis en place depuis peu au S.E.S.S.A.D. ; la parole est à vous. Nous vous écoutons...

Intervention d'une équipe du S.E.S.S.A.D.

Les médiations éducatives et/ou thérapeutiques

*Emilie Réan*¹⁷

*Guillaume Duffour*¹⁸

Guillaume Duffour : Bien, c'est vrai que par rapport à cette journée sur la médiation, nous, au S.E.S.S.A.D. Jenny Aubry, on voudrait l'aborder sous ses aspects éducatifs et thérapeutiques. Nous avons souhaité proposer un détour par l'art et, plus particulièrement, la photographie. Là où l'on peut commencer, c'est par poser une question : l'art, comme image et comme acte créateur, en quoi est-il une médiation thérapeutique ? Pour répondre à cette question, on va cheminer à travers : où va-t-on avec l'art-thérapie ? On interroge la complémentarité entre l'art-thérapie, pratiquée par ma collègue, et la psychomotricité, que je pratique, qui est mon métier. Donc on interroge là ce qu'est une médiation artistique et ce qu'est une médiation corporelle et en quoi elles sont des formes de médiations thérapeutiques. On cherche à comprendre comment ces deux médiations s'unissent, travaillent ensemble ; elles tissent un maillage, pour aider les enfants que nous accueillons, qui sont présentés comme ayant des

¹⁷ Art-thérapeute au S.E.S.S.A.D. Jenny Aubry.

¹⁸ Psychomotricien au S.E.S.S.A.D. Jenny Aubry.

troubles du comportement. Et comment ça peut les aider dans un processus de transformation.

Émilie Réan : Pour montrer un petit peu l'articulation entre la médiation artistique et la médiation corporelle, nous allons vous présenter un cas clinique du groupe photo, groupe thérapeutique à médiation mais, avant ça, je tenais, en tant qu'art-thérapeute à parler un petit peu, à expliciter ce qu'est la médiation artistique. Au S.E.S.S.A.D. Jenny Aubry, l'art, et plus précisément l'utilisation de ces processus de création, est un outil thérapeutique que j'utilise dans ma pratique au travers de la médiation artistique. Pour certains artistes, comme pour le patient en situation de création, il est proposé de transformer la matière, pour mettre en forme et en image son monde intérieur, son vécu psychocorporel, ses profils psychiques. Je souhaite préciser quand même ce que j'entends par le mot création. Il s'agit pour moi de faire l'expérience de la genèse de la forme. On parlait tout à l'heure de Hans Prinzhorn ; il parle lui de Gestalten, c'est-à-dire d'explorer son processus de formation, à partir de son origine et de son développement, ce qui implique un corps-à-corps entre le patient et la matière informe, parfois la rencontre avec le chaos jusqu'à l'élaboration d'une forme symbolique, lorsque cela est possible. Les enfants, que j'accompagne au S.E.S.S.A.D., cheminent bien souvent entre l'acte de destruction et de construction, pour faire l'expérience de leur propre transformation. L'évolution de l'attitude en création et celle des productions artistiques constitue le

processus thérapeutique même et non, comme en psychothérapie avec support artistique, un prétexte à retour sur soi dans l'introspection et à la verbalisation, prise de conscience de ses difficultés. En quelque sorte, j'accompagne l'enfant dans un processus de création de la forme, qui fait sens avant tout pour lui-même, en lui laissant le soin d'interpréter à sa manière ce qui émerge dans l'acte créateur. Ainsi, j'entends par médiation artistique, l'utilisation de l'art comme langage en soi, avec soi, mais aussi comme adresse à l'autre.

L'acte créateur devient alors la métaphore d'un dialogue que l'enfant engage avec lui-même, ses démenches, ses fantasmes. C'est aussi une adresse à l'autre, au travers de la présence d'un thérapeute, impliquant alors des phénomènes de projection et d'identification issus du transfert. Pour rendre ce dialogue possible, quand l'enfant ne peut verbaliser directement ses difficultés, l'activité artistique, comme acte et production, devient un outil de médiation entre les personnes en présence. Mais pas seulement. En effet, l'acte créateur est aussi l'occasion d'une rencontre avec la matière, cet autre malléable, support également des projections. Il s'agit, grâce à la présence de cet objet et de sa fonction tierce, de médiatiser le rapport problématique du patient à lui-même, à sa souffrance, voire à son symptôme. Ainsi par l'exploration de la créativité et de l'imaginaire propre au patient, cet objet médiateur lui permet de symboliser, de mettre en scène son monde intérieur, ce qui a pour conséquence de le mettre à distance, en quelque sorte, de le dédramatiser.

L'objet médiateur permet aussi de se distancier, de se différencier, de s'individualiser sans risque réel, puisque la rencontre avec l'objet a lieu dans le cadre symbolique de la création artistique, et c'est pour ça que je voulais parler d'art. En devenant sujet de sa création, l'enfant, soutenu par l'art-thérapeute à l'écoute des résistances, fait l'expérience réelle et symbolique de son rapport à l'autre et au monde. Par l'appréhension de l'écart entre sa réalité et les possibles du réel, l'utilisation de l'objet médiateur de cette matière malléable devient un moyen symbolique de se mettre en forme, de se recréer soi-même comme sujet de sa propre altérité, c'est-à-dire d'accepter l'autre en soi. C'est Jean Cocteau qui disait : « De notre naissance à notre mort, nous sommes un cortège d'autres qui sont reliés par un fil ténu. » Ainsi, l'un des premiers enjeux de l'art-thérapie est de permettre au patient de devenir autre, de transformer ses difficultés, afin de devenir sujet désirant et non objet de ses maux.

G.D. : Après avoir cheminé sur la question de la médiation artistique, on va cheminer sur la question de la médiation corporelle, il faut bien que cela continue.

Je fais un petit détour, un peu, sur l'origine du mot médiation, qui vient du mot *medium*, en latin, qui veut dire très simplement moyen, et ça a donné par dérivation, en français, aujourd'hui, le terme d'outil. Il s'agirait par médiation corporelle de trouver des moyens outils par le corps pour faire levier dans la construction d'un lien sûr entre

deux personnes inconnues l'une à l'autre. La médiation corporelle signifie donc que le corps devient ce moyen et cet outil de création de la relation entre les enfants que nous recevons et nous, les thérapeutes et les éducateurs, puisque nous le sommes aussi.

Mais, à mon sens, le corps, c'est trop frontal, c'est trop primaire pour être un vrai outil de médiation. Chez les enfants que nous recevons, le corps est porteur d'un grand nombre de symptômes. Enfin, on en parlera tout à l'heure... mais ça leur demande une confrontation aux symptômes qui est très très très importante et puis, par ailleurs, c'est aussi quelque chose de très universel, la notion du corps !

Je vais enfoncer une porte ouverte, mais nous avons tous un corps, et c'est notre point commun, c'est ce qui va aussi nous permettre de créer, autant le lien, ce point de reconnaissance dans lequel on va pouvoir s'appuyer pour reconnaître l'autre dans son altérité, mais c'est aussi notre moyen de nous différencier. Il est ce moyen de nous différencier parce que, de fait, nous sommes aussi différents, nous nous présentons d'une manière différente, nous nous... je vais peut-être parler du sensoriel, nous sommes différents par la vue, par nos odeurs, par nos manières de bouger, etc. C'est-à-dire que c'est autant notre moyen de nous reconnaître en l'autre, que le moyen de nous en différencier et, d'ailleurs, le terme identité vient appuyer, par sa question sémantique, cette notion-là. L'identité, c'est le mot qui nous parle de notre... On l'utilise pour dire nos points communs : ces deux

personnes sont identiques ; il existe un certain nombre d'identités entre elles... et puis c'est aussi le mot qui regroupe et qui nous parle de notre caractéristique, c'est notre carte d'identité, ce qui est fait nôtre.

Comme je le disais, chez les enfants que nous accueillons au S.E.S.S.A.D., leur problématique s'exprime énormément par le corps et, souvent, par des agissements incessants, c'est un peu l'impression que cela offre. Donc, à partir du moment où le symptôme s'exprime par le corps, il ne peut plus faire tiers, il ne peut plus être un moyen de construire un peu cette relation. Il est *la* relation engagée à l'autre, il est en plein dedans. En plus, ce corps, il nous questionne sur la limite, c'est aussi ce lieu de confrontation à l'autre, c'est ce lieu physique de différenciation entre le soi et l'autre. Et les enfants que nous recevons ont cette problématique de la différenciation. Amener la question de la médiation corporelle, c'est un peu appuyer là où ça fait mal. Mais il est quand même un bon outil, parce qu'il peut encore revêtir chez tous les enfants qu'on accueille cette possibilité d'être un support à l'expérimentation, un support pour ce qui est de l'investissement du corps dans le temps et l'espace. Donc, il permet de repasser par le concept du vécu sensoriel, du vécu corporel, et cela leur permet de mieux comprendre, et de mieux interagir avec ce qui se passe autour d'eux.

Je vais illustrer ça par une courte vignette clinique de ce qui a pu se passer durant les séances. Nous accueillons deux enfants et, pour M. – nous allons l'appeler M. -, cela a été facilitant pour

comprendre ce qu'est la pratique de la photographie. Un moment souvent de grande solitude pour tout photographe : on allume l'appareil et c'est l'écran noir. On sait tous à quoi ça correspond, parce qu'on a pu le vivre plusieurs fois et on l'a expérimenté. M. avait beaucoup de problèmes pour comprendre ce qu'il se passait, elle a cherché autour d'elle, elle a regardé l'appareil, derrière, devant, sur les côtés, pardon, pas devant justement, sur les côtés elle a inspecté le plus qu'elle pouvait... Problème, elle l'avait bien allumé et ça ne marchait toujours pas : l'écran restait noir. Donc, il a fallu la ramener sur son corps pour essayer de comprendre ce qui se passait. Comme je disais, elle a regardé derrière, sur les côtés mais jamais devant. Il a fallu, alors, repasser par lui faire expérimenter ce qui était l'arrière de son corps, les deux côtés, pour essayer de le faire verbaliser et puis pour lui dire : « Mais est-ce que tu n'oublies pas quelque chose, un côté de ton corps ? » Et, tout d'un coup, elle s'est rappelée qu'il y avait une face avant dans son corps, qu'il y avait donc une face avant à son appareil photo et, tout d'un coup, elle s'est rappelée que, sur l'appareil photo, il y avait le capuchon. Et ça a solutionné tout son problème : elle a découvert que le capuchon masquait la possibilité de faire une photo.

Mais, beaucoup plus récemment, elle, toujours M., qui a bien profité de cette façon de faire... On va le présenter juste après, nous installions un studio, c'est-à-dire des moyens de prises de vue avec lampes, éclairage, et elle n'arrivait pas à agencer tout cela, ce n'était pas facile pour elle de

positionner l'ombrelle qui permettait d'adoucir la lumière. Cela ne lui parlait pas. Il fallait faire un certain nombre de manipulations pour y arriver, qui sont somme toute très simples, mais, pour elle, ça ne lui parlait pas. Il s'agissait tout simplement de poser l'ombrelle sur le spot, et s'appuyer sur, poser sur, cela ne lui parlait pas. Mais repasser par le corps, lui repermettre de savoir ce que ça voulait dire ressentir dans son corps, le s'appuyer, poser les mains sur les épaules et sentir la pression sur les épaules, tout d'un coup, cela a permis qu'elle cherche autrement des solutions, et elle a trouvé très facilement, ensuite, comment poser cette ombrelle sur le spot.

Donc, voilà, la médiation corporelle, dans ce qu'on a pu pratiquer ensemble. Elle a trouvé ses limites, parce que le symptôme est trop au cœur de la problématique, mais ça permet, pour les enfants, de repasser par leur vécu, par leur sensorialité, pour réentrer dans la possibilité d'être créatifs, et c'est en ça qu'on a pu tisser des liens, recréer des disponibilités pour réinvestir la création, dont il allait être question pendant tout le reste de notre séance.

Une autre manière de le dire, c'est que le corps reprend sa fonction d'intégration des propositions et des représentations symboliques de la parole auxquelles il n'ont parfois plus accès.

E.R. : Nous allons vous parler de la genèse du groupe photo.

Les médiations artistiques utilisées en art-thérapie sont complémentaires donc de la pratique du psychomotricien, car elles s'adressent au sujet

dans sa globalité. Le but de notre démarche est de faire évoluer le sujet dans son rapport à lui-même et au monde, en tenant compte des plans psychoaffectifs, émotionnels et corporels. Nous sommes au cœur d'une prise en charge holistique. À qui s'adresse ce groupe ? Les enfants que nous accueillons au S.E.S.S.A.D. présentent l'étiquette : troubles du comportement, nomenclature contemporaine, qui laisse libre cours à de nombreuses interprétations. Les symptômes, les plus présents en tout cas, sont les troubles attentionnels et de la concentration, l'agitation motrice, refus de l'attente, difficulté d'élaboration de la pensée et refus de l'autorité.

Au S.E.S.S.A.D. Jenny Aubry, nous sommes très souvent confrontés à l'impossibilité des enfants à élaborer et à penser leurs actes, leurs gestes, et ce qu'ils vivent au quotidien, dans leur famille ou à l'école. Cet interdit auto-imposé, il y aura matière à débattre, je pense, sur ce plan-là, à se laisser réfléchir, se nourrit d'une agitation motrice, permettant de sauvegarder une certaine cohésion psychique. Ce mouvement qui se veut perpétuel laisse s'échapper une grande partie de l'énergie psychique non métabolisée ni métabolisable. Il reste malheureusement peu porteur de sens, si ce n'est l'expression du surplus et du débordement interne.

La conséquence d'une telle économie psychique est souvent une auto-dévaluation, une faille narcissique où l'image d'eux-mêmes est dégradée, alimentée par des échecs répétés. Les enfants que nous recevons entrent dans une problématique liée

à leur image, par rapport à leur histoire, ou il apparaît un rejet mutuel d'eux-mêmes vis-à-vis de leurs pairs et par rapport au fait qu'ils entrent dans une période de transformation : l'adolescence. Pour G., il est question de permettre un travail sur la structuration de son rapport au mouvement dans l'espace. Un travail sur son rapport à la polarité immobilité-mouvement et, enfin, de travailler sur la question de son rapport à l'autre, à travers la question du regard. Pour M., il s'agit aussi de pouvoir aborder cette question du rapport à l'autre, à travers celle du regard, de permettre une mise à distance de ce regard sur sa propre image et, enfin, expérimenter sa propre altérité à travers la création.

Au contact de ces enfants, nous avons donc eu envie de créer un groupe, puisqu'il s'est vraiment élaboré en fonction de notre rencontre avec eux, et pour leur permettre de se retrouver autour de cette question du regard sur soi, de la manière de se regarder, de se donner à voir et de se laisser voir.

La photographie, en quoi, finalement, est-elle opérante en temps que médiation artistique ? On a essayé de dégager un peu les enjeux thérapeutiques. Avant tout, l'objectif, du groupe photo, est de faire vivre des expériences qui impliquent le corps dans la création, comme processus et production, à partir de la photographie, comme image et acte créateur. L'indication d'un travail autour du corps et de l'image se pose à un endroit précis, c'est-à-dire permettre d'utiliser le mouvement de leur corps pour travailler une image instantanée d'eux-mêmes

et, à court terme, permettre une maîtrise du mouvement au travers de l'acte symbolique de la création d'images.

Nous avons dégagé quatre enjeux thérapeutiques. Il s'agit d'aborder le rapport de l'enfant au corps perçu – c'est-à-dire la conscience sensorielle de son corps propre -, au schéma corporel – la représentation du corps qui se constitue à travers l'expérience physique avec le monde extérieur -, le rapport de l'enfant à l'image du corps – le vécu psychoaffectif, le corps investi de manière fantasmée et subjective -, et l'image de soi – à travers l'appréhension du regard de l'autre. Comment se voir, ce que l'on croit être, ce que l'on croit être capable de faire, comment on croit que les autres nous voient, la photo de nous-même que nous avons en tête, par exemple, quel rôle nous croyons jouer auprès des autres, l'image qu'on donne à voir. Au travers de la photographie, véhicule des émotions, des affects à la représentation symbolique, il s'agit, en fin de compte, de dédramatiser la question du regard, la peur de voir et d'être vu. Il est question, en quelque sorte, de mettre en scène la phobie de l'image de soi, grâce à l'utilisation de la photographie en tant que médiation artistique, car, selon nous, elle permet de faire évoluer l'estime de soi, en jouant avec sa propre image, en tentant de faire cohabiter le regard idéalisé, fantasmé, et la représentation du réel, de travailler la question de l'identité au travers des multiples de soi, pour s'accepter et s'autoriser à devenir autre, d'explorer également différents niveaux de langage entre l'image et la verbalisation

mais aussi entre l'acte et l'élaboration de la pensée et, enfin, de mettre entre parenthèses le rapport à l'attente qui leur fait si défaut, puisque, dans le groupe photo, nous utilisons la photographie numérique.

Nous allons vous présenter le cadre et le dispositif de ce groupe. Il se déroule donc sur vingt séances, de janvier à juin, une fois par semaine, pendant une heure trente. La salle de psychomotricité est divisée en deux espaces, le studio photo, d'un côté, où l'on fait la prise de vue, et le labo où, là, c'est plutôt un espace de création plastique. On va découper, peindre...

Les séances commencent par l'installation du studio, le matériel de prise de vue avec lumière. Chaque séance débute ensuite par ce qu'on a appelé le rituel « prends la pose ». Voilà un échantillon des photos qui ont été prises sur ces cinq mois. Il s'agit pour chacun des enfants de se prendre en photo selon les règles du jeu fixées en accord avec l'enfant. Une photo minimum par séance, afin de se constituer une série de photos qui servira de matériau à une création finale. Des propositions de créations collectives donnent toujours lieu à une création individuelle, en fonction de thématiques, qui durent chacune trois séances : l'anti-portrait, le light graf, jeu d'ombre et de lumière, le roman photo, et le collage avec les photos du rituel « prends la pose ». On vous expliquera au fur et à mesure, ensuite, en exposant le cadre. Un album photo du groupe sert à recueillir les compositions plastiques et les photos créées, pour les mettre en valeur. Il sert aussi à symboliser

la dimension groupale des séances. Chaque enfant doit choisir une création pour illustrer chaque thématique et la mettre dans l'album. Les autres créations sont rangées dans leur pochette qu'ils peuvent personnaliser par le dessin, le collage ou prendre aussi des photos dans les magazines. Nos séances s'appuient sur un modèle psychanalytique, à savoir la confidentialité de la parole déposée et des productions, auquel nous ajoutons aussi le cadre de la thérapie, à savoir la non interprétation des productions.

G.D. : À partir de tout ça, l'idée c'est plutôt de poursuivre par tout ce qui s'est passé concrètement dans les séances, et le dispositif qu'on a eu à cœur de travailler sur un temps défini. On a commencé donc au mois de janvier pour finir au mois de juin, ce qui nous laissait un temps de séances assez court, et ce qu'on a décidé, c'est de pouvoir aborder les différentes thématiques de sujets et de photographies, qui se sont découpées en trois séances. Voilà, c'est un peu pour retranscrire comment les enfants ont pu investir ces séries de trois séances par thématique. Donc, au point de départ, les deux enfants ont commencé par vouloir se rencontrer, c'était leur seul sujet d'intérêt. Ils avaient besoin de prendre le temps de ne surtout pas agir, de ne pas être dans la création. Même s'ils se connaissaient par des rencontres fortuites sur des moments de sorties, des moments plus informels, ils n'avaient aucune connaissance réelle et particulière l'un de l'autre. Pour ce temps de rituel de départ, ils prennent énormément de

temps, ils prennent énormément de temps ! Chaque geste était pour eux l'occasion de parler, de digresser, d'apprivoiser l'autre et le cadre. Ça leur permettait, en fait, de prendre le temps de parler d'eux, de se montrer à eux-mêmes, d'exprimer qui ils sont et de se donner à voir à l'autre. Cela permettait comme ça de positionner un peu les choses. G. a eu souvent du mal à être seul face à l'objectif. Il lui fallait exprimer sa non envie de prendre l'appareil sur sa photo, mais on s'appuyait sur le cadre du rituel pour se rappeler à chaque fois comment on devait faire. Et lui, il a trouvé sa solution pour ne pas se prendre en photo. Il a pris l'appareil seul en photo, grâce à un jeu de miroirs. Donc il a respecté notre cadre, il a pris la photo de « prends la pose » et de ne pas y être. On a un grand miroir. Il pouvait, avec le jeu du retardateur, appuyer, faire la mise au point et prendre la photo, alors qu'il n'était déjà plus là et ça l'a complètement satisfait.

E.R. : Je voulais soulever que c'est intéressant, ce terme de « prends la pose » parce que c'est un jeu de mots, aussi. C'est pour ça qu'on l'a utilisé, c'est à la fois on prend une pose, c'est-à-dire, on prend la photo et, en même temps, on peut prendre une pose, avec son corps, face à l'appareil. Ça laissait ouvert.

G.D. : Alors, pour trouver cette solution, il lui a quand même fallu plusieurs semaines. C'est une solution qui parle de lui et qui lui parle de son angoisse face à sa propre image. Son image, elle

était quand même très écornée pendant toute l'année. Il a eu une blessure à l'œil pendant un an, mais c'est juste là, il y a quelques semaines, qu'il a réussi à faire soigner cette blessure.

M. connaît des difficultés, elle, pour trouver son espace personnel dans le rituel. Elle se montre souvent stoïque sur la photo, rigide, droite et sans trop de connotation émotionnelle. Elle se prend en photo – point. Mais elle s'imprègne beaucoup de ce qui se passe, tout autour d'elle. Elle s'en alimente puis, parfois, elle s'en inspire réellement. Ça correspond, on trouve, parfaitement, à ce qu'elle vit en dehors des séances. Après une inhibition infantile très importante, inhibition qui nous a fait craindre, quand même, à tous les membres de l'équipe, une atteinte sensorielle plus sérieuse, elle porte des lunettes et un appareillage très important. Elle voit très peu. Elle s'autorise maintenant à apprendre de l'autre pour l'imiter, s'en approprier les idées ou alors s'en différencier complètement en refusant ce qui est proposé. Et cette lenteur dans la réalisation si, au point de départ, c'était l'objet de la rencontre, ça reste quand même jusqu'à la fin quelque chose de très important. Le rituel prend plus de temps que tout ce qui suit, presque. Au départ, on pensait que ça durerait dix minutes, un quart d'heure, vingt minutes sur l'heure et demie. C'est quelque chose qui est très important pour eux, de prendre ce temps-là.

Donc, la première thématique qu'on a abordée avec G. et M., c'est la création d'un anti-portrait, à savoir, un faux portrait où l'image du visage devient

le support de toutes les modifications. Chacun pouvait tordre, déchirer, repeindre, ajouter des éléments découpés dans les magazines, afin de parler d'eux de manière indirecte. C'est donc une création qui se voulait ne pas retranscrire la réalité de leur portrait, comme on peut voir un portrait classique en photo, mais bien de faire un travail de construction en tant qu'objet, depuis la prise de vue jusqu'au traitement plastique de l'image.

Voilà ce que G. a pu proposer. Il a décidé d'apparaître monstrueux, méchant, un peu diabolique, avec ses dents, là, c'est un petit vampire, c'est un peu comme le petit agité qu'il se montre. Voilà, il faut que ça raccroche.

M. a choisi d'apparaître, le regard bas, les yeux pleins de larmes, avec une phrase où on sent la couleur de sa défense « Je rigole ».

La deuxième thématique qu'on a choisie, c'était le light graf. Alors là, peut-être qu'il faut parler un peu de ce qu'est le light graf. Je vais vous montrer ce que cela peut donner. Voilà, c'est un travail en photographie qui s'inspire ouvertement de ce qu'est le graffiti, mais, au lieu d'être dans une dimension de peinture et de trace indélébile, ce qui est intéressant ici c'est que c'est fait à partir de lampes torches, de diodes électro luminescentes, enfin tout ce qui va pouvoir produire une lumière assez importante. Et la trace est laissée par le mouvement du corps, l'appareil ne bouge pas, il est sur un trépied, et ce sont les pratiquants qui se déplacent, qui bougent, qui peuvent fixer la lumière sur leur bras ou la tenir à la main, ils peuvent la fixer sur leur tête, sur leurs jambes ; ça laisse une

possibilité de création qui est assez importante. Et ce qui est intéressant, c'est que, pour une fois, on crée un biais dans la création d'une image parce que, au lieu d'être montré frontalement, on prend la photo de la personne, son corps, et tout ça est suggéré par le mouvement, par la trace laissée dans l'espace, et ça crée une dimension qui est bien différente. Tout d'un coup, ils se rendent compte que créer du mouvement, ce n'est pas si facile que ça, créer un mouvement ce n'est pas juste se déplacer dans l'espace, ce n'est pas juste du geste. Créer un mouvement, ça veut dire qu'il faut le penser, et ça, ce n'est pas facile pour des enfants qu'on reçoit. Ça veut dire un vrai travail d'exploration, il faudra qu'on les accompagne tous les deux d'une manière très serrée, il faudra presque qu'on leur dise : « Pensez à ça, pensez à ci, il y a un devant, il y a un derrière, il y a un haut, il y a un bas. Il y a une rapidité. » Ça, ils ne peuvent pas le faire.

E.R. : On leur donne des consignes de création.

G.D. : Parce que les premières créations... là, je ne me rends pas compte au niveau chronologie des photos qu'on voit. Mais, la plupart du temps, les créations qu'ils font, c'est très magmatique, ça rappelle le dessin du tout-petit, l'enfant de trois ans, qui est très pulsionnel, qui bouge pour bouger, et c'est là où il prend son plaisir. Et, en trois séances, le dessin conscientisé qu'on peut voir plus tard, dessiner quelque chose, montrer une intention, n'est jamais apparu. Ils n'ont pas pu aller

jusque-là. C'est là où on peut voir un peu notre frustration, c'est que, parfois, trois séances ce n'est pas assez. Par contre, c'est enfin à ce moment-là qu'ils découvrent qu'on peut signifier quelque chose, qu'il y a un lien de causalité entre le mouvement et l'effet que ça produit. En plus de ça, c'est la première fois qu'on leur proposera de travailler ensemble. Sur la première thématique, ils ont fait l'un après l'autre. Là, ils ont fait ensemble. La photo qu'on a, là, ne montre pas qu'ils sont à deux, à créer du mouvement, à créer du geste, à créer du sens, mais c'était la première fois qu'ils le faisaient. Et, en même temps, du coup, la dimension du groupe est créée là, en plus de l'album, mais ça crée aussi la différence, parce que, pour eux deux, la question de leurs ressemblances, de leurs différences, elle se pose comme dans tout groupe.

Alors, la troisième thématique qui nous a paru intéressante de travailler, c'était d'inspiration théâtre ombre chinoise. Les enfants fabriquent des formes avec du papier d'aluminium, posées sur un petit pic, ça leur permet de créer des marionnettes, de manière à raconter une histoire. La photo est alors l'occasion d'un arrêt sur image de cette histoire, pour conserver une trace de l'éphémère où, là, ils s'autorisent à rentrer dans la représentation de l'imaginaire. Et, à partir de ces deux thématiques, là, le light graf et cette thématique d'ombres chinoises, les enfants commencent à appréhender la différence entre ce qu'ils attendent de l'image et la réalité du résultat. Et ça va être un gros travail qu'on fera sur toute la fin, de cette possibilité de

comprendre la différence qu'il y a entre j'ai envie de ça, mais ça donne ça. Ce que je fais est réel. Et de pouvoir, ensemble, travailler ça, mais alors comment il faut faire si ça ne correspond pas à ton envie ? Que faut-il faire, alors ? Comment on cherche ensemble des solutions pour trouver ça ? On était là pour les conseiller, on était là souvent aussi pour les aider à penser ça, parce que très vite, et très fréquemment : « Bon c'est très bien ! ».

On raconte quelque chose : « J'aimerais faire ci et ça ; ça n'a rien à voir et si si, très bien ! » Donc c'était les aider à se repositionner dans leur désir et qu'est-ce qu'ils voulaient faire, qu'est-ce qu'ils voulaient montrer à la base ? Et comment on peut les aider à se reprojetter.

Alors, la quatrième thématique, c'est une suite un peu de l'ombre chinoise, puisqu'on a travaillé sur la création de romans photos. On leur a proposé trois thématiques qu'il nous semblait assez simple d'aborder, soit un roman photo de type romantique, soit un type fantastique ou horreur. Et on leur a imposé de faire au moins six prises de vue, pour construire cette histoire. On ne leur a pas demandé que les images soient représentatives, en elles-mêmes ; on leur offre quand même la possibilité de les remanier, c'est-à-dire qu'ils prennent la photo, et cette photo, elle est sujette, comme pour l'anti-portrait, à remaniements. Ils peuvent la découper, ils peuvent la repeindre, ils peuvent en faire ce qu'ils veulent. Et, ça ne nous a pas surpris, en fait, on les a un peu devinés sur ce coup-là. On savait très bien qu'ils prendraient l'horreur. C'était le sujet le plus facile. À partir de ce

qu'ils nous avaient montré sur les deux trois thématiques qu'on avait faites avant, on sentait bien qu'il y avait ça qui allait émerger beaucoup plus facilement de cette proposition-là. Ça aurait été très bien qu'ils choisissent le reste, mais on savait déjà que l'horreur allait être présente.

Ce qu'on voit là, les histoires qui sont racontées, sont très souvent liées à des personnages qui tuent. Ici, c'étaient des personnages qui mangeaient et tuaient des monstres, etc. On savait que l'horreur allait arriver.

E.R. : Elle était déjà là...

G.D. : Elle était déjà là, mais, quand on leur propose, on triche un peu avec eux, on savait qu'ils allaient la prendre. Mais on offre la possibilité quand même de prendre autre chose.

Alors, j'ai quelque chose autour d'un fantôme, d'un fantôme vengeur, du mari tué par sa femme durant son sommeil, mais ce fantôme vengeur, il trouve la rédemption et puis cette rédemption elle est quand même ambivalente, parce qu'il s'en sort, ce fantôme vengeur, mais il est triste et joyeux en même temps. Alors, des photos pour montrer ça, je ne sais pas si on voit bien. La première photo c'est cette femme qui tue le mari qui dort, qui dort là. La photo très sombre...

E.R. : Il souhaitait juste que ça se passe mal... On ne sait pas ce qui se passe...

G.D. : Il se passe quelque chose, Voilà, c'est angoissant... C'est dans le noir. On voit à quel point

la pratique du light graf les a aussi inspirés puisqu'ils s'en resservent pour montrer quelque chose, là.

Là, c'est cette action du fantôme. Le fantôme fait des mouvements, il bouge, mais aussi, grâce à la torche, il montre quelque chose de son visage. C'est plus à ce niveau-là, avec cet effet de zoom, en plus. C'est totalement scénaristique, c'est tout à fait le travail d'un réalisateur. On voit ce fantôme de loin, cinématographiquement, puis, tout à coup, on voit son visage en gros plan. Il est triste, le vengeur. Mais, à la fin, alors là on ne voit pas bien...

Sur les deux dernières photos, c'est la fin de son histoire, et on voit qu'il y a deux masques qui sont apparus, le masque du fantôme, sur le côté, puis on voit aussi un petit masque jaune et, en fait, en dernier, on ne voit plus que le masque jaune et, ouvertement, ce qu'il disait c'est qu'il cherchait les couleurs de la joie. Pour lui, c'étaient les couleurs chaudes, la tristesse étant liée à des couleurs plutôt bleues.

E.R. : Il a quand même ajouté aussi que le masque de joie venait cacher le masque de tristesse, parce qu'il était tellement triste qu'il ne pouvait pas le montrer.

G.D. : Alors, M., elle, fait aussi une création qui parle de fantôme. Elle se représente, c'est important de le dire, parce que ça a été difficile pour elle de se différencier dans sa création : c'était une enfant apeurée, persécutée par un fantôme. Elle tentait de le mettre au loin, de le repousser et, surtout, elle ne savait pas pourquoi il voulait lui

faire mal. Et ce qui est important, je trouve, dans cette création-là, c'est le fait que, cette fois-ci, autant G. a créé un personnage qui n'existe pas, elle, ça ne pouvait être qu'elle qui avait peur. Cela a été très difficile de pouvoir lui permettre de se détacher de sa création, de son histoire. C'est resté tapi.

E.R. : C'est une question qui est restée en suspens, oui. Mais elle arrivait quand même à jouer avec son identité puisque, sur la représentation, elle parlait d'une petite fille, quand même, et, sur les photos, elle se tient prostrée pour paraître comme une petite fille.

G.D. : Alors, on ne peut pas le montrer mais, du coup, elle a quand même su être créative dans la représentation du fantôme, en jouant avec la lumière, etc.

E.R. : Elle s'est mise en scène puisque, par son corps, elle a mis en scène le fantôme. Elle s'est recouverte d'un drap...

G.D. : Alors, la dernière thématique qu'on leur a proposée, en fait, elle a été en filigrane pendant toute l'année. Ils étaient prévenus que leurs photos du rituel « prends la pose » allait servir à une création finale. Tout au long de l'année, donc, ils ont compulsé leurs portraits, leurs photos « prends la pose », récoltés dans leurs pochettes, et ce qu'on leur a proposé, c'est de reprendre toutes ces photos, de choisir celles qui leur parlaient le plus et,

un peu comme sur l'anti-portrait, de les retoucher, les découper, de les ressortir a posteriori en plus petit ou en plus grand pour faire une grande création de tout ce rituel-là.

E.R. : Un collage.

G.D. : C'est un peu l'occasion pour eux de se redécouvrir, d'avoir un regard a posteriori de tout ce qui s'est fait et de tout ce qu'ils ont voulu montrer. Et c'est là que nous mesurons, ensemble, l'évolution, tant sur l'image de soi que sur l'enrichissement de leur créativité et la conscientisation de leurs choix. L'inhibition, dont ils faisaient preuve, a laissé place au bout de six mois à une production finale mais aussi à des photos de « prends la pose » plus abouties. Si, au point de départ, peut-être qu'on peut en montrer... Les premières, c'est posé abrupt, puis, à la fin, on voit qu'ils commencent à jouer avec la lumière, et puis ils se lâchent complètement, ils utilisent un escabeau... Il y a autre chose qui se passe.

E.R. : Sur la dernière image, par exemple, on voit bien qu'il joue avec son identité...

G.D. : Alors, c'est là que M. prend vraiment conscience de tout ce qu'elle a pu faire. Elle s'autorise vraiment à froisser son image, les photos qu'elle prend, elle peut les froisser. Elle joue avec les proportions de son corps, afin de se déformer pour se reconstruire autrement. Grosso modo, elle prend une grande photo d'elle. Elle découpe la tête.

Elle prend une petite photo d'elle, elle découpe la tête. Elle met la petite tête sur le gros corps, la grosse tête sur le petit corps. Mais c'est quand même très affectif tout ça parce que l'action de déchirer, de froisser la matière, ça reste douloureux. Elle a un peu les larmes aux yeux. Ce ne sont pas des pleurs, mais on sent que cela reste très émotionnel, tout ça. Et elle verbalise carrément : « Oh, regarde, la pauvre ! » Et elle passe un long moment à caresser sa photo pour la défroisser. Elle appuie fortement sur le papier photo qui est quand même très cartonné. Donc, pour le coller, il faut appuyer fort, il faut la caresser. Et ça peut avoir l'air de consoler et recoller les morceaux.

G., lui, fait une création qui est tout à fait intéressante. Lui, il fait deux créations, la première, qu'on voit à gauche, c'est une construction linéaire. Il l'a ouvertement voulue aussi rigide dans sa construction, les photos non découpées, les unes à côté des autres. Alors, sauf que là, c'est sûr, on voit beaucoup de peinture. C'est vraiment à la dernière séance qu'il a décidé de rajouter la peinture, à ce moment-là. Mais, sinon, c'était une feuille blanche avec une sorte de récit, comme ça, des photos juxtaposées. Et la deuxième partie... Il les a montrées de deux manières, sur deux temps différents. Là, il s'autorise avec une de ses photos à aller chercher d'autres images, des masques, et il s'autorise à montrer une ambiance beaucoup plus chaotique. Où le chaos permet de se faire côtoyer... le caractère morbide des images. Là, on voit, par rapport aux masques, on peut dire, primaux, africains, à l'image joyeuse qu'il peut montrer très

facilement. Alors, voilà comment se terminent nos séances. Nous avons terminé notre dernière séance mardi. On en est là...

E.R. : Je voudrais juste rajouter quelque chose, par rapport à ces deux créations. Elles sont juxtaposées dans l'album photo. Enfin, elles sont dites comme une création unique et il les a assemblées à un moment donné en les mettant côte à côte, et la peinture est venue faire le lien entre ces deux créations. Et c'est là où c'est intéressant de voir que toute sa problématique, dans le groupe photo, c'est vraiment de faire cohabiter deux... la question du double.

G.D. : La première photo en parle bien, c'est une construction qu'il a faite lui-même. Ce sont des problèmes numériques. Il y a une photo verte qui a paru de lui, et une photo normale. Du coup, il les a réassemblées, il a fait un hors centre pour les rassembler et faire un G. vert. Je pense qu'il y a une petite inspiration de super héros qui ne doit pas être loin. Ce côté un peu en colère, et ce côté un peu plus apaisé.

E.R. : On va conclure en une ou deux phrases. Donc nous avons été assez frustrés, quand même, pendant ce groupe photo, de ces trois séances dans chaque domaine de création. Du coup, l'année prochaine, on a pensé à un nouveau dispositif, parce qu'on veut poursuivre. C'est donc un dispositif en évolution, très proche des problématiques des enfants. En tout cas, on l'a

pensé comme ça. Comme une espèce de réponse à leur symptôme.

G.D. : C'est vrai que, par rapport à tout ce qu'on a dit, ce qui aurait été intéressant aussi, de pouvoir évoquer, mais cela aurait demandé beaucoup plus de temps d'élaboration et de parole, c'est de pouvoir discuter de ce qui s'est passé entre eux, mais aussi de eux avec nous, et tous les enjeux de transfert, que ce soit intersubjectif ou avec leur thérapeute, et aussi l'aspect de contre-transfert, qu'on a pu avoir, parce que ce sont deux enfants qui projettent énormément de choses sur nous et, du coup, cela nous demande un gros travail d'élaboration, sur ce qui est dit, posé comme acte, montré. Voilà, ça c'est quelque chose qu'on pourra peut-être faire dans un deuxième temps, pour aller plus loin dans ces questions-là.

Discussion entre la salle et les intervenants

Élise Pestre : Merci beaucoup pour cette intervention tout à fait intéressante. Je pense qu'elle va susciter pas mal de questions sur ce travail à la croisée des disciplines. De la mise en scène, comme ça, de corps. On va d'abord laisser place à Claude Wacjman.

Claude Wacjman : Non, non, il vaut mieux discuter avant.

E.P. : Alors, discutons avant... Après, Claude, on t'écouterà. Ensuite, il y aura une petite synthèse de Jack Droulout, avant qu'une conclusion soit proposée par Élisabeth Roudinesco, et suivie d'un petit cocktail pour tous. Donc tout d'abord, les questions, c'est le moment... Si vous avez des questions pour nos trois intervenants.

Claude Duché¹⁹ : Ce n'est pas une question, j'ai envie de compléter un peu votre exposé, M. Bonnefon, sur l'histoire de l'entrée de l'art dans les hôpitaux psychiatriques. Pour montrer, quand même, que les choses bougent très lentement mais bougent un peu. On n'est plus tout à fait au temps de Sade. Je voudrais évoquer... alors... tout le monde connaît l'histoire de l'atelier d'art-thérapie de Sainte Anne... Mais il y a des initiatives beaucoup moins connues, et je voudrais évoquer l'initiative

¹⁹ Médecin pédopsychiatre au S.E.S.S.A.D. Jenny Aubry.

d'Aix-en-Provence, je ne sais pas si vous en avez entendu parler.

À Aix-en-Provence, le personnel de l'hôpital psychiatrique, des services de psychiatrie, a décidé, non pas de permettre aux patients, comme cela se fait un peu partout, de sortir dans des ateliers artistiques dans la ville, mais de permettre aux citoyens de la ville d'entrer à l'hôpital et, pour ce faire, ils louent à l'année, ou pour plusieurs mois, des ateliers d'artistes et des chambres. Ils ont transformé des chambres de patients en chambres pour les artistes. Donc des artistes viennent s'installer à l'année au sein de l'hôpital psychiatrique. Ils animent des ateliers de danse, de sculpture, de peinture, etc. Ces ateliers sont mixtes, c'est-à-dire à la fois les patients de l'hôpital et les habitants de la cité. Ils font des spectacles qu'ils donnent à la fois dans l'hôpital ou bien au Palais de la Danse, parce qu'il y a un Palais de la Danse à Aix, ou bien ailleurs, et c'est extrêmement intéressant de voir ce mélange entre des patients et des citoyens « ordinaires », qui n'ont plus peur de l'hôpital psychiatrique, qui vont, qui viennent comme dans n'importe quel autre lieu de la cité. Voilà...

Donc, je trouve que cela complète un petit peu l'histoire de l'art dans l'hôpital.

Gérard Bonnefon : Je n'ai pas parlé de l'histoire contemporaine. Je me suis arrêté, vous l'avez entendu, en 1920.

C.D. : Voilà...

G.B. : C'est délibéré. Parce que je ne peux pas traiter de tout.

C.D. : Ça m'ennuyait un peu...

G.B. : Mais, effectivement... On peut trouver, je dirai, dès la Maison nationale de Charenton, dès Sade et Coulmier... les principes, qui ont été mis en place, ce sont des principes que l'on retrouve aujourd'hui. C'est-à-dire que moi, je me souviens, jeune éducateur, j'ai été responsable d'un atelier théâtre et je ne voulais pas que ce soit un lieu d'hôpitaux. Des grandes discussions autour des nouveaux drames ou de l'art-thérapie. Je voulais faire du théâtre dans un lieu de théâtre et, peu à peu, je me suis aperçu... Alors, on a tout à fait le droit, des professionnels et, à l'époque, des artistes, on a tout à fait le droit de refaire le même parcours qu'antérieurement, on a fait, il y a 200 ans, 150 ans, il y a 50 ans, et c'est ça qui est intéressant, et ce n'est jamais exactement la même chose. Il y a toujours un déplacement qui s'effectue. On apporte des choses. Moi, à l'heure actuelle, pour monter des ateliers... Moi, j'ai fait ça : aller voir du côté de Pina Bausch et de Peter Brook. C'est-à-dire, voir des spectacles. Il y a de très belles vidéos, servant une approche à l'heure actuelle. C'est pour avoir des impressions artistiques et puis il y a... J'en retire de grandes satisfactions. Et je serais dans un atelier, je travaillerais sur ces bases-là. Quand j'étais éducateur, les références c'était Mnouchkine, à l'époque. Particulièrement, j'allais au Théâtre du Soleil, effectivement, et tout ce qui était le théâtre

Kabuki et la Commedia dell Arte. J'emmenais des élèves, on travaillait cela avec des élèves de l'établissement, la dizaine d'élèves qui faisait ça avec un très très grand sérieux, et le déplacement de la forme... C'est-à-dire on trouvait une forme théâtrale, alors le travail sous masque neutre, travail sous masque total, de grands masques difformes, blancs, qu'on laissait bien blancs, d'ailleurs, et pendant qu'on travaillait de cette manière-là, après, les effets thérapeutiques... Moi, c'est la première fois que j'ai vu ça, parce que je l'avais lu dans les livres, je n'y connaissais pas grand-chose, j'avais une trentaine d'années et, à ma grande surprise, quand un jeune garçon de 18/19 ans, qui était bègue, effectivement, quand il est monté sur le plateau, il avait la parole hésitante, mais il ne bégayait plus. Alors, il travaillait sous un masque de Commedia dell Arte. Il avait appris son texte et les choses se passaient... Des exemples multiples, vous en connaissez... De très nombreux de cet ordre-là. C'est-à-dire la pratique théâtrale – et musicale – a des effets thérapeutiques qui ne sont pas pointés systématiquement, ça c'est vrai.

J'ai un peu dévié par rapport à vos propos. Et ce que l'on retrouve dans les établissements psychiatriques, à l'heure actuelle, qui sont sectorisés, je travaille en ce moment à Ville-Évrard, aux archives... Et, à ma grande stupeur, la sectorisation se fait toujours dans le cadre de l'enceinte d'une certaine manière. De Ville-Évrard, il y a deux trois établissements qui sont effectivement dans les villes de la Seine-Saint-Denis, alors ça m'a fait penser aux réflexions de Basaglia sur les

problèmes de la sectorisation, qui avait été conduite en France, alors que ce sont des initiatives tout à fait intéressantes de sectoriser. C'est-à-dire, que fait-on de ces grands établissements, à l'heure actuelle ? C'est un autre sujet, je suis trop bavard...

La salle : À Ville-Évrard, vous avez *Vertical Détour* ?

G.B. : Je ne connais pas tout, à Ville-Évrard. Je ne connais que les archives. J'y suis allé il y a trente ans...

La salle : C'est une compagnie théâtrale.

G.B. : Oui, oui, il y a les compagnies, il y a une exposition en ce moment, où je suis passé, mais je ne pourrais rien vous dire. Je connais mieux les établissements de Ville-Évrard. Sincèrement, je ne connais que les archives et les travaux qui ont été faits à l'hôpital depuis la création. Je passe mon temps aux archives.

La salle : C'était en écho à ce qu'a dit Madame sur le fait que les initiatives étaient toujours en sursis dans ces lieux-là. Ce ne sont pas des choses constituées ; ce sont toujours des initiatives de rencontres un peu personnelles et qui ne sont pas sur la durée. Même si on est convaincu que cela a de l'effet. Je veux dire on n'a pas besoin d'être psychotique pour savoir les effets que cela fait de pouvoir s'exprimer...

Élise Pestre : D'autres questions ? On a du temps, là, pour échanger... C'est le moment !

La salle : Moi, j'avais peut-être une question. Par rapport à ce que vous avez décrit, les étapes différentes de ce dispositif, je m'interrogeais un peu, en fait, sur ce mot de rituel que vous aviez choisi...

Guillaume Duffour : C'est que, en fait, comme très souvent pour les enfants qu'on reçoit, le besoin de répéter des choses, pour les ancrer dans quelque chose de rassurant était important, surtout sur un sujet aussi sensible que prendre des photos de soi, prendre des photos de son corps, voir sa propre image, etc. Donc, on a cherché ensemble, avec Émilie, à trouver des solutions cohérentes par rapport à la thématique de séance, pour que chaque début de séance commence toujours de la même manière. Qu'on ne soit pas, à chaque début de séance, en train de se dire mais qu'est-ce qu'on va faire. Donc ils savaient, peu importe les thématiques qu'on allait aborder, ils avaient un point de repère. Ils savaient, quand on commençait une séance avec une thématique, qu'il allait y avoir trois fois ça. Ça, ils le savaient, mais c'était encore plus important de le fixer sur la continuité des vingt séances qu'on a eues, à peu près, qu'il y ait toujours ce point de départ, qu'on commence par ça.

Émilie Réan : C'est-à-dire aussi qu'on jouait sur la surprise également : comment l'enfant peut accepter d'être mis dans un cadre. Ça peut

l'angoisser parce qu'il ne sait pas ce qu'il va se passer. La création, ça peut être très angoissant, avec ces enfants-là, il y a une grande inhibition et beaucoup de résistances. Et il y avait d'un côté ce rituel rassurant qui nous permettait aussi... de temps en temps, on jouait là-dessus. C'est-à-dire, là, les trois séances vont s'arrêter, hop ! Que va-t-on faire la séance d'après ? Est-ce que vous voulez le savoir ? Alors, parfois, oui, on veut le savoir... Une autre fois : ah ben non, on va garder la surprise. Après, cela devenait un jeu. Donc, finalement, ils arrivaient à jouer avec cet état d'angoisse de ne pas savoir ce qui pouvait arriver.

G.D. : Ça répond à... ?

La salle : Absolument, merci beaucoup.

La salle : J'ai juste une question. Vous avez parlé du cadre, au début, enfin du cadre dans lequel vous aviez mis en place cette activité et vous avez fait référence à un cas psychanalytique, et je n'ai pas très bien compris en quoi le psychanalytique peut expliquer... L'art-thérapie, la psychomotricité, tout ça j'ai bien compris, mais voilà...

E.R. : Oui, on a fait court là-dessus parce que, en fait, l'art-thérapie et le groupe photo s'inspirent de différentes pratiques. Ce qu'il m'a semblé important de préciser, par rapport à l'inspiration, justement, que je peux avoir au niveau de la psychanalyse, c'est vraiment la notion de confidentialité. C'est-à-dire que cela nous a habités

tout au long du groupe photo, et les enfants, y compris. Parce que la notion de photo, c'est aussi se montrer à l'autre, se donner à voir. Est-ce que les autres vont voir, est-ce qu'on a le droit de montrer ? Le rapport aussi à l'institution et puis aux parents, ils voulaient ramener leur production. Donc, on fixe dès le départ la notion de confidentialité pour, vraiment, aller de plus en plus loin progressivement dans leur intimité, dans la possibilité pour l'autre de se livrer, livrer ce qu'il y a de plus angoissant aussi, puisque c'est possible à travers le jeu de la création.

La salle : Ce n'est pas trop de la psychanalyse, là...

E.R. : C'était juste sur ce point-là.

La salle : Vous disiez que vous gardiez bien la confidentialité.

La salle : Oui, mais en même temps pas. C'est une question... Moi, je me demande si, par rapport à la question de la psychanalyse, justement, il n'y a pas dans ce que vous développez par rapport aux effets... thérapeutiques... du côté du thérapeutique ou, en tout cas, ce qui nous questionne de ce côté-là, il n'y a pas des effets de nouages du côté de la pulsion. Enfin, là, il y a des choses qui se passent, qui restent à penser, probablement. Mais on voit bien qu'il y a quand même quelque chose, en tout cas, du côté de la psychologie, il y a des... Vous parliez de magma pulsionnel, qui là peut se trouver

une voie de nouage, non ? En tout cas, il y a des effets de cet ordre-là. J'ai l'impression qu'ils vont être. Vous parliez de la confidentialité mais qu'ils vont peut-être au-delà, non ? Dans cette pratique, là ?

G.D. : Je crois aussi qu'on a voulu dire qu'on se référençait à la psychanalyse pour comprendre les choses qui se passent, et vous avez raison de le reformuler comme ça.

C'est vrai qu'on a pensé à la psychanalyse dans le cadre, mais aussi dans notre fonctionnement professionnel et institutionnel. C'est-à-dire, qu'institutionnellement parlant, nous sommes portés par la psychanalyse, nous l'avons tous les deux dans nos pratiques de la compréhension du symptôme et des problématiques que les enfants apportent, parce qu'il est assez facile, avec une médiation comme la photographie, de rester en dehors de ce cadre-là. Et, effectivement, d'être dans des productions artistiques, où on pourrait montrer, finalement, ça pourrait se décider, au plan de départ, que, à la fin de l'année, comme il peut y avoir des représentations de théâtre, il y ait représentation de l'œuvre et de la création, et une exposition. Ça serait un autre cadre. Les enfants ne l'investiraient pas de la même manière et nous ne comprendrions pas les choses de la même façon ou, si on le faisait, ça serait un peu trop les tromper. Parce qu'on leur dirait, on fait ensemble mais, en fait, on ne le fait pas...

La salle : Vous ne partez pas des comportements, vous partez des symptômes. Vous essayez de

comprendre... Il y a le symptôme et il y a quelque chose derrière.

G.D. : Ça exprime quelque chose.

La salle : En tout cas... vous ne vous arrêtez pas au symptôme.

G.D. : Non...

La salle : Et vous ne le traduisez pas en termes de comportement, lorsque vous travaillez dans les S.E.S.S.A.D.

G.D. : Nous, on accueille des enfants avec des troubles du comportement.

La salle : De la même manière que, ce matin, on a parlé, pas en ces termes-là, mais on a parlé de ce qu'il y avait nécessité de faire barrage à certaines expressions pulsionnelles, on a parlé de loi, le juge a parlé de loi, les éducateurs, les psychologues ont parlé de ce qui fait loi, vous avez évoqué un peu cette question-là. J'aimerais que vous nous en disiez plus, c'est-à-dire qu'est-ce qui peut, justement, amener cette expression pulsionnelle à ne pas être du côté du passage à l'acte mais de ce qui fait l'humanité.

E.R. : C'est vraiment une question très importante et intéressante.

La salle : Merci !...

E.R. : Enfin, moi, ça m'intéresse beaucoup. Les enfants que nous accueillons au S.E.S.S.A.D. sont dans des passages à l'acte, parfois... enfin, souvent !

La salle : Mais vous avez également parlé d'inhibition, alors c'est très important, quelquefois parce que, le symptôme majeur des enfants qui viennent au S.E.S.S.A.D. c'est évidemment l'échec scolaire, entre autres...

E.R. : Alors, peut-être pourrait-on l'aborder du point de vue de la violence, c'est-à-dire, la violence à travers l'inhibition ou à travers le passage à l'acte. L'expression de la pulsion, elle se fait à travers des mouvements, comme on a dit, très... C'est une excitation, c'est du débordement... de gestes... Au départ, on avait appelé notre papier, notre texte : « Ça va dans tous les sens » parce qu'effectivement, il y a une énergie qui n'est pas canalisée. Et, du coup, avec la question de la médiation corporelle en lien avec la médiation artistique, je crois qu'il est possible de faire évoluer la pulsion, à un moment donné, pour qu'elle s'exprime à travers un acte symbolique et non plus dans le réel. C'est un peu ce qu'on a tenté de faire avec les enfants. C'est pourquoi aussi la question du corps a toujours été omniprésente, en filigrane, à travers la photo. Parce qu'on aurait pu utiliser la photo d'une autre manière.

E.P. : Alors, il y a plusieurs questions... Allez-y !
Gérard Bonnefon recherche une photo particulière.

G.D : C'est celle-ci ?

G.B. : Oui, c'est celle-ci. Moi, quand je vois ce travail, je ne connais pas l'histoire de la personne qui a fait ce travail, je ne connais pas... je n'ai pas eu son dossier. Par contre, moi, ce que je trouve tout à fait intéressant, c'est que cette toile est parfaitement équilibrée et remarquablement structurée. J'ai un ami qui est peintre et qui a créé son atelier, il m'a dit : « Tu sais, une bonne toile, ça se regarde dans tous les sens. Elle est structurée... Un grand peintre, c'est ça. » Alors, j'ai vérifié, j'ai regardé. Moi je trouve que c'est une façon, quand je vois un travail structuré de cette manière-là, je me dis qu'on est en fait dans une dynamique tout à fait positive. Je ne me prononcerai pas autrement, mais je ne dirai pas autre chose, mais sur le plan du regard... subjectif avec mes quelques connaissances en matière artistique. Je me dis que c'est tout à fait équilibré et que ce garçon, car c'est un garçon, je crois... Eh bien ! Il sait rudement bien installer une histoire pareille. Et c'est tout à fait, si c'est bien lui qui l'a fait. Eh bien ! Je crois que c'est tout à fait positif et dynamique. Après, sur le contenu, je ne ferai pas d'interprétation parce que je ne suis pas assez féru, de toute façon. Mais là, il me semble que c'est un phénomène qui est tout à fait intéressant. Et moi, ce garçon, je dirais, il devrait continuer, et s'il a un espace de satisfaction émotionnel et de plaisir, qu'il continue dans cette voie-là.

G.D. : Je vais rebondir, justement, sur le... pour moi... le premier signe de compréhension de ce qui

se passait, pour lui, dans ce groupe, et là où on a vu les premiers effets positifs de cet espace de création, c'est lorsque, tout à coup, il se met à créer et à trouver des espaces de création, alors même que nous n'avions rien dit, alors même que nous n'avions donné aucune consigne de réalisation, d'ailleurs, ce n'est pas consigne, c'est proposition de création.

Le fameux album, qui regroupe toutes ces créations, en fait, c'est un album photo, un « book-photo », donc il est avec des pages cristal. Je ne sais pas si vous voyez ce que cela donne, c'est extrêmement réfléchissant, les pages cristal. Et donc, tout à coup, en regardant ces pages, il fronce les sourcils en disant : « Mais et si on faisait une photo de moi en train de regarder ma propre photo dans la page cristal pour pouvoir voir mon reflet dans le cristal ! » Et alors, là, on s'est dit « Eh bien, bravo, Petit G. ! » On ne lui a pas dit comme ça, mais là, on a senti que l'espace de création, il se le réappropriait pour parler de lui comme il a envie d'en parler. Et ça, c'était, je le dis, parce que c'était la première fois que, tout à coup, ça a émergé.

E.P. : Eh bien, là, déjà, on a envie de dire, il y a quelque chose, un peu, de gagné. Il s'approprie la médiation, le medium, voilà... Alors, il y avait d'autres questions, là-bas ?

La salle : Juste une petite question sur l'interdit auto-imposé...

G.D. : Alors, c'est ma collègue qui l'a dit, mais c'est plus mon interprétation de ce qui se passe

pour les enfants que nous recevons. Je m'appuie essentiellement sur ce qui a pu être fait par rapport à cette production-là, à cette création. C'est-à-dire qu'à la fin de leur travail, on leur propose des moments pour dire : « Qu'est-ce que, pourquoi, qu'est-ce que tu as envie de nous dire de ça, qu'est-ce qui se passe pour toi ? » Un espace de parole sur... et G. a refusé catégoriquement de pouvoir parler de ça.

Et c'est quelque chose que je retrouve très souvent chez les enfants avec lesquels on travaille au S.E.S.A.D., c'est ce désir de ne pas penser et de le dire ouvertement. Alors, G., pour le coup, c'est extrêmement présent et c'est ma clef d'entrée comme ça. Pour d'autres enfants, ça ne va pas être tout à fait la même chose, ça ne sera pas aussi conscientisé le fait de dire : « Non, je ne réfléchirai pas. Ah ! Tu peux me dire ce que tu veux, je ne penserai pas ce que j'ai fait, je ne penserai pas ce qui s'est passé, je ne penserai pas tout ça. »

Lui, il le dit ouvertement ; en tout cas, là, il l'a dit, ce qui est déjà un gros progrès par rapport aux enfants qui le vivent, ouvertement, qui ne peuvent pas penser l'acte, qui ne peuvent pas penser ce qui s'est passé, mais qui sont dans cet état d'impossibilité, ou de difficulté, du moins, à penser ce qui s'est passé.

Et c'est pour ça qu'on a mis des guillemets, ça m'appartient plus de penser que c'est auto-interdit, que ce sont eux qui se disent : « Je ne veux pas penser ce qui se passe, parce que c'est trop effractant pour moi » que d'autres enfants, qui sont dans l'impossibilité de penser, parce que ce n'est pas

encore prêt, ils n'ont même pas la conscience que c'est possible de penser ce qui se passe. Mais ça, c'est plus ma collègue qui le pense, si je puis me permettre...

E.R. : Moi, je suis plus mitigée. C'est-à-dire que, pour moi, c'est un mélange de censure puisque, parfois, l'impossibilité de penser est volontaire, puisque ça leur fait tellement peur d'aller parler de leur problématique. Ils préfèrent dire : « Non non ! ». Ils sentent bien que les choses vont bouger, ils sentent bien qu'il y a quelque chose, là, qui va bouger leur place dans leur famille, puisqu'on travaille aussi avec les parents, du coup, et moi je pense aussi, ça c'est un mélange avec... on va revenir à la pulsion, c'est-à-dire l'enfant, dans son corps agi, ça le dépasse, quoi, à un moment donné, ça devient complètement pulsionnel et il n'a pas du tout conscience d'une élaboration, d'une impossibilité de penser. Enfin...

La salle : Les artistes, les créateurs, ils n'aiment jamais trop qu'on leur demande de parler de ce qu'ils ont éprouvé quand ils ont créé. C'est un petit peu normal...

E.R. : Mais souvent les artistes disent : « Mes peintures parlent pour moi. »

E.P. : Alors, s'il vous plaît, une dernière intervention de Jack Droulout et, après, on écouterait Claude Wacjman.

J.D. : Je ne sais plus qui de vous trois, je crois que c'est Gérard, mais je ne suis pas sûr... peu importe... Il y a une opposition qui a été faite à un moment donné entre création et travail, ou une distinction, je ne sais pas qui... Alors, voilà... En regardant à nouveau ce qui est posé à notre regard, moi, j'y vois un travail et une personne que je ne connais pas qui s'est coltinée avec une discipline, qui s'est coltinée avec une matière, une discipline, des outils... J'aimerais vous entendre, si on peut approfondir cette distinction qu'on peut faire entre travail et création.

G.B. : Moi, je parle plutôt de créativité en référence à Winnicott. Ainsi donc, je suis très prudent. Hannah Arendt, plutôt, par contre, présente un appui théorique, que je pense très important, pas seulement pour l'éducation spécialisée, en distinguant l'œuvre et le travail, même en l'élaborant. C'est-à-dire, il y a quelque chose du côté de l'œuvre, quelque chose de soi qui fait corps. On n'est pas, là, dans des processus productivistes. Je caricature un peu quand je réponds de cet ordre-là, je ramasse un peu. On peut laisser dans l'ombre l'idée directrice de l'élaboration, de règles de métier, d'apprentissages. C'est une activité qui s'entend en tant que telle, ça c'est mon point de vue. C'est-à-dire, quand on fait du foot, on fait du foot. Quand on fait de la peinture, on fait de la peinture. Après, qu'il y ait des effets thérapeutiques, des effets bénéfiques pour la personne, sa santé physique ou mentale, ça c'est probable. C'est perceptible. Après, on est dans le

domaine du champ thérapeutique ; moi, ce n'est pas de ça dont je vous parle. Mes collègues vous parlent de cela. Il semble qu'effectivement... Alors, c'est vrai qu'il faut travailler, au sens qu'on dit communément : on fait cela, il y a un travail, il y a de l'élaboration, il y a une pensée sur ce que l'on veut faire. Moi, j'aime bien ce que raconte Winnicott, c'est sur la créativité. Je crois que c'est dans *Les conversations ordinaires*, dans un de ses articles, je crois que c'est là... une personne très agressée, pour verser du côté de la vie, c'est retenir sa respiration, c'est faire quelque chose qu'un autre ne peut pas faire, quel que soit son état de santé, quelle qu'elle soit, c'est verser de ce côté-là. On n'est pas dans une recherche de talent, ce qui n'exclut pas, chaque fois que c'est possible, de poser des exigences, mais avec des côtés sur le mieux-être, cette qualité de vie. Moi, l'alliage que je fais dans le champ, on va dire, des pratiques artistiques, c'est l'entrée par un arrêt, ça vient aussi d'une expérience professionnelle, parce que, dans une vie antérieure, j'ai fait de la menuiserie, j'avais la bougeotte, et je vois bien le lien qu'il peut y avoir sur la manière de travailler. Quand vous voulez construire un escabeau, vous avez plutôt intérêt à y poser une bonne temporalité pour organiser votre travail. Quand j'étais éducateur, j'ai mis en place des processus similaires. C'est ça que ces jeunes adultes découvraient peu à peu. Quand on verse du côté de l'homme, ce qu'on appelle les règles de métier, cela structure. Pour être du métier, il faut connaître le langage, puis les outils, la manière de travailler, respecter le travail de l'autre, éliminer la

toute-puissance et, en dernier ressort, c'est Winnicott qui m'intéresse. Voilà, ce sont mes trois points d'appui ; depuis quelques années, je n'ai pas beaucoup changé sur le sujet.

E.R. : Je voulais répondre aussi sur cette question du travail et de la création. Dans la médiation artistique, dans le groupe photo, pour moi, la créativité, c'est la capacité de créer. Finalement, on va amener l'enfant à développer sa capacité de créer, à développer tout simplement son acte créateur et là se situe le travail, à travers cet acte créateur : la photographie, la création d'une image, tout simplement.

E.P. : Merci, très bien, alors je crois que vos correspondants internationaux spécialistes sont revenus. Les voilà, avant que Claude Wacjman n'intervienne.

Intermède du Bataclown

Élise Pestre : Très bien, eh bien ! Claude Wacjman, cette fois-ci, donc...

L'Institution médiatrice et le réseau

Claude Wacjman

Je vais rester ici et debout, parce que c'est le petit moment institutionnel qui va vous expliquer pourquoi on est là, ensemble, aujourd'hui. C'est la deuxième fois, l'année dernière et, maintenant, cette année, c'est parce que nous sommes perdus en plein milieu de Paris, dans un lieu qui est assez central et pour lequel beaucoup de gens se déplacent presque tous les jours.

Mais ça ne nous suffit pas. C'est pour ça qu'on fait ce genre de manifestations, parce qu'à l'interne et à l'externe, nous avons des choses à dire, nous avons des choses à montrer, il y a un véritable métier, chez nous, tant au C.A.F.S. qu'au S.E.S.S.A.D. et sur des bases qui sont un petit peu ébranlées en ce moment, ce sont les bases théoriques de la psychanalyse.

Donc nous avons besoin de travailler avec vous, nous avons besoin de créer des réseaux, de les construire, de les solidifier, nous avons besoin de recruter des assistantes familiales et nous avons besoin de travailler avec d'autres personnes, non pas dans un système d'échange, qu'on pourrait dire marchand, mais dans un système de réciprocité. Ce système de réciprocité, on a besoin de l'éclairer, de montrer ce qu'on fait, comment on le fait.

Je ne sais pas s'il y a beaucoup de personnes, ici, de l'extérieur... Ce système de réciprocité, on a besoin, parfois, de ressources pour des enfants.

D'autres ont besoin de ressources pour d'autres enfants. On est situés en dehors de tout effet de filières, on est situés en dehors de toute prise en compte de considérations hiérarchiques des soins.

On s'occupe des enfants, c'est au moment où ils en ont besoin qu'on propose des interventions et, pour proposer des interventions, il faut qu'on puisse se référer à celles que d'autres services proposent, de façon complémentaire.

On m'a demandé aussi, au cours des longues réunions qui nous ont permis de préparer cette journée, de dire un mot aux étudiants de l'I.R.T.S... Y en a-t-il ?

La salle : Des ex...

Des ex ? Alors, ils pourront contacter des nouveaux... pour leur dire, qu'en ce moment, il y a un enjeu important sur les pratiques cliniques. L'association Jenny Aubry se situe, heureusement, en dehors des pratiques de marchandisation des soins, des marchandisations de l'accueil...

Donc, une petite synthèse, maintenant, avec Jack Droulout et, ensuite, nous donnerons la parole à Elisabeth Roudinesco.

Éléments de synthèse de l'après-midi

*Jack Droulout*²⁰

Cela ne va pas être facile de faire une synthèse de ce qui a été dit, mais je le savais avant de le faire, c'est mon côté masochiste d'avoir accepté quelque chose de ce genre.

L'idée, c'est de reprendre quelques points qui ont été évoqués, qui sont bien sûr toujours au travail et resteront au travail, mais ce n'est pas l'ambition de cette synthèse. Néanmoins, je parle du tri que je peux faire.

Déjà, une première chose qui, moi, me paraît essentielle et qui va faire lien avec ce que disait Claude et qui fait lien, qui relie à l'intervention de Gérard. C'est-à-dire, nous sommes dans une civilisation. Nous sommes les héritiers de et les fils de, dans cette histoire, dans cette longue histoire que Gérard pointe, des aliénismes, que la Révolution française compte peut-être, en tout cas pour nous, en Europe, avec notre tradition centralisatrice, mais nous ne partons pas de rien, et ça c'est très important, parce que nous sommes actuellement dans une société qui se comporte comme s'il n'y avait pas d'histoire. Mais, il y a de l'Histoire...

Ce matin, Olivier Huet nous a parlé de Stanislas Tomkiewicz et de tout ce qu'il a fait pour la bien-traitance des enfants dans nos institutions. Nous

²⁰ Secrétaire général de l'association Jenny Aubry, Éducateur spécialisé, Directeur honoraire.

sommes héritiers d'une histoire, nous sommes dans cette filiation et, à chaque fois, cette filiation, elle est renouvelée...

Pour reprendre, nous sommes dans une histoire comme de l'humus. C'est-à-dire qu'il y a des couches qui se superposent, et nous ne sommes pas sur rien, nous sommes sur ce qui nous a été légué. Revendiquons-nous de cette histoire ou de ces histoires multiples qui nous ont enrichis et sur lesquelles on s'appuie.

Une des thématiques que j'ai entendue, c'est celle de la question du rapport entre l'art et la souffrance, parce que l'art qui nous est proposé par d'autres, les musiciens, les peintres... a des effets apaisants.

Est-ce que l'art apaise ma souffrance, peut apaiser ma souffrance ? Avant même de se poser la question, qui est une question seconde, est-ce que l'art soigne ? Alors, entre apaisement et soin, il y a des nuances qui sont à apporter, mais la question est posée depuis longtemps et elle mérite d'être poursuivie... Je fouille dans mes notes...

Les deux questions que j'ai posées, en fait, je voulais les amener en synthèse... Oui ! Une question qui est source : de mon point de vue d'éducateur, une question qui est toujours sous-jacente et qui n'est jamais prédominante, c'est la question du corps. On parle peu ou pas assez, de mon point de vue, souvent pas assez, de la question du corps. Cela a été abordé, cet après-midi, d'une façon que j'apprécie personnellement beaucoup. C'est-à-dire que la question du corps est essentielle, notamment pour les éducateurs. La question du

corps est posée dans le rapport du corps à la matière. La question du rapport du corps à la matière et à la création, la question du rapport du corps en mouvement et de la pensée. Donc cette question du corps a été posée et mérite d'être poursuivie.

L'accent a été mis aussi sur cette notion de créer ses pensées. Donc, la quête permanente des uns et des autres, même ce matin où on parlait moins de création. On créait donc autre chose, c'est-à-dire ce rapport de la création à la pensée.

Nous avons des enfants, vous recevez des enfants et nous recevons des enfants, dont la pensée est largement troublée par cette violence qui les submerge, violence de destruction, violence incestueuse, et recréer de la pensée, les solliciter à penser, c'est un acte de création. Et la photographie de l'œuvre que vous nous avez fait voir en dernier montre bien qu'il s'agit là, à la fois de création et de pensée. Nous avons affaire à une personne qui pense.

Voilà, j'en resterai là. J'aurais beaucoup de choses à dire, mais je ne peux pas les dire maintenant, et certaines questions qui sont évoquées et qui, pour l'éducateur que je suis, sont très réconfortantes, car vous travaillez là sur des valeurs qui sont à propos d'orientation et sur des valeurs, bien sûr, que nous partageons mais qui sont, largement, pour certains, méprisées, pour certains autres, combattues, à notre époque, et nous devons rester très très vigilants et combatifs autour de ces questions-là.

Je rends la parole, sinon, je vais bafouiller ou dire des bêtises. Merci !

Élise Pestre : Merci beaucoup ! Eh bien, les mots de la fin vont à Élisabeth Roudinesco pour clore cette journée.

Conclusion et clôture de la journée

Élisabeth Roudinesco²¹

Eh bien, je suis contente de clore cette journée d'étude... c'est ma deuxième expérience de ces journées. C'est une très bonne initiative puisque, d'abord, on se retrouve.

Pour avoir assisté plusieurs fois au conseil d'administration, je trouve que ce placement, dont tu as dit qu'il était un lieu, comme ça, isolé en plein Paris, c'est vrai, c'est un îlot et, en même temps, c'est quelque chose qui n'est quand même pas solitaire.

Il y a encore ce type d'expériences qui lient psychanalyse, éducation et qui s'occupent d'enfants. Je pense que c'est par là, quand même, qu'on résiste, en effet, à la marchandisation du soin psychique et généralisé. Je pense qu'on va en revenir, sous d'autres formes, qui ne seront pas forcément... Moi, je crois beaucoup, pour être psychanalyste, avoir fait *L'histoire de la psychanalyse*, avoir eu une position théorique assez solide, qu'il ne faut pas être sectaire, et que la psychanalyse... – en tout cas, Jenny Aubry, c'est comme ça qu'elle la pensait – devait aller dans la cité, avoir une incidence sociale.

Ça été quelque chose qui existait déjà à Vienne avant la première guerre mondiale, et qu'il ne faut

²¹ Administratrice de l'association Jenny Aubry, Psychanalyste et universitaire, elle est Directrice de recherches au GHSS (UFR de Géographie, Histoire, et Sciences de la Société) et enseigne à l'ENS. Elle est la fille de Jenny Aubry, créatrice de l'actuel C.A.F.S.

pas rester sans aller, comme ça, dans le social. Et c'est le défaut, aujourd'hui, en effet, des psychanalystes qui ont été trop isolés dans une forteresse avec des dogmes. Ça a toujours existé, et je pense que les nouvelles générations vont, quand même, mettre ça en question, à partir d'expériences de ce type.

Donc, je crois que c'est dans ce genre de pratiques qu'on peut faire quelque chose, même dans une situation où ça a l'air assez isolé. Après tout, je crois que c'est Lacan qui disait que, parfois, la psychanalyse a mérité les critiques qu'on lui porte. Je suis bien placée pour dire... je combats toutes ces critiques souvent stupides mais, enfin, je pense aussi qu'il faut se référer à des figures qui n'ont pas été dogmatiques.

Je crois que vous avez bien fait, évidemment, d'évoquer Tomkiewicz puisque nous sommes dans l'amphi qui porte son nom. C'est très fréquent dans l'histoire, en tout cas, pour l'histoire de la deuxième moitié du XXe siècle, que ce soient des rescapés des camps qui, ensuite, se sont occupés d'enfants, de délinquants, Bettelheim, qu'on a beaucoup critiqué à tort... Il y en a énormément...

Alors, Jenny Aubry n'a pas été déportée, mais l'expérience... elle, c'était plutôt l'expérience des enfants abandonnés... Ce n'était pas lié à l'expérience de la déportation. Bien entendu, la césure d'Auschwitz a joué un rôle, mais elle avait commencé à s'intéresser à l'enfance bien avant la deuxième guerre mondiale.

Et, en tout cas, c'est bien dans cet esprit que tout ça doit être continué...

Je trouve qu'il n'y a pas assez de monde, mais ça, je ne sais pas pourquoi. Il aurait fallu... Peut-être qu'il y en avait un peu plus ce matin, Moi, je suis arrivée un peu tard. Je trouve qu'il n'y a pas assez de monde et il y a trop de femmes. Il n'y a pas la parité, mais ça c'est un constat aussi qu'on fait qui est un vrai problème dans l'histoire de l'approche des problèmes de l'enfance.

C'est beaucoup de femmes, depuis toujours, et moins d'hommes, sauf à une certaine époque... Je trouve que, là, depuis un certain temps, que ce soient les psychanalystes, les soignants, il y a beaucoup de femmes. Il y en a beaucoup plus que d'hommes, dans ces métiers-là, et je trouve qu'il faudrait peut-être réfléchir... Au fond, vous avez plus tendance à embaucher des hommes, aujourd'hui, pour rétablir une certaine parité ? Mais le problème, là, ils sont très minoritaires. Vous êtes d'accord, monsieur ?

— *Ah mais entièrement. Je milite.*

C'est un phénomène historique, ça fait longtemps qu'il y a beaucoup beaucoup de femmes dans le milieu psychanalytique, dans le milieu soignant, des psychologues, et, si vous allez à l'université, c'est une majorité d'étudiantes qui viennent faire ces études-là. Ça veut dire quelque chose, ça veut dire que, probablement, ce sont des... Bon ! D'accord, il y a l'enfance. Enfin, aujourd'hui, comme on associe les pères et les hommes à la petite enfance, ça veut dire que c'est moins des lieux de pouvoir, je pense.

Mais, enfin, il faut espérer qu'à partir du moment où les femmes vont revenir en politique, pour occuper des missions de combat, les hommes pourront aller là où les femmes allaient autrefois en partant de tous les lieux, trop virils, en quelque sorte.

Voilà, eh bien, écoutez... En tout cas, je vous remercie, et puis, à l'année prochaine ! On va faire une autre journée... Sur quel thème, l'année prochaine ? Vous ne savez pas encore... C'était un bon thème, la médiation, parce que c'est, évidemment, aujourd'hui, ce qu'il faut le plus à cette approche... Merci beaucoup !

Achevé d'imprimer en avril 2013
sur les presses de ISI PRINT
15, rue Francis de Pressensé
93210 La Plaine-Saint-Denis

L'Association Jenny Aubry a pour objet : « La prise en charge d'enfants et d'adolescents dont les difficultés nécessitent un traitement psychique, en référence aux valeurs pratiques, théoriques et éthiques de la psychanalyse. Cette action est ouverte aux autres disciplines qui concourent à cette fin selon l'inspiration initiale donnée par Jenny Aubry. »

Cette deuxième journée d'étude de l'association avait pour thème : « **Questions sur les médiations** ». Médiation, médiateur, média : des termes fréquemment utilisés dans le langage professionnel pour désigner des modes d'interventions ou des fonctions intermédiaires lors de situations ou de relations, souvent conflictuelles, parfois en crise, avec d'autres ou soi-même.

Mais, le sens apparemment commun que l'on donne à ces notions semble bien éloigné du sens premier, de l'étymologie de la racine médium : milieu, moyen. Ainsi, le médiateur ou l'activité médiatrice serait-il la personne ou l'activité du « juste milieu » ?

En partant des pratiques, élaborées depuis plusieurs années maintenant, par les équipes du C.A.F.S. et du S.E.S.S.A.D. de l'association Jenny Aubry, nous formulons l'hypothèse qu'il s'agirait plutôt d'une triangulation et de la place du ou d'un tiers dans la relation d'aide (éducation et soin mêlés) que de juste milieu.

C'est cette hypothèse que nous avons souhaité mettre à l'épreuve de notre seconde rencontre associative, en présence et avec l'aide de nos invités.

ISBN : 978-2-35863-079-5



10 €